

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* —
5 n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mercredi 23 février 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 33*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:33:39] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0446 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:02] Bonjour à tous.
17 Est-ce que la greffière d'audience pourrait... le greffier d'audience pourrait appeler
18 l'affaire, s'il vous plaît ?
19 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:34:16] Bonjour, Monsieur le Président,
20 bonjour, Messieurs les juges.
21 Situation en République centrafricaine n° II, *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et*
22 *Patrice-Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
23 Nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:34] Merci.
25 Est-ce que les parties peuvent se présenter ? L'Accusation, tout d'abord.
26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:34:41] Bonjour, Monsieur le Président,
27 Messieurs les juges, bonjour à tous.
28 Nous avons aujourd'hui Nicholas Leddy, Yassin Mostfa et moi-même, Kweku

- 1 Vanderpuye.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:58] Les représentants
3 légaux des victimes.
- 4 M^e FALL : [09:35:03] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour, Messieurs les juges.
5 Les représentants légaux des victimes sont aujourd'hui représentés par M^{me} Mouhia
6 Asso et moi-même, Yaré Fall.
- 7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:12] Merci.
8 Maître Suprun.
- 9 M. SUPRUN (interprétation) : [09:35:21] Bonjour.
10 Les anciens enfants soldats sont représentés par moi-même M^e Suprun.
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:23] La Défense.
12 Maître Dimitri.
- 13 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:35:25] Bonjour, M. Yekatom est présent dans la
14 salle d'audience aujourd'hui. Il est représenté par Florent Pages-Granier, Anta
15 Guissé et moi-même, Mylène Dimitri.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:41] Merci.
17 Maître Knoops.
- 18 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:35:46] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à
19 tous dans la salle d'audience.
20 Nous avons Sara Pedroso, Elsa Bohne, Ali Alabdali et le... l'accusé est présent dans la
21 salle d'audience.
22 M^e Landry suit l'audience à partir du bureau sur le terrain.
- 23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:12] Merci beaucoup,
24 Maître Knoops.
25 Bonjour, Monsieur le témoin.
- 26 LE TÉMOIN : [09:36:19] Bonjour.
- 27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:21] Nous poursuivons
28 notre contre-interrogatoire.

1 Maître Knoops, vous avez la parole pour la Défense de M. Ngaïssona.

2 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

3 PAR M^e KNOOPS (interprétation) [09:36:40] Bonjour, Monsieur Namsio, et je vous
4 souhaite à nouveau la bienvenue dans cette salle d'audience.

5 R. [09:36:49] Merci.

6 Q. [09:36:52] J'espère que vous vous sentez bien.

7 R. [09:36:53] Toujours bien...

8 Q. [09:36:54] (*intervention en français*) Toujours bien...

9 R. [09:36:55] Par la grâce de Dieu.

10 Q. [09:36:57] (*Interprétation*) J'en suis très content, Monsieur.

11 Monsieur Namsio, je vais essayer de terminer mes questions aujourd'hui, ce matin, à
12 13 heures. Et ce matin, je voudrais entrer avec vous plus en détail sur les efforts que
13 vous avez déployés en faveur de la paix en 2014, ainsi que les efforts déployés par la
14 Coordination nationale pour instaurer la paix auprès de la population de République
15 centrafricaine en 2014. C'est cela que je voudrais traiter ce matin.

16 Je voudrais reprendre où nous nous sommes arrêtés, hier après-midi. Vous nous
17 avez dit hier, Monsieur Namsio — et c'est la transcription en temps réel en anglais,
18 page 102, ligne 17 —, vous nous avez dit que M. Ngaïssona avait signé une mission
19 permanente qui vous chargeait de retrouver les personnes qui se livraient à des
20 comportements malheureux et commettaient des erreurs.

21 Je voudrais vous montrer, Monsieur Namsio, un document qui est à l'onglet 27 de
22 notre classeur : CAR-OTP-2029-0175.

23 Je vous inviterais, Monsieur Namsio, à regarder le document une fois qu'il sera
24 affiché sur votre écran.

25 (*La greffier d'audience s'exécute*)

26 (*Le témoin s'exécute*)

27 Est-ce que vous l'avez sous les yeux, Monsieur Namsio ?

28 Alors, ma première question est la suivante : est-ce qu'il s'agit du document dont

1 vous avez parlé hier dans votre déposition juste avant 16 heures, hier après-midi ?

2 R. [09:40:08] Bien sûr. Ce document a été délivré par le coordonnateur, Édouard-
3 Patrice Ngaïssona.

4 Non... En date du combien ? En date du 17, hein ? Non, en date du 17 février, il y
5 avait un document qui a été signé par « P.O. ».

6 Q. [09:40:30] Oui.

7 R. [09:40:37] O.K. Par « P.O ». Je reviens.

8 Q. [09:40:42] Ma question, effectivement, la question suivante, est celle-ci : est-ce que
9 vous vous souvenez si M. Ngaïssona vous a personnellement remis ce document qui
10 a pour titre, justement « Titre de reconnaissance » en février 2014, c'est-à-dire juste
11 après qu'il soit arrivé à Bangui ?

12 R. [09:41:11] Lorsque le coordonnateur Ngaïssona était revenu à Bangui, et quand il
13 avait constaté qu'il y avait des cas de braquages, et cetera, parmi les vrais Balaka,
14 souvent... les faux Balaka et quelques Balaka qui étaient dans le groupe qui faisaient
15 des braquages, le coordonnateur Édouard-Patrice m'avait remis un ordre... un ordre
16 de mission permanent afin que je puisse vraiment commencer à chercher à ramener
17 la paix et à traquer tous ceux qui faisaient du mal au peuple centrafricain tout entier ;
18 je veux parler des musulmans et chrétiens. Il m'avait remis un document.

19 Q. [09:42:05] Merci.

20 Monsieur Namsio, ma question suivante est la suivante : il s'agissait d'un ordre de
21 mission permanent. Est-ce que vous vous souvenez que, pour chaque mission
22 séparée que vous... qu'on vous demandait de réaliser pour instaurer la paix, pour
23 chaque mission, on vous donnait un ordre de mission spécifique que M. Ngaïssona
24 vous demandait officiellement de présenter à la police locale ou à la gendarmerie...
25 vous demandait que ce document soi tamponné, officialisé par la police locale, la
26 gendarmerie ?

27 R. [09:42:59] C'était bien ça.

28 Q. [09:43:00] (*Intervention non interprétée*)

1 R. [09:43:00] Il y avait... Je peux parler ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:06] Est-ce que vous avez
3 un ordre de mission spécifique à lui montrer ? Je crois que...

4 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:43:16] Oui, oui, oui.

5 Q. [09:43:19] Maître... Monsieur Namsio, vous souhaitiez dire quelque chose ? Si
6 vous êtes d'accord, d'abord, je vais vous donner... je vais vous montrer un exemple
7 d'un tel ordre de mission.

8 Il s'agit de l'onglet 26 de... du classeur de la Défense avec la référence CAR-OTP-
9 2029-0171.

10 Et, Monsieur Namsio, je vous demanderais de bien vouloir examiner ce document
11 qui devrait être sur votre écran. Il s'agit de la couverture du document.

12 *(Le témoin s'exécute)*

13 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:44:10] On peut peut-être descendre un peu.

14 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:20] Page 0100... 00173.

16 R. [09:44:26] Je vois *(fin de l'intervention inaudible)*...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:27] Toutes mes excuses
18 à l'adresse des interprètes. Effectivement, j'ai été trop vite, mais c'est un point
19 important. Page 3, n° 9 vous pouvez peut-être amener le témoin à ce point.

20 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:44:42] Oui, bien entendu, Monsieur le Président.

21 Q. [09:44:53] Premièrement, Monsieur Namsio, est-ce que vous vous souvenez
22 d'avoir reçu cet ordre de mission de la part de M. Ngaïssona en septembre 2014 ?

23 R. [09:45:02] Non. Cet ordre de mission a été signé... on avait mis le nom de
24 coordonnateur Ngaïssona. Malheureusement, il n'était pas à Bangui, il avait effectué
25 un déplacement à l'étranger pour représenter la Fédération centrafricaine de
26 football. C'était son... son adjoint, je veux parler de M. Yagouzou, qui avait signé par
27 « P.O. », par ordre, qui avait signé cet ordre de mission. Je me souviens très bien de
28 ça. C'est lorsque qu'on était partis, j'avais accompagné plus tôt les sujets musulmans

1 qui étaient, à chaque fois, menacés par nos compatriotes, les Anti-balaka, sur les
2 routes de province. C'était comme ça. M. Abdoulaye Seye, le délégué national du
3 Syndicat des transporteurs de la République centrafricaine m'avait parlé de ça et il
4 avait parlé de ça au sein de la Coordination. Raison pour laquelle le coordonnateur
5 adjoint, M. Yagouzou, avait signé cet ordre de mission afin que je puisse
6 accompagner ces sujets musulmans pour qu'ils puissent arriver à bonne échéance à
7 Bambari.

8 Pendant ce moment de... de déplacement, l'ordre de mission, j'avais présenté à la
9 sortie nord du PK 12. Ça a été signé par les gendarmes du PK 12... visé, plutôt. Et
10 quelques kilomètres après, je me suis rencontré avec les éléments Sangaris, je leur ai
11 montré, même, l'ordre de mission, et ils m'avaient souhaité, même, bonne route et
12 que Dieu me protège dans ma mission. Parce que, arrivé à un certain moment, je
13 travaille en étroite collaboration avec les éléments Sangaris.

14 Arrivés à la hauteur de Guerengou, à PK 30 kilomètres de Bangui, ça a été signé
15 également. J'étais parti encore. Arrivé à Damara, quelque chose comme ça, j'avais
16 montré même le document. Si vous conviendrez avec moi, même au niveau de Sibut,
17 lorsqu'on est arrivés au niveau de Sibut, j'avais confié tous ces véhicules à la
18 gendarmerie et ça a été signé, même, au niveau de la gendarmerie. J'étais resté même
19 au niveau de la gendarmerie pour rebrousser chemin parce que, justement, je devais
20 encore repartir sur la route de Boali en allant vers Bossembélé pour escorter le
21 convoi qui devait venir. Raison pour laquelle je m'étais arrêté au niveau de Sibut
22 pour rebrousser chemin et, par après, j'ai été arrêté pendant mon retour au niveau...
23 à la hauteur de PK 12.

24 Cet ordre de mission, le coordonnateur n'était pas là, il était en mission à l'extérieur
25 du pays et c'est son coordonnateur adjoint, plutôt son adjoint qui avait signé cela.
26 Tous ces noms que vous avez vus, c'étaient les noms des sujets musulmans, mais
27 arrivés à la hauteur du PK 12, il y avait des chrétiens qui avaient des problèmes de...
28 de... de déplacements pour se rendre à Sibut, Grimari et Bambari, et qui sont tous

1 des sujets chrétiens, plutôt.

2 Je me suis dit : comme nous sommes dans le cadre de la paix et la cohésion sociale et
3 le vivre-ensemble, j'avais demandé aux responsables du véhicule et ils ont accepté
4 pour prendre avec eux ces chrétiens, et c'était la cohésion que j'avais fait ce jour-là
5 pour être arrêté pendant mon retour sur Bangui.

6 Je vous remercie très infiniment, Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:48:43] Monsieur... Maître
8 Knoops, puis-je interrompre un instant ?

9 On peut faire descendre le document. Ça ressemble à une signature, mais bon, peut-
10 être que c'est quelqu'un d'autre qui a signé. En tout cas, je ne trouve pas que ça fasse
11 une grande différence.

12 Dans la liste des 20 noms, nous le... nous les voyons, nous voyons quels sont les
13 noms avec un... une connotation musulmane. M. Gustave Yadjoungou... Enfin, il y a
14 quelques exceptions, c'est surtout des personnes avec une origine musulmane.

15 Q. [09:49:37] Alors d'où venaient ces gens ? Pourquoi est-ce qu'ils faisaient partie de
16 cette mission ?

17 R. [09:49:49] Je vous remercie très infiniment.

18 Il y a le nom de Gustave Yadjoungou. Gustave Yadjoungou, c'était lui l'un des
19 responsables de Police militaire au sein du mouvement anti-balaka. Vous allez voir,
20 également, il y a le nom de Feissona Olivier, qui est le chef d'état-major au sein du
21 mouvement anti-balaka.

22 La signature, si vous conviendrez avec moi, ça... ils ont marqué « P.O. », quelque
23 part. Et ce « P.O. », la signature n'est pas pour le coordonnateur Ngaïssona, mais
24 c'était plutôt son adjoint qui est M. Yagouzou Sylvestre. C'est lui qui avait signé cet
25 ordre de mission, parce que lorsqu'on avait amené l'ordre de mission pour la
26 signature auprès du coordonnateur, le coordonnateur était pas là, il était parti en
27 mission.

28 Ces sujets musulmans, pourquoi je les ai accompagnés...

1 Q. [09:50:41] Oui, oui, nous avons bien compris.

2 R. [09:50:43] Ah !

3 Q. [09:50:45] Le coordonnateur n'était pas présent et puis quelqu'un d'autre a signé.

4 Très bien. J'aurais dû être plus précis.

5 Sur les 20 noms, nous reconnaissons, bien entendu, les trois noms que vous avez

6 cités, mais les autres 17, ces musulmans qui étaient avec vous, pour quel objectif

7 étaient-ils avec vous ?

8 Je suis désolé de vous avoir interrompu. Je vous l'ai dit hier, M^e Knoops a toutes ces

9 questions et il souhaiterait pouvoir les poser toutes, alors faites attention que je ne

10 sois pas trop enclin à vous interrompre. Nous sommes, en tout cas, très

11 reconnaissants des informations que vous nous fournissez.

12 Alors pour quelle raison est-ce que ces 17 musulmans étaient avec vous ?

13 R. [09:51:39] Effectivement, lorsqu'on était partis à Brazzaville, il y avait signature de

14 cessation d'hostilités. Et si je ne me trompe pas, arrivé à un certain moment, nos

15 compatriotes, qui sont des vrais Anti-balaka, les... quelques-uns commettaient des

16 erreurs, parce que notre objectif n'était pas de faire du mal aux sujets musulmans,

17 mais notre objectif était de mettre la pression sur le Président Djotodia.

18 Mais lorsque l'accord de Brazzaville a été signé, il était question de... de... de mettre

19 en place ce qu'on appelle la... le vivre-ensemble. On ne peut pas continuer à nous

20 entre-tuer, raison pour laquelle ces sujets musulmans sont tous des commerçants. Ils

21 voulaient se rendre à Bambari pour vendre leurs marchandises, et quand ils veulent,

22 à chaque fois, se rendre à Bambari, il y aussi quelques Anti-balaka qui les... les... les

23 attrapent en cours de route et leur fait du mal. C'est... C'est... Cette ce chose a été

24 entendue par notre coordonnateur. Raison pour laquelle il m'avait donné, quelque

25 part, l'ordre de mission permanent pour traquer ces faux-là et, ces musulmans

26 commerçants qui voulaient se rendre à Bambari, il s'est approché de leur délégué,

27 plutôt, des transporteurs centrafricains en la personne de M. Saye... Abdoulaye Seye,

28 en... à l'entête, là.

1 Donc, Abdoulaye Seye, c'était le coordonnateur, le... le... le... comment dirais-je, le
2 délégué du Syndicat des transporteurs centrafricains. Mais comme il était question
3 de protéger tout le monde, raison pour laquelle on les avait accompagnés afin qu'ils
4 ne puissent pas être tombés dans la main des Balaka qui commettaient des exactions.
5 Donc, notre mission était de les protéger afin qu'ils puissent arriver à bonne
6 échéance à Bambari de vendre leurs marchandises pour aider la population en
7 détresse dans la ville de Bambari. C'était ça, le but de notre mission, Monsieur le
8 Président.

9 Je vous remercie.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) [09:54:00] Merci, Monsieur le
11 témoin.

12 Maître Knoops.

13 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:54:05]

14 Q. [09:54:06] Merci, Monsieur Namsio.

15 J'ai plusieurs questions sur ce document. Première question, si vous prenez la
16 première page, 0171, qui décrit le motif de cette mission, il est dit que cette mission
17 (*intervention en français*) « de vivre pour le bien-être de la population. »

18 (*Interprétation*) Avant que ce... cet ordre de mission n'ait été émis, est-ce que vous
19 vous souvenez si cette mission ou des missions similaires avaient fait l'objet de
20 discussions lors des réunions de la Coordination nationale ?

21 R. [09:54:58] Si vous conviendrez avec moi, notre coordonnateur, en la personne de
22 Édouard-Patrice Ngaïssona, c'est pas parce qu'il est devant moi, c'est pas parce qu'il
23 est avec nous que je vais parler de son bien, mais c'est parce que justement, arrivé à
24 un certain moment, il s'est rendu compte qu'il y a eu dérapage quelque part et il
25 m'avait autorisé, parce qu'il connaît ma moralité ; il me connaissait.

26 Moi, j'ai pas habitué à voler parce que mes parents ne m'ont pas initié à voler, à faire
27 du mal à mon prochain. Raison pour laquelle ça, c'est ma première mission... ça, c'est
28 ma première mission de ce... dans ce sens.

1 Pourquoi je dis « ma première mission » ? Dans la mission, vous allez voir que, dans
2 l'ordre de mission, j'avais profité de l'occasion pour sensibiliser les populations
3 riveraines. Tous ceux qui étaient au bord de la route, je les ai sensibilisés afin qu'ils
4 puissent vraiment laisser la voie libre à leurs compatriotes... à nos compatriotes, qui
5 sont ces... des sujets musulmans, parce que ce pays nous appartient à nous tous.
6 Donc lorsque j'ai été arrêté, j'ai été arrêté avec un mégaphone — un mégaphone.
7 C'est à... par de ce mégaphone que j'avais eu à sensibiliser les populations pour
8 qu'ils puissent vraiment libérer la route à nos frères, sujets musulmans, qu'ils
9 puissent vaquer librement à leurs occupations, si je répons, déjà... je répons plutôt,
10 déjà, à vos préoccupations. Mais s'il y a d'autres questions à poser, je suis là, je vous
11 ai dit que je resterais coopératif. J'ai intérêt à vous aider parce que nous sommes tous
12 à la recherche de la vérité, je... rien que la vérité. Et j'avais prêté serment, c'est pour
13 vous aider dans ce que vous êtes en train de chercher.

14 Je vous remercie.

15 Et je savais déjà que l'appétit vient en mangeant, l'appétit vient en mangeant, mais
16 une fois dépassé, deux fois, la personne peut abandonner le reste du repas sur la
17 table. Donc, je suis dispo à vous répondre, à répondre à vos préoccupations.

18 Merci beaucoup ; merci infiniment, Monsieur le Président.

19 Q. [09:57:18] Je ne sais pas si le document est encore sur les écrans ; je ne le vois pas.

20 J'aimerais vous montrer, Monsieur Namsio, sur le même document, la première
21 page — 0172 — et puis ensuite, juste après, 0174.

22 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

23 Il s'agit de deux pages.

24 Monsieur Namsio, vous voyez la deuxième page de l'ordre de mission, et vous lirez
25 avec moi qu'à Sibut, en septembre... le 17 novembre — le 17 novembre 2014 — il y a
26 une signature, passage à Sibut, et puis il y a une signature et vous voyez, juste au bas
27 de cette page, il y a un tampon de la gendarmerie qui porte une date — le
28 20 septembre 2014.

1 Alors, Monsieur Namsio, est-ce que vous pourriez expliquer à la Chambre quelle
2 était la procédure de ces tampons lorsque vous alliez à ces missions ou d'autres ?
3 R. [09:58:45] Notre coordonnateur... Je vous remercie.
4 Notre coordonnateur, Édouard-Patrice Ngaïssona, même dans l'ordre de mission
5 permanent qu'il m'avait remis, il avait demandé aux autorités compétentes du pays,
6 que ça soit la police, que ça soit la gendarmerie, de nous prêter main-forte, de nous
7 aider dans notre... dans cette mission. Donc, tout ce qui a été fait, lorsque la
8 Présidente Samba-Panza avait pris le pouvoir, notre coordonnateur avait dit : « Il
9 faut aider cette transition pour que la paix revienne en République centrafricaine. »
10 Raison pour laquelle, vous avez vu, au début, au niveau de PK 12, déjà, les
11 gendarmes ont visé et ils ont mis leur cachet pour confirmer que, effectivement,
12 Émotion Namsio est en train d'accompagner des sujets musulmans.
13 Arrivés à Damara, PK 30, à Guerengou, PK 30, arrivés à Damara, arrivés à Sibut, à
14 l'entrée de Sibut, si je me trompe pas, il y avait des contingents gabonais qui étaient
15 là. À trois kilomètres de la ville de Sibut, j'avais arrêté le convoi, je me suis approché
16 de ces éléments du contingent gabonais, je me suis présenté tant que le porte-parole
17 national du mouvement anti-balaka, mais « nous sommes à la recherche de la paix et
18 le vivre-ensemble. »
19 Je leur ai montré même cet ordre de mission. Ces éléments de la MISCA, à l'époque,
20 du contingent gabonais, ils m'ont remercié, ils ont parlé de cela à leur commandant
21 de zone. Même leur commandant était venu m'encourager. Il avait dit, s'il y a
22 10 personnes, comme ça, entre les Balaka comme toi, Émotion, la paix devrait déjà
23 être installée pour tout le peuple centrafricain. Et c'est lui qui nous avait libérés, fait
24 rentrer dans la ville. À la ville, on n'était pas allé n'importe où. J'avais escorté le
25 véhicule, on avait... j'avais déposé, même, ce convoi dans l'enceinte de la
26 gendarmerie de Sibut. Je me suis présenté. Le commandant, à l'époque, était un
27 lieutenant du nom Wamdé, c'est le fils au général Wamdé. Il était content, il avait
28 cherché même de quoi manger pour ces sujets musulmans et les chrétiens. Ils ont

1 visé même cet ordre de mission. Malheureusement, je leur ai expliqué que, moi, je
2 vais pas aboutir parce que, justement, il y a le convoi qui devait quitter le... Douala
3 pour venir à Bangui.

4 Comme c'est moi qui protégeais également ces convois, c'est moi qui escortais
5 surtout ces convois de Douala sur Bangui pour aider la population centrafricaine, je
6 ne vais pas, hein... Je vais pas continuer, moi, je vais rester ici à Sibut et quitte à vous,
7 au niveau de la gendarmerie d'aider ces sujets musulmans afin qu'ils puissent
8 arriver à bonne échéance à Bambari. C'était comme ça que, de Sibut, j'avais
9 rebroussé chemin.

10 Mais si vous conviendrez avec moi, pendant la suite du convoi, il y a la ville de
11 Grimari, les gendarmes, quelque chose comme ça, ils ont visé et signé. Arrivés à
12 Bambari, ils ont même signé, et ce n'est qu'après. L'ordre de mission, j'avais trouvé
13 comment ? Lorsque je... je... j'avais rebroussé chemin pour Bangui et puis j'ai été
14 arrêté, mais je ne pouvais pas amener avec moi l'ordre de mission parce que cet
15 ordre de mission était pour accompagner ces sujets musulmans pour qu'ils puissent
16 arriver à bonne échéance à Bambari. Mais c'est pendant l'équipe... pendant le retour
17 de l'équipe qui les a accompagnés, je voulais parler d'Abdoulaye Seye qui est
18 actuellement vivant et il continue toujours à travailler comme un délégué des
19 transporteurs au BARC, à Bangui. Vous pouvez même vous approcher de lui. Et de
20 Bambari, ils ont su que j'ai été arrêté et c'était comme ça qu'il avait... parce qu'il y
21 avait besoin de cet ordre de mission pour confirmer si, effectivement, j'avais
22 accompagné les sujets musulmans. C'était comme ça que le délégué, en la personne
23 de M. Seye, m'avait amené cet ordre de mission à la maison carcérale de Ngaragba
24 pour que je puisse justifier mon déplacement de Bangui-Sibut, Sibut-Bangui avant
25 que je sois arrêté.

26 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

27 Q. [10:03:30] Merci beaucoup, Monsieur Namsio, tout cela est fort intéressant.

28 Alors, pour que les choses soient bien claires, on voit, à la page 0174 du même

1 document, en haut de ce document, un autre cachet de la police.

2 Donc, si j'ai bien compris, vous avez donné... vous avez dû donner cet ordre de
3 mission à plusieurs reprises dans... dans des postes de police, des commissariats,
4 dans des... pour passer des barrages routiers lorsque vous étiez en mission, n'est-ce
5 pas ? Vous avez montré cela plusieurs fois ?

6 R. [10:04:21] Mais c'est bien ça. J'avais dit, l'ordre de mission, au début, à la sortie
7 nord, au niveau de PK12 a été visé par les gendarmes. Arrivés à la hauteur de
8 Guerengou, pareil, Damara, pareil, Sibut, pareil. Et j'étais resté à Sibut pour
9 rebrousser chemin et le convoi avait fait son chemin sur Bambari. Et lorsqu'ils
10 étaient partis à Bambari, il y avait pas eu dérangement en cours de route et il y avait
11 même témoin de cela. L'autre... M. le... le délégué Seye est encore là, si vous pouvez
12 le contacter à Bangui, il va vous le confirmer. C'était ça, ma mission.

13 J'étais pas parti pour autre chose, c'était pour sensibilisation... sensibiliser, plutôt, la
14 population parce qu'il était question de libre circulation et de laisser vaquer
15 librement la population centrafricaine toute entière en ce qui concerne les sujets
16 musulmans, que ça soient les sujets chrétiens. Moi, en principe, les mots
17 « chrétiens », « musulmans », je ne veux même pas parler de ça.

18 Mais comme nous sommes en audience, et c'est raison pour laquelle je parle de ça,
19 parce que c'est banni, chez moi, c'est banni, hein.

20 Nous sommes... Nous, on était tous un et indivisibles, mais comme nous sommes à
21 la recherche de la vérité, raison pour laquelle je continuer à parler de musulmans et
22 de chrétiens, parce que, justement, j'avais dit, quelque part, que notre crise n'était
23 pas une crise religieuse, hein. Ça... ça... c'est... c'est une crise politique, hein, mais les
24 gens fomentaient des choses pour que les musulmans et chrétiens s'entretuent entre
25 eux. Ça, c'est d'après ma compréhension, raison pour laquelle je ne veux plus parler
26 de ça.

27 Mais tout ce qui a été émarginé, c'étaient les gendarmes pour prouver. C'est... C'est
28 vrai et vérifiable ; c'est vrai et vérifiable. Vous pouvez vérifier pour avoir vraiment

1 un éclaircissement sur... là-dessus.

2 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président. Je suis là, j'attends
3 encore... toujours vos préoccupations. S'il y a des questions à poser, je suis toujours
4 là pour répondre à vos préoccupations. Je vous remercie très infiniment, Monsieur le
5 Président.

6 Q. [10:06:35] Merci beaucoup, très apprécié et très appréciable, mais j'ai une question
7 sur ce document avant que je vous pose une question.

8 Me KNOOPS (interprétation) : [10:06:49] Monsieur le Président, dans la transcription
9 d'aujourd'hui page 11, ligne 13, il est écrit... enfin, on a quelque chose qui nous dit
10 « novembre », en tout cas en anglais et le cachet parle de « septembre », juste pour
11 que soit corrigé à la transcription.

12 Q. [10:07:06] Donc, Monsieur Namsio, une dernière question sur ce document, avant
13 de passer au suivant. Si on pouvait passer... Si on pouvait passer à la page 0173,
14 numéros 1 et 2.

15 Il s'agit de la liste d'éléments qui ont été nommés pour la mission. On voit que pour
16 ce qui est de 1 et 2 — voilà, c'est agrandi pour M. Namsio, comme ça, il peut le voir...

17 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

18 Il y a deux noms, M. Seye Abdoulaye et M. Adopiat Armand et on voit, entre
19 parenthèses : « Délégué national du syndicat des conducteurs en RCA ».

20 Alors pouvez-vous éclairer notre lanterne, Monsieur Namsio, à propos de ces
21 personnes ?

22 Au numéro 4, d'ailleurs, je vois Guy Bambet, aide-de-camp, mais ce qui m'intéresse
23 le plus, c'est les deux premiers noms et les postes de délégués au sein de
24 l'organisation.

25 Alors de qui s'agit-il et quelle était leur fonction au sein de l'organisation ?

26 R. [10:08:23] Je vous remercie.

27 J'avais dit ceci : ces deux noms, ce sont les syndicats nationaux des transporteurs
28 centrafricains. Comme ils ont constaté, à chaque fois s'il y a des cas de voyage ou de

1 convoi, il y a des éléments anti-balaka, quelque part, qui attaquaient des convois,
2 raison pour laquelle ils ont choisi de...de les aider. Ils ont décidé afin qu'on puisse
3 vraiment les aider parce qu'ils ont su qu'il y a une mission qui est mise en place par
4 Édouard... Patrice-Édouard Ngaissona pour protéger tout le monde, pour protéger la
5 population centrafricaine, pour protéger les sujets musulmans.
6 Raison pour laquelle ce monsieur, Abdoulaye Seye, qui est délégué national du
7 Syndicat des conducteurs de la République centrafricaine, son bureau se trouve au
8 BARC, Bureau d'affrètement routier de Centrafrique, il continue toujours à travailler
9 comme délégué national des transporteurs, c'est lui qui a... qui s'est plaint pour les
10 transporteurs qui sont souvent attaqués. Raison pour laquelle, dans la mission, il
11 était question qu'il fait partie pour constater et confirmer que s'il y a des choses qui
12 se passaient en cours de route, lui, le délégué, il se déplaçait personnellement, il
13 faisait pas partie du groupe anti-balaka. Il est délégué national du Syndicat des
14 conducteurs centrafricains.
15 M. Adopiat Armand est aussi délégué général du Syndicat des conducteurs en RCA.
16 Raison pour laquelle ce... ces deux personnes, ces deux responsables du Syndicat des
17 transporteurs étaient... faisaient partie de la mission, parce que c'est eux l'intéressé,
18 c'est eux qui défendaient l'intérêt des conducteurs centrafricains. Raison pour
19 laquelle ils faisaient aussi partie de la mission.
20 Il y a aussi M. Bambet Guy. Si je veux parler d'aide-de-camp, il était l'aide-de-camp
21 de chef... de notre chef d'état-major en la personne de Feissona Olivier. Guy Bambet,
22 c'est son aide-de-camp.
23 Ibrahim Assan, lui, c'est le chargé de communication dans le bureau du Syndicat des
24 transporteurs. Il faisait pas partie du groupe anti-balaka. Mais comme c'est un ordre
25 de mission établi, il faut que tous, tous les noms soient établis également.
26 Raison pour laquelle, vous avez vu, il y a M. Feissona qui est le CEMA, c'est-à-dire le
27 chef d'état-major des Anti-balaka. Il y a Yadjoungou Gustave ; il est commandant,
28 hein pour la police militaire des Anti-balaka. Et vous avez vu mon nom, Brice

1 Émotion Namsio, le porte-parole national des Anti-balaka.

2 À partir du 10, il y a Mahamat Youssouf Moussa, il y a Youssouf, il y a Abdoulaye, et
3 cetera. Ça... Tous ces noms-là sont des commerçants musulmans qui... qui se
4 sentaient mal à chaque déplacement et ils ont fait recours à M. Seye Abdoulaye, qui
5 est le délégué des transporteurs, pour qu'il puisse nous faire appel, qu'on puisse
6 vraiment, également, les accompagner à... à Bambari. C'était comme ça, si je me suis
7 pas trompé.

8 Donc, délégué Seye, Adopiat et Ibrahim Assan, ils ne faisaient pas partie de
9 l'équipe... du groupe anti-balaka. Ceux-là sont des délégués en charge de... du
10 Syndicat des transporteurs centrafricains et ils continuent toujours à exercer.

11 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

12 Q. [10:12:36] Merci, Monsieur Namsio.

13 Alors, pour votre information... ou notre information, plutôt, j'aimerais savoir si
14 cette entreprise de fret faisait partie du ministère du Transport en République
15 centrafricaine ? Est-ce que c'était nationalisé, quoi ?

16 R. [10:13:04] Mais bien sûr. Je parle du Syndicat des transporteurs centrafricains —
17 transporteurs centrafricains. Le délégué, là, il est le délégué national de tous les
18 transporteurs de la République centrafricaine. Que tu sois du nord, du sud, du
19 centre, de l'est à l'ouest, c'est lui leur délégué ; il continue toujours à exercer. Vous
20 allez voir dans... dans ma déposition, il y a ses coordonnées téléphoniques qui est là.
21 Vous pouvez l'appeler depuis Bangui, il va vous le confirmer. Tout comme
22 M. Adopiat, tout comme M. Ibrahim. Donc, le BARC, c'est le Bureau d'affrètement
23 routier de la République centrafricaine, qui est dirigé, actuellement, par M. Sani
24 Yalo. C'est lui le président de l'autre, là, de... de ce bureau.

25 Je vous remercie.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:13:51] Merci beaucoup,
27 Monsieur le témoin.

28 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:13:55] Merci, M. Namsio.

1 Q. [10:13:58] Nous n'avons pas beaucoup de temps, hein, donc, Monsieur Namsio, je
2 vous demande vraiment d'être concis. Ce que vous nous dites est extrêmement
3 important, bien sûr, mais malheureusement, nous sommes tenus par le temps, ici.

4 Donc, dans le même contexte, je vais maintenant vous montrer un autre document
5 que l'on trouve à l'onglet 25 de la liste de la Défense. Donc, il s'agit du document
6 CAR-OTP-2029-0169.

7 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

8 Alors, ma question est la suivante...

9 Je demande à ce qu'on agrandisse déjà le document.

10 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

11 Alors, voici ma question : s'agit-il d'un document qui porterait sur la mission
12 Bambari, délivré... un ordre de mission, donc délivré par cette Union nationale des
13 conducteurs de Centrafrique ? C'est bien cela, d'après ce que... dont vous vous
14 souvenez ?

15 R. [10:15:26] C'est bien cela.

16 Q. [10:15:29] Donc, vous êtes d'accord avec moi pour dire que les motifs que l'on voit
17 ici dans ce document, donc il s'agit d'un motif décrété par ce syndicat qui... qui est
18 nationalisé, qui fait partie du gouvernement, reprend exactement l'ordre de mission
19 qui avait été délivré par la Coordination : le... le motif, pour la... le Syndicat, de cette
20 mission qui est faite au nom du gouvernement est exactement le même que le motif
21 qui a été employé pour l'ordre de mission de la Coordination ?

22 Vous êtes d'accord avec moi là-dessus ?

23 R. [10:16:14] Mais comme vous le savez, nous avons une mission, et une mission,
24 l'idéologie du coordonnateur Ngaiissona était l'unique. Son idéologie était de
25 ramener la paix pour le peuple centrafricain tout entier. Raison pour laquelle vous
26 avez constaté que même ceux du gouvernement se sont mis à comprendre, repris les
27 mêmes motifs ; ils ont parlé des mêmes motifs. Convoyage de véhicules de transport
28 de marchandises, mais sensibilisation des belligérants et populations riveraines à

1 l'importance du transport dans un pays enclavé comme la République centrafricaine.
2 J'avais même dit ça... dit ça dans ma déposition. Notre pays est un pays enclavé,
3 mais s'il y a pas... s'il y a pas, effectivement, de transport...
4 Q. [10:17:02] Merci. Merci.
5 R. [10:17:05] ... (*début de l'intervention inaudible*) raison pour laquelle tout ça, là, c'est
6 la même chose.
7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation): [10:17:10] Merci, merci,
8 arrêtez, arrêtez.
9 Monsieur Namsio, c'est bon, c'est bon. Nous avons votre réponse.
10 Comme je l'ai déjà dit, de temps en temps, je dois vous arrêter, et c'est juste parce
11 que nous sommes vraiment pressés par le temps. Je ne veux surtout pas être
12 discourtois, mais je veux donner à la Défense le temps de poser les questions qui
13 sont utiles pour leur thèse.
14 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:17:38] Merci.
15 Monsieur le Président, j'obtiens une note de mes collègues. Dans la transcription,
16 nous n'avons pas la réponse du témoin correctement consignée. (*Intervention en*
17 *français*) Bien sûr, avant de parler de bureau de transporteurs.
18 (*Interprétation*) (*Début de l'intervention inaudible*) tout était fait en coordination avec le
19 Bureau des transporteurs. Je ne sais pas très bien à quelle ligne il faut apporter la
20 correction, je suis sûr que ça va l'être, en tout cas.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:18:20] Merci.
22 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:18:21]
23 Q. [10:18:22] Monsieur Namsio, il s'agit donc d'un exemple, et un exemple
24 uniquement, d'un ordre de mission précis et, d'ailleurs, nous allons en venir à votre
25 arrestation en relation avec Bambari. Donc, on va en parler.
26 Je sais que vous voulez en parler, mais croyez-moi, on va y venir. Donc, avant
27 d'arriver là, d'arriver à parler de votre arrestation, suite à cet ordre de mission et à
28 cette mission, voici ma question, donc : est-ce que vous vous souvenez si le

1 coordonnateur national avait publié ou délivré ce type d'ordre de mission comme
2 celui de l'ordre de la mission Bambari dans le... entre février 2014 et le
3 17 septembre 2014, lorsque vous avez arrêté? Est-ce que vous vous souvenez
4 d'ordres... d'autres ordres de mission de ce type, ou des missions dont vous...
5 auxquelles vous n'avez pas forcément participé, mais des missions de ce type-là,
6 type Bambari? Y en a-t-il eu d'autres?

7 R. [10:19:40] Je ne sais pas, parce que je n'étais pas au sein du service secrétariat,
8 mais c'est ce que... je parle de ce que j'ai vu... j'ai vu... j'ai vu — comment dirais-je —
9 de ce que j'ai vu. Donc, en ce qui concerne d'autres ordres de mission, je ne sais pas
10 trop, je ne sais pas. Parce que, ça, c'était la première mission...

11 Q. [10:20:05] Très bien, très bien. Très bien.

12 R. [10:20:07] C'était, ça, la première mission que j'avais effectuée pour être arrêté.
13 Voilà. Je ne sais pas.

14 Q. [10:20:16] Monsieur Namsio, je vous demande maintenant... je vais vous
15 demander de regarder le document que l'on trouve à l'onglet 19 de notre liste de la
16 Défense, CAR-OTP-2025-0356.

17 *(La greffier d'audience s'exécute)*

18 Donc, on voit votre nom. Vous êtes à l'alinéa 1. Voilà, cela apparaît maintenant.

19 Donc, il s'agit d'un document où vous figurez au numéro 1.

20 *(Intervention en français)* « Moyen de déplacement : véhicule Nissan Sunny B14 ».

21 *(Interprétation)* Donc, on voit ici ce véhicule Nissan Sunny B14 immatriculé DE
22 585 BG, ce n'est pas signé par la... le coordinateur national.

23 Alors, voici ma question : saviez-vous que certains ordres n'étaient pas signés par
24 M. Ngaiissona...

25 R. [10:21:54] Qu'est-ce qui n'a pas été signé par la...

26 Q. [10:21:56] Ce n'est pas signé, hein. Cet ordre de mission n'est pas signé.

27 R. [10:22:02] C'est pas signé ?

28 Q. [10:22:04] Non, ce n'est pas signé. Est-ce que vous vous souvenez de cette mission

1 effectuée à bord du véhicule Nissan Sunny B14 ? Parce qu'on n'a pas, en plus, de
2 référence temporelle.

3 R. [10:22:25] Non, il y avait un ordre de mission permanent. Il y avait un ordre de
4 mission qui a été émis et ça a été signé par le coordonnateur ; un ordre de mission
5 permanent.

6 Q. [10:22:34] Mm-hm.

7 R. [10:22:36] Et on avait fait ça en copie, en double copie, mais il y a l'autre qui n'était
8 pas... était signé, mais il y a un ordre de mission permanent qui a été émis et signé
9 par notre coordonnateur. C'est à base de ça que j'avais commencé à... à travailler
10 pour, vraiment, aider à ramener la paix.

11 Donc, si vous vérifiez bien dans vos documents, vous en aurez. Il y a un ordre de
12 mission permanent qui a été signé par le coordonnateur. Le but était de traquer,
13 effectivement, arrêter tous les malfrats et autres éléments nuisibles commettant des
14 actes barbares dans les localités ci-haut.

15 Si vous vérifiez bien, il y a un ordre de mission du même type comme ça qui a été
16 signé.

17 Q. [10:23:30] Oui, nous savons très bien. Monsieur Namsio, merci beaucoup.

18 Maintenant, je pose ma question : saviez-vous que les ordres de mission qui étaient
19 parfois imités par d'autres personnes — c'est-à-dire qu'ils utilisaient à mauvais
20 escient le nom du coordinateur national — les ordres de mission que vous obteniez
21 de lui étaient basés sur l'ordre de mission permanent qui devait être visé par la
22 gendarmerie avec un cachet, n'est-ce pas ?

23 R. [10:24:11] Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président.

24 En ce qui concerne l'établissement des ordres de mission, arrivé à un certain
25 moment, c'était M. Ngaya Alfred qui... qui faisait ça. Des fois, c'est l'équipe du
26 secrétariat qui faisait ça. Est-ce que, arrivé à un certain moment, il y a des gens qui
27 en profitent pour faire autre chose ? Je ne sais pas. Mais en ce que je sache, que
28 l'ordre de mission qui a été établi et qu'il m'avait remis en main, il a été signé par

1 notre coordonnateur, Édouard-Patrice Ngaïssona. Il me connaissait et il connaît aussi
2 ma moralité, raison pour laquelle il avait signé un ordre de mission comme ça pour
3 moi.

4 Mais en ce qui concerne d'autres ordres de mission, je ne suis pas Dieu pour le... le
5 savoir. Donc, il peut y avoir des cas comme ça, je ne sais pas, je ne sais pas.

6 Q. [10:25:16] Oui, merci, merci. Merci beaucoup. Merci, Monsieur Namsio.

7 Donc, nous avons passé en détail plusieurs ordres de mission pour servir d'exemple,
8 et maintenant, allons au document suivant, qui se trouve, donc, à l'onglet 22 du... de
9 la liste de la Défense. Il s'agit du document... du document, donc, CAR-OTP-2025-
10 0396.

11 Je voudrais d'abord que l'on montre la page de garde pour voir si vous vous
12 souvenez du document, et en... donc, le document dont l'ERN se termine par 0396,
13 que vous trouverez à l'onglet 22 de la liste de la Défense.

14 *(La greffière d'audience s'exécute)*

15 Si nous pourrions avoir la page de garde d'abord. Donc, page de garde 0396.

16 *(La greffière d'audience s'exécute)*

17 Vous voyez ce document ? Il date de juin 2014, il a été publié par le coordinateur
18 national, il s'agit de la page de garde. Vous vous souvenez avoir vu ce document,
19 n'est-ce pas ?

20 R. [10:27:07] Euh... je vous remercie encore.

21 Arrivé à un certain moment, il y avait des documents qui a été initiés... qui a été
22 initiés. Je vous ai dit, tout à l'heure, qu'il y a M. Ngaya Alfred, qui est aussi conseiller
23 au sein du mouvement, saisissait des documents au nom des Anti-balaka si le besoin
24 y est. L'emblème, là, je me souviens. Cet emblème, c'est l'autre, là, qui avait initié,
25 l'apôtre Ngaya, qui avait initié l'emblème de l'autre, là, l'oiseau de la bonne
26 envergure, là.

27 Je me souviens de quelques documents comme ça. Et j'avais dit, tout à l'heure, qu'il
28 y a aussi...

1 Q. [10:28:00] Très bien.

2 R. [10:28:02] ... au sein du secrétariat, ils ont saisi aussi des documents, mais je me
3 souviens de ça.

4 Q. [10:28:09] Merci beaucoup, Monsieur Namsio.

5 Maintenant, je... veuillez, s'il vous plaît jeter un œil sur la page 0... la page 0401 qui
6 finit par « malgré l'engagement »... ou qui commence par « malgré l'engagement »,
7 et je vais vous demander si vous vous en souvenez si c'était bien en juin, si cela avait
8 été fait à l'initiative de la Coordination.

9 Vous voyez ici, page... je... je donne lecture (*intervention en français*) « Malgré
10 l'engagement de la Coordination nationale des patriotes anti-balaka, de cesser les
11 hostilités et les... Depuis l'élection de M^{me} Catherine Samba-Panza, Présidente de la
12 transition, la main tendue des Anti-balaka n'intéressait personne dans les rangs
13 d'instances gouvernementales et internationales. Les cas de braquages et vols
14 commis dans la ville sont systématiquement imputés aux Anti-balaka en dépit de
15 leur bonne volonté manifeste. Tout le monde sait que les prisons dans la République
16 centrafricaine ont été détruites, et tous les brigands et criminels se sont retrouvés dans
17 la nature. C'est ainsi que les Anti-balaka eux-mêmes se substituent aux Forces de
18 défense et de la sécurité, font des opérations de police et ne cessent de mettre la main
19 sur les malfrats qu'ils remettent à la Gendarmerie de... et à l'Office centrafricain de
20 répression du banditisme, OCRB. Profitant de cette situation de confusion
21 généralisée, des bandits continuent de s'organiser et... en groupes armés et opèrent
22 malheureusement sous le label de Anti-balaka. » Fin de citation.

23 (*Interprétation*) Je viens de vous lire ce passage, Monsieur Namsio, donc, de la
24 Coordination nationale, juin 2014. Est-ce que cela correspond à votre expérience de
25 l'époque, ce qui est écrit là ? Est-ce que vous êtes d'accord avec cette analyse, à ce
26 moment-là, et le rôle de la Coordination nationale pour essayer de restaurer la
27 situation à Bangui à l'époque ?

28 R. [10:30:57] Effectivement, Monsieur le Président. Comme j'avais dit, le mouvement

1 anti-balaka, en réalité, n'était pas venu pour le pouvoir. C'est les Séléka qui ont fait
2 naître le mouvement anti-balaka. Tout le monde se souvenait de ça, peut... peut
3 toutefois souvenir... se souvenir de ça.

4 Lorsque les Anti-balaka avaient attaqué par après, on s'est dit : « Il faut ramener la
5 paix ». Et comme il y a la Présidente de transition qui est en train de se battre pour
6 ça, notre coordonnateur avait dit : « Il faut sensibiliser tout le monde et faire du
7 mieux que... pour que le peuple... le peuple centrafricain ait la paix. »

8 Et quelque part, notre coordination avait condamné, même, certains actes. Or, en
9 début, ce n'était pas ça. Au début, on avait dit : si on a eu à cantonner nos éléments,
10 et si on a eu à les cantonner et que la paix revient ou pas, nous allons faire une
11 marche pour aller déposer volontairement nos armes au point zéro pour montrer à
12 l'opinion nationale et internationale que notre objectif n'était pas de prendre le
13 pouvoir, mais plutôt de sauver le peuple centrafricain, et c'était ça notre objectif.

14 En ce qui concerne ce document, comme je vois pas l'entête, comme je vois pas le
15 bas, je ne peux pas, déjà, parler autrement que ça, mais notre objectif n'était pas pour
16 faire du mal à qui que ce soit. Mais c'était plutôt de sauver le peuple centrafricain
17 tout entier, que ça soit musulmans, que ça soit chrétiens.

18 Arrivé à un certain moment, vous allez comprendre que, effectivement, même les
19 musulmans étaient pris en otage par leurs propres frères, par leurs propres frères. Le
20 coordonnateur avait parlé de ça même sur les ondes et par... et par écrit, même. Le
21 coordonnateur avait parlé de ça. Les musulmans étaient pris en otage à un... à un
22 certain moment, par leurs propres frères.

23 Donc, c'était ça que... on s'est battus pour ramener la paix pour tout... tout le
24 monde, parce que, justement, le pays nous appartient à nous tous, et c'est le seul
25 pays que Basile Boganda nous a légué et Dieu nous a donné pour nous, peuple
26 centrafricain, je veux parler des musulmans et des chrétiens.

27 Donc, c'était ça, notre objectif. Notre objectif n'était pas autre chose que ça.

28 Q. [10:33:50] Merci, Monsieur Namsio.

1 M. Ngaïssona, en tant que coordonnateur national à cette époque, vous a demandé,
2 et M. Ngaya, de faire partie du comité directeur au sein de la Coordination nationale
3 pour avoir certains éléments réinstallés comme membres normaux de la société.

4 R. [10:34:30] Je vous remercie.

5 Est-ce que vous avez un document concernant ça ? Si vous pouvez déjà me le
6 montrer, ça peut m'aider à me souvenir. Parce que je vous ai dit que j'ai, quelque
7 part, des problèmes. Il y a le trauma que je... j'avais subi. Donc, je peux toutefois
8 oublier quelque chose, mais si vous pouvez m'aider, parce que je lui là, c'est pour
9 aider votre Cour à la recherche de la vérité. Donc, si vous pouvez déjà, si vous avez
10 quelques documents, montrez-moi. Si je peux me souvenir de ça, je peux vous le
11 dire, Monsieur le Président.

12 Je vous remercie.

13 Q. [10:35:06] Je ferai ça après la pause avec un autre sujet sur le cantonnement. J'y
14 reviendrai.

15 D'ailleurs, il y a un témoin de l'Accusation qui a effectivement raconté cela. Donc, je
16 n'invente pas. Apparemment, il y avait ce comité directeur, il y a un témoin qui nous
17 a dit ça. Il y avait ce comité directeur créé par M. Ngaïssona pour faire réinstaller des
18 éléments dans la société dans une période de temps comme en... au début 2014.
19 Mais enfin, je... je reviendrai là-dessus, Monsieur Namsio.

20 Donc, une autre question sur ce sujet.

21 R. [10:35:54] Il y a pas de souci.

22 Q. [10:36:01] Est-ce que vous vous souvenez que M. Ngaïssona, avec votre aide, a
23 ramené des voitures volées ?

24 R. [10:36:05] Je vous en prie, allez-y.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:07] Monsieur Namsio,
26 Me Knoops parle, donc il faut pas... il faut pas... il faut que deux orateurs parlent en
27 même temps.

28 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:36:20]

1 Q. [10:36:21] Monsieur Namsio, est-ce que vous vous souvenez que M. Ngaiissona,
2 avec l'aide de plusieurs autres au sein de la Coordination, a fait en sorte que des
3 voitures volées soient rendues... des... des... des voitures volées à des musulmans ou
4 des chrétiens ou enfin à quelque personne que ce soit dans le pays, des civils, donc,
5 des propriétaires licites de ces voitures ? Est-ce que vous avez des informations à
6 donner à la Chambre à ce sujet ?

7 Et soyez aussi bref que possible, s'il vous plaît.

8 R. [10:37:01] Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

9 Ça... dû à notre erreur.

10 En ce qui concerne les... les... les... les cas de véhicules volés et qui a été repris et
11 remettre aux propriétaires, les cas sont nombreux. :Les cas sont nombreux.

12 Moi, personnellement, par ordre de notre coordonnateur, j'avais fait cela à maintes
13 reprises. Je vais vous donner très rapidement un exemple. Il y avait un certain
14 musulman du nom Nimaga. Son père fut une haute autorité dans ce pays, Nimaga,
15 le transporteur, et il y a son véhicule qui a été volé, remorque, et les Anti-balaka
16 avaient emmené ça. Mais le coordonnateur m'avait confié cela afin qu'on puisse
17 vraiment lui remettre. Le coordonnateur s'est dit : il n'est plus question de ça.

18 On m'avait volé, on m'avait pillé, mais moi, personnellement, je ne peux pas faire
19 cela aux autres. Et lors de remise de ce véhicule, le remorque — c'était un CBH, si je
20 me trompe pas —, il avait remis ça au niveau de la gendarmerie de Bangui, devant
21 tout le monde. Mais lors de la remise, j'étais parti en mission dans le cadre de mon
22 stage. Il y avait des véhicules qui étaient volés. J'avais pris et je lui ai expliqué, il
23 avait dit : « Il faut remettre aux propriétaires ». Prenons aussi un autre cas.

24 Il y avait l'église catholique Saint-Bernard de Boy-Rabe qui a été... été braquée. Les
25 Balaka ont... avaient pris leur véhicule. J'étais allé dire ça même à Andjilo : « Les
26 gens priaient pour nous afin qu'on puisse venir, malgré que nous n'avons rien
27 comme arme... arme pour nous défendre avec, par la prière de la population, et nous
28 sommes là, et Djotodia a démissionné. À quoi bon de prendre encore, d'aller braquer

1 le véhicule de l'église ? » J'avais dit ça à Andjilo. « Ces éléments m'avaient même
2 pointé. Ils ont voulu me faire du mal. » Et par après, il s'est ressaisi et il avait ramené
3 le véhicule. Le cardinal, Dieudonné Nzapalainga, était venu pour confirmer cela.
4 C'est en partant de là que je m'étais mis à genoux pour demander pardon devant
5 Dieu, devant le cardinal, pour tout ce que... ces bavures qui se fait souvent quelque
6 part, hein, par les... les... les... les Anti-balaka
7 Il y a beaucoup, beaucoup d'exemples que j'ai, mais comme le temps nous presse, je
8 ne peux pas me miser là-dessus. Le moment viendra s'il y a des préoccupations pour
9 ça, je peux toutefois vous répondre, Monsieur le Président.
10 Je vous remercie.

11 Q. [10:40:01] Bon. J'espère que ça ne sera pas ici que nous devons parler à nouveau.
12 Enfin, bon. J'espère qu'il y aura une autre occasion, Monsieur Namsio.

13 Monsieur Namsio, merci beaucoup pour votre réponse.

14 Ma question suivante : est-ce que vous vous souvenez que, quelques fois, des armes
15 étaient amenées à M. Ngaïssona, chez M. Ngaïssona, et ensuite, avec votre aide ou
16 avec l'aide de quelqu'un d'autre de la Coordination, ensuite, il allait remettre ces
17 armes à la gendarmerie ? Est-ce que vous vous souvenez d'exemples de ce type ?

18 R. [10:40:49] Arrivé à un certain moment, il y avait des cas de braquage dans les
19 quartiers. Et à travers la commission qu'il avait mis en place, j'avais dit à
20 M. Yadjoungou, qui est le responsable de la Police militaire. et M. Botolégué (*phon.*).
21 À bord de la voiture que j'avais utilisée, que... le... ma voiture, y compris de celui...
22 celle l'autre, là, de Yadjoungou, on était partis dans chaque base. On les a surpris.
23 Moi, personnellement, je leur ai surpris en... en leur parlant : « Vous avez des
24 armes ? » « Oui, nous avons des armes. Faites sortir tout ça là, parce que nous avons
25 un autre... une chose à faire avec. »

26 Une fois sorties ces armes et l'équipe de patrouille et de Police militaire a mis la main
27 là-dessus et on... on avance à une autre base. C'était comme ça. On avait récupéré
28 beaucoup d'armes. On avait transporté ça sur plus de deux véhicules, si je me

1 trompe pas, et amené ça chez notre coordonnateur. Le coordonnateur avait dit :
2 « C'est à base de ces armes qu'ils commettaient des exactions sur la population,
3 qu'ils commettaient des... des... des... leurs... des... des exactions sur tout le monde. »
4 Il ne peut pas... lui, le coordonnateur, il va ramener ces armes au... au sein de la
5 gendarmerie. Et par après, lorsque j'avais amené ces armes, j'étais reparti encore
6 pour... sur la route de... de Douala pour escorter les véhicules, comme j'ai l'habitude
7 de le faire dans le cadre de mon stage.

8 Mais ce... en ce qui concerne les armes, ça, moi, également, j'avais fait partie de ceux
9 qui avaient désarmé quelques Anti-balaka qui détenaient devers eux les armes. Je
10 me souvenais de ça. Même moi, il y avait des... des cas, des armes que j'avais remis
11 directement à la gendarmerie et à la... à... à l'OCRB. J'avais même fait cela, parce que
12 j'ai une mission qui m'a été confiée par notre coordonnateur. J'avais fait cela, et ça,
13 c'est vrai et vérifiable

14 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président, comme le temps
15 nous presse.

16 Q. [10:43:06] Donc, Monsieur Namsio, lorsque quelqu'un accusait la Coordination
17 nationale de distribuer des munitions ou des armes à d'autres personnes pour
18 qu'elles se battent en 2014, qu'est-ce que vous répondriez à cette allégation ?

19 R. [10:43:32] Moi, personnellement, je parle de moi, de ma conception à moi, de ma
20 vision. Comme j'avais dit « le temps n'est plus aux braquages, aux tueries, le temps
21 n'est plus à la division », je m'étais battu sans arme, mais par la force par... que Dieu
22 m'avait donnée, par le courage que Dieu m'avait donné. J'avais dit non à ceux qui
23 détenaient même des armes, qui allaient même braquer. J'avais même... j'avais
24 même... j'avais failli, même, mourir. Et je disais, de plus souvent, je le dis de plus
25 souvent : la prison que j'avais faite n'était pas au hasard ; c'est quelque part un plan
26 de Dieu pour moi, c'est Dieu qui a voulu que ce... je sois arrêté pour que je trouve
27 pas la mort en cours de chemin. C'était ça, ma pensée, et c'était une mission que
28 Dieu m'avait envoyée à faire dans la maison carcérale. Parce qu'une fois arrivé à la

1 maison carcérale, plus de 500 détenus avaient trouvé le baptême que j'avais parrainé.
2 Donc, je vous confirme que, arrivé à un certain un moment, en ce qui concerne les
3 dotations en armes, les dotations en munitions, je n'étais pas au courant, je ne savais
4 pas. Mais quand les gens se... circulaient avec des armes, je n'étais pas d'accord avec
5 eux.

6 Q. [10:45:09] O.K.

7 R. [10:45:10] Et à chaque fois, même le maire de la ville de... du 4^e arrondissement de
8 la ville de Bangui me fait recours à chaque fois, raison pour laquelle vous avez vu
9 que je travaillais en étroite collaboration avec l'équipe de la MISCA, à l'époque, les
10 contingents rwandais, le contingent camerounais, le contingent burundais, le
11 contingent rwandais. C'est pas du hasard ; c'est parce que Dieu m'avait donné cette
12 force, et ça, je parle de moi. Dieu m'avait donné cette force et à... d'après l'initiative
13 ou soit l'idéologie de notre coordonnateur qui ne voulait pas ça les... les... donne
14 (*inaudible*) c'est à base de ça, également, que j'ai eu à travailler pour ramener la paix,
15 malheureusement être arrêté, mais c'était pas de ma volonté ; c'était un plan de Dieu
16 pour moi.

17 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

18 Q. [10:46:03] Une question simple : avez-vous jamais vu M. Ngaïssona, le
19 coordonnateur national, remettre des munitions ou d'autres armes à des personnes
20 pour qu'elles se battent en 2014 ? Oui ou non ?

21 R. [10:46:24] J'avais pas vu cela. Je ne peux pas parler pour le plaisir de parler.

22 Q. [10:46:30] (*Intervention non interprétée*)

23 R. [10:46:32] Peut-être ça peut passer hormis moi, je ne sais pas, je n'étais pas au
24 courant.

25 Merci beaucoup.

26 Q. [10:46:40] Monsieur Namsio, mi-2014, est-ce que vous avez participé à la mise en
27 œuvre d'un mouvement au sein de la communauté musulmane, d'un mouvement
28 pour créer la cohésion sociale, un projet, un projet avec imam ou quelqu'un de la

1 communauté musulmane, pour créer la cohésion sociale ; un projet de cohésion
2 sociale à mettre en œuvre dans la société ? Est-ce que vous vous souvenez de ce
3 projet ?

4 R. [10:47:28] Moi, personnellement, j'avais eu à travailler avec beaucoup de
5 musulmans qui étaient à Bangui. Beaucoup. Moi, personnellement.

6 Il y a le cas d'un certain Abdel Kader Khalil, qui fut un haut responsable dans le
7 mouvement séléka. Il était... je l'ai... j'avais fait... fait appel, il était venu vers moi.
8 Avec lui, on était rentrés, même, dans le KM 5, à un certain moment, pour parler de
9 la paix. Il y avait des cas des imams, également. Celui de l'imam Kobine Layama,
10 que j'avais eu à travailler — paix à son âme — que j'avais eu à travailler pendant
11 beaucoup de temps. Il y avait des musulmans qui étaient au KM 5. M. Rator (*phon.*),
12 qui travaille maintenant à la place de l'imam Kobine, qui est décédé, j'avais eu à
13 travailler avec ce grand. C'est un grand musulman, c'est un patron, mais on s'est
14 dit : l'heure n'est plus à ça.

15 Arrivé à un certain moment, il y a le véhicule des musulmans qui était... avait fait un
16 accident sur la route de... de... de... de Douala, derrière Bossemptélé, à 300 et
17 quelques kilomètres de la ville de Bangui, et ces musulmans, dans ma mission, j'étais
18 obligé d'aller et protéger leurs marchandises, accompagner jusqu'à même... à
19 Bangui.

20 Donc, il y avait des initiatives comme ça, et le coordonnateur avait pris des
21 initiatives pour qu'on puisse, ensemble, hein, travailler pour ramener la paix. Lui
22 s'est vu aussi avec quelques musulmans, si je me trompe pas, hein, pour parler de la
23 paix. Donc, il avait initié quelque chose comme ça, mais comme je n'ai pas aussi
24 bonne mémoire pour maîtriser les dates et consorts, je ne peux pas vraiment dire
25 encore plus.

26 Je vous remercie très infiniment.

27 Q. [10:49:46] Merci, Monsieur Namsio.

28 Tout ça, c'est arrivé avant votre arrestation, n'est-ce pas, en septembre... le

1 17 septembre 2014 ? C'est évident, mais enfin, j'aimerais le faire figurer au compte
2 rendu.

3 Est-ce que ces initiatives prises par la Coordination nationale, pour cette cohésion
4 sociale avec la communauté musulmane, est-ce que toutes ces initiatives ont bien eu
5 lieu avant votre arrestation le 17 septembre 2014 ? Monsieur Namsio, est-ce que c'est
6 exact ? Est-ce que c'est arrivé avant le 17 septembre, avant votre arrestation ?

7 R. [10:50:37] Bien sûr que oui.

8 Q. [10:50:39] Oui, c'est confirmé.

9 Merci, Monsieur Namsio.

10 Est-ce que ces initiatives avaient également trait à la possibilité, pour les musulmans,
11 de prier et d'empêcher les Anti-balaka de faire en sorte que les... les musulmans ne
12 puissent pas prier ?

13 R. [10:51:12] Je comprends pas bien cette préoccupation. Si vous pouvez me
14 reprendre.

15 Q. [10:51:18] Oui. Est-ce que vous êtes intervenu, au nom de la... du coordonnateur
16 national, pour vous assurer que les musulmans puissent effectivement prier à Boy-
17 Rabe en 2014 ? Oui ou non ?

18 R. [10:51:39] Je me souviens de ça.

19 Arrivé à un certain moment, il y a d'autres Balaka qui ne veulent pas que les
20 musulmans fassent leur prière. Je leur dis : « Niet, ça ne peut pas se passer. Le
21 coordonnateur m'avait donné une mission, et... tout comme moi, également, j'ai une
22 mission à faire. » C'était comme ça que j'avais... les... les musulmans étaient venus,
23 même, vers moi, ils m'avaient parlé de cela. J'avais dit : « Mes vieux, repartez. » Je
24 les accompagnais et je leur demandais, devant les gens, pour qu'ils puissent
25 commencer à crier et à faire leur prière. J'avais cité, même, un certain M. Ali et autres
26 comme ça. Et même arrivé à un certain moment, il y a la mosquée de... de Bogombo
27 qui était cassée, mais il y avait des initiatives. Les musulmans étaient venus ; nous,
28 on était venus pour qu'on puisse vraiment, avec... à la... à l'aide des bâches, pour

1 refaire la toiture de cette mosquée pour que les musulmans puissent prier.

2 Arrivé à un certain moment, vers le quartier Boeing de la ville de Bangui, il y avait
3 des cas... les musulmans qui étaient empêchés afin... afin qu'ils puissent ne pas
4 enterrer leurs corps. Et ça, là, on était partis pour dire que, niet, ça ne peut pas
5 passer.

6 Pendant ce temps, j'ai été accompagné du cardinal Dieudonné Nzapalainga, de
7 l'imam Kobine Layama, et même l'ambassadeur de la France faisait partie... faisait
8 partie de l'équipe. On était partis, on était arrivés, j'avais parlé à tous les Balaka qui
9 étaient présents que l'heure n'est plus à ça, il est temps de laisser vaquer librement à
10 leur occupation nos frères musulmans, parce qu'il y a un début pour faire la guerre,
11 il y a un début pour faire la paix. Et pendant ce temps, jusqu'à l'heure actuelle que je
12 vous parle, ce cimetière est toujours opérationnel et les musulmans continuent
13 toujours à enterrer leurs corps.

14 Donc, il y a beaucoup de... de... d'exemples que je pouvais vous donner, mais comme
15 le temps est limité, je ne peux pas aller au-delà de ça. C'est ce que j'ai à vous dire
16 pour l'instant. On aura l'occasion un de ces quatre matins.

17 Je vous remercie, Monsieur le Président.

18 Q. [10:53:57] Très bien. C'est tout à fait clair.

19 Ces missions vous ont été données par M. Ngaïssona à ce moment-là également, et
20 vous l'avez aidé à mener ses missions avec la communauté musulmane ; c'est bien
21 cela ?

22 R. [10:54:16] Mais vous avez vu, il y a une... un... un ordre de mission permanent, et
23 on a dit : c'est à un délai indéterminé. Donc, je travaille à base de cet ordre de
24 mission afin d'aider nos parents, qui sont des musulmans, et aider même ceux qui
25 sont des chrétiens et qui sont aussi pris en otage par leurs frères. Parce que, arrivé à
26 un certain moment, même un simple téléphone.

27 Q. [10:54:46] (*Intervention non interprétée*)

28 R. [10:54:47] Les autres (*suite de l'intervention inaudible*) et ils récupèrent ce téléphone.

1 Est-ce que ça, ça honore... ça peut honorer quelqu'un ? Je dis le plus souvent : la
2 valeur de l'homme fait son trésor et les... les... les « babesses », et cetera, les petits
3 coups soi-disant, est banni.

4 Q. [10:55:13] Oui, merci, Monsieur Namsio, merci. Merci beaucoup.

5 Il ne me reste plus que cinq minutes avant la pause, et je voudrais terminer sur ce
6 sujet avant la pause. Il s'agit de la page 33.

7 Il... nous... il y a un mot qui manque. Le témoin a déclaré « bien sûr que oui ». Au
8 début de sa réponse, il a dit « bien sûr que oui », mais ça n'a pas été repris dans la
9 transcription.

10 Monsieur Namsio, maintenant, je reviens à ma promesse. Les avocats tiennent
11 toujours leurs promesses. En tout cas, c'est ce que l'on m'a appris.

12 Alors, avant la pause, j'aimerais vous montrer un document, le document qui figure
13 au... à l'onglet 33, CAR-OTP-2032-1015. Il s'agit du procès-verbal de votre
14 arrestation, le 17 septembre 2014, avec M. Feissona, M. Abu et M. Yadjoungou — je
15 suis désolé, je prononce mal, probablement — M. Gustave Yadjoungou. C'est un
16 procès-verbal très détaillé, on va l'afficher sur l'écran dans un instant. Je ne vais pas
17 entrer dans les détails de ce procès-verbal, de votre arrestation, du procès, de votre
18 remise en liberté, mais je voudrais... je voudrais vous inviter...

19 *(La greffière d'audience s'exécute)*

20 Ah, voilà le document. Il s'agit de la page de couverture du procès-verbal. Vous
21 voyez qu'il y a votre nom au 02, procès-verbal d'audition, et l'entretien lui-même se
22 trouve à la page 1019, le 18 septembre 2014. Vous êtes interrogé par la police.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:57:27] Puis-je faire une
24 suggestion, Maître Knoops ? Je suggérerais que le témoin ait la possibilité de relire
25 cela. C'est un témoignage, en quelque sorte. Il pourrait peut-être le faire pendant la
26 pause.

27 J'inviterais le Greffe à fournir ce document au témoin. Enfin, je ne voudrais pas
28 intervenir...

- 1 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:57:52] Oui, pourquoi pas, pourquoi pas.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:57:57] Monsieur Namsio,
- 3 on va vous donner le document et, s'il vous plaît, relisez-le et comme... en particulier
- 4 ce que vous avez dit pendant cette audition.
- 5 Voilà, nous faisons la pause-café jusqu'à 11 h 30.
- 6 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:58:19] Veuillez vous lever.
- 7 (*L'audience est suspendue à 10 h 58*)
- 8 (*L'audience est reprise en public à 11 h 33*)
- 9 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:33:46] Veuillez vous lever.
- 10 Veuillez vous asseoir.
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:33:57] Maître Knoops, vous
- 12 avez encore la parole. Et je pense que vous pouvez aller directement au but à propos
- 13 de ce document.
- 14 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:34:16]
- 15 Q. [11:34:18] Bonjour à nouveau, Monsieur Namsio.
- 16 Alors, vous avez vu ce document, vous l'avez examiné au cours de la pause, ce
- 17 procès-verbal d'arrestation en septembre 2014, le 17 septembre 2014. Alors voici ma
- 18 première question : la force Sangaris vous a arrêté au cours de votre mission à
- 19 Bambari, et dans le procès-verbal, j'ai remarqué, à la page 1016, que Sangaris vous a
- 20 accusé de possession illégale d'armes, (*intervention en français*) « détention illégale
- 21 d'armes de guerre ».
- 22 (*Interprétation*) Alors, d'après ce que vous avez dit aujourd'hui, et à la lumière de ce
- 23 qui est expliqué aussi dans ce procès-verbal, est-ce que vous considérez que cette
- 24 arrestation était totalement injustifiée ?
- 25 R. [11:35:29] En... en ce qui concerne mon arrestation, il était vrai que j'ai... j'avais
- 26 effectué un déplacement dans le cadre de la paix et le vivre ensemble. J'avais escorté
- 27 des véhicules, j'avais déposé ces sujets au niveau de Sibut, j'ai rebroussé chemin
- 28 pour venir à Bangui, sur Bangui, et repartir vers la route... sur la route de Douala

1 pour escorter le véhicule. J'allais dire quoi ? Je voulais dire quoi ?
2 Lorsque j'avais effectué ce déplacement, j'avais pas d'arme sur moi, et je... je
3 travaillais pas avec une arme. Je travaillais par la grâce de Dieu, par la force que
4 Dieu m'avait donnée et le courage que Dieu... Dieu m'avait donné. Lorsqu'on avait
5 escorté ces véhicules, on était partis différemment. C'est-à-dire, notre chef d'état-
6 major, il était accompagné de son aide de camp, qui avait une arme. Il y a
7 M. Gustave Yadjoungou qui, également, avec... a été avec une arme en main. On
8 était partis, j'avais pas une arme sur moi. Et lorsqu'on était revenus pour que je
9 puisse repartir encore sur la route de Bossemptélé, de Douala, la même nuit, c'est
10 pendant ce temps qu'on était arrêtés. On était arrêtés par les Sangaris. Et
11 effectivement, il y avait des armes qu'ils ont trouvées. Il y avait des armes qu'ils ont
12 trouvées. Mais bien avant qu'ils nous arrêtent, en retournant sur Bangui, comme le
13 chef d'état-major avait quitté Sibut bien avant moi, lui y compris M. Yadjoungou,
14 Gustave, qui est le chef de police militaire — ils étaient tous partis avant moi —, je
15 l'ai trouvé bien avant au niveau de Damara. Leur moto était crevée. Et ils m'ont dit
16 leur moto est crevée, ils ne savent comment rentrer sur Bangui. J'ai dit : « Bon,
17 comme je suis à bord de ma voiture, si un autre pouvait monter déjà avec moi, afin
18 que... on met la moto au niveau de Damara, là-bas, une fois arrivés à Bangui, vous
19 allez leur envoyer une chambre à air, comme ça, ça peut dépanner, et le lendemain,
20 vous repartez chercher cela. » Et malgré tout ça, je n'étais pas au courant de quelque
21 chose. Dépassés Damara, arrivés à un certain moment pendant ce temps qu'ils m'ont
22 fait savoir que, effectivement, en retournant, ils ont trouvé quelques Balaka en cours
23 de route, ils devaient leur faire du mal et ils les ont désarmés et ils ont trouvé d'entre
24 leurs mains ce qu'on appelle le « PN » usé. Ils m'ont parlé de cela. Mais malgré tout
25 cela, j'avais même pas vu. Ils ont mis ça dans le sac. Je leur ai dit : « Dans ce cas, il
26 faut amener ces armes-là et, le lendemain, nous allons remettre ça au niveau de la
27 gendarmerie ou soit à la police, comme j'ai l'habitude de le faire. » C'est ce que je
28 leur avais dit.

1 Arrivés à la hauteur de PK 12, en toute sincérité, en principe, c'est moi qui étais parti,
2 parce qu'il y avait la barrière qui était là, il faisait tard. Mais lorsqu'on était partis
3 pour la mission, la... la... la troupe... la troupe Sangaris était au courant, parce qu'ils
4 nous ont trouvés en cours de route, vers PK 17, et notre ordre de mission a été signé
5 par la... visé, plutôt, par la gendarmerie de PK 12. Et lorsqu'on était venus, je me suis
6 arrêté, j'étais descendu de ma voiture. C'est moi, plutôt, qui avais pris le devant, et
7 ils m'ont demandé — les Sangaris qui étaient sur la barrière — m'avaient
8 demandé : « D'où venez-vous, Monsieur ? » Je me suis présenté : « Je suis Émotion
9 Brice Namsio, porte-parole national de... du mouvement anti-balaka. C'est moi qui
10 étais en mission pour accompagner les sujets musulmans, là, je suis de retour pour
11 m'approvisionner en carburant, qui peut... me permettra, plutôt, de rebrousser
12 encore chemin sur la route de Douala pour escorter le véhicule comme j'ai l'habitude
13 de le faire. »

14 Ils m'ont posé la question : « Quoi de particulier ? » Je leur avais dit : « Il y a mon chef
15 d'état-major qui est actuellement avec moi, et il m'a dit... et ils m'ont dit qu'ils ont
16 désarmé quelques Balaka en cours de route et puis ils ont cette arme. Donc, moi, je
17 vais aller remettre cette arme à la police, soit à la gendarmerie, le lendemain, comme
18 j'ai l'habitude de le faire. » C'était comme ça que tout a dégénéré.

19 Lorsqu'ils étaient venus, ils ont pris l'autre, là, le chef d'état-major, mais ils avaient...
20 le chef d'état-major avait sur lui un... un PA, que j'avais pas vu ça. Comme il faisait
21 tard, je les ai pris au niveau de Damara, presque 21 heures. J'avais pas vu le PA. Et
22 c'est pendant ce temps que les Sangaris voulaient les désarmer, il y avait eu dispute
23 entre eux, mais pour moi, je ne savais pas le pourquoi j'ai été attaqué et ils
24 commençaient à me tabasser du coup, comme ça, vers 22 heures, ils commençaient à
25 me tabasser et tout en posant des questions. Ils m'ont mis face au mur et mains sur la
26 tête, les deux mains sur la... la... la... la tête. Lorsque je... je me sens fatigué et que
27 voulais... voulais à me reposer un peu, ils me donnent des coups par-ci par-là,
28 surtout en partie supérieure. Je veux parler de ma tête ; derrière mon cou, tout ça, là.

1 Ils commençaient à me tabasser. Et cette... ces coups-là, ils me l'ont donné comme ça
2 jusqu'à 22 heures. Raison pour laquelle je me suis dit : la loi, c'est la loi. J'ai été
3 arrêté, ils m'ont torturé, ils m'ont tabassé, et à quatre du matin, ils m'ont... m'ont fait
4 porter plutôt un cagoule, amené jusqu'à... ils m'ont fait sillonner dans les quartiers
5 avant de m'amener au niveau de la gendarmerie. Mais comme la loi c'est la loi, si
6 j'avais commis quelque chose, quitte à la justice de faire son travail. Parce que le
7 (*inaudible*) existe et la loi aussi existe. C'était ça... c'était ce qui était passé au niveau
8 de la gendarmerie de PK 12. Et par après, j'ai été conduit au niveau du procureur
9 pour être transféré au... à la maison carcérale de Ngaragba, pour que... j'avais... pour
10 aller encore subir d'autres choses dans la maison carcérale. Parce que là-bas, on
11 m'avait amené directement à la porte rouge. On m'avait amené directement à la
12 porte rouge. Et par après, même s'il faut aller me soulager, ils m'ont demandé d'aller
13 pieds nus, comme ça, dans le WC pour me soulager. Pendant quelques jours, trois ou
14 quatre jours comme ça, pour qu'on puisse vraiment, maintenant, me donner une
15 cellule, que je puisse vraiment aller me reposer un peu confortablement.
16 C'était ce qui a été passé. Donc, vous et (*inaudible*), vous pouvez même comprendre
17 que... si ç'a été légal...

18 Merci beaucoup.

19 Q. [11:43:10] Merci, merci, Monsieur Namsio. Merci.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:43:14] Maître Knoops,
21 puis-je, s'il vous plaît... mais enfin, je... je vous laisserai après.

22 Monsieur le témoin, c'est très important, tout ce que vous nous dites, et nous vous
23 écoutons vraiment avec beaucoup d'attention. Donc, prenez votre temps.

24 Monsieur... Maître Knoops, poursuivez.

25 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:43:31]

26 Q. [11:43:33] Je suis vraiment désolé de ce qui vous est arrivé, mais je vous pose cette
27 question pour une bonne raison. Dans votre interview au commissariat de police,
28 vous avez expliqué à... au procureur et aussi aux forces Sangaris précédemment,

1 visiblement, que les armes qu'ils ont trouvées dans votre équipe avaient été
2 récupérées auprès de faux Anti-balaka. Et si j'ai bien compris, malgré cette
3 explication de votre part, la force Sangaris vous a quand même arrêté ; donc, elle ne
4 vous a pas cru , c'est bien cela ?

5 R. [11:44:14] ...

6 Q. [11:44:17] Malgré les documents que vous portiez sur vous, malgré votre
7 explication aussi, la force Sangaris vous a quand même arrêté. Alors, j'aimerais
8 savoir : pourquoi, malgré tous les documents que vous aviez et toutes les
9 explications que vous avez données, pourquoi donc avez-vous été arrêté par la force
10 Sangaris puis passé à tabac, puis plus ou moins torturé ?

11 R. [11:44:47] O.K. Je vous remercie encore une fois de plus.

12 Lorsqu'on était arrêtés et que j'étais descendu de la voiture pour m'approcher de ces
13 forces, je leur ai pas encore montré l'ordre de mission que je détenais vers moi. Ç'a
14 dégénéré... d'après ma compréhension, c'est lorsqu'ils étaient... ils ont contourné la
15 voiture pour reprendre l'arme que j'avais parlé, et entre eux et notre CEMA, y
16 compris Gustave Yadjoungou, semblait-il que Yadjoungou, Gustave, et CEMA, ne
17 voulaient pas être désarmés. C'est ce que j'avais... j'avais vu. Ne voulaient pas être
18 désarmés. Et c'est pendant ce temps que tout a dégénéré. Mais l'ordre de mission
19 que j'avais sur moi, je leur ai pas encore montré.

20 Je vous remercie.

21 Q. [11:45:45] Mais Monsieur Namsio, dans votre déclaration du 18 septembre,
22 page 1019 — vous l'avez lu, d'ailleurs, au cours de la pause — vous dites
23 (*intervention en français*) : « Au niveau de Sibut, le convoi a été confié par mes soins...
24 soins au lieutenant commandant de la compagnie de la gendarmerie. »

25 (*Interprétation*) Alors, si je comprends bien votre déclaration à l'époque, vous dites
26 que, au sein de l'équipe, à l'époque, il y avait quelqu'un qui était membre de la
27 gendarmerie et qui était déjà avec vous. C'était cette personne-là qui était armée ?

28 R. [11:46:40] J'ai pas bien compris cette question. Reprenez, s'il vous plaît.

1 Q. [11:46:44] Bon, je reprends.

2 Vous parlez d'un lieutenant-colonel... d'un lieutenant commandant de la compagnie
3 de gendarmerie dans votre déclaration du 18 septembre. En fait, auprès du Bureau
4 du Procureur. Vous voyez à l'écran, d'ailleurs, elle est à l'écran. (*Intervention en*
5 *français*) Ce paragraphe : « Au niveau de Sibut, le convoi a été confié par mes soins
6 au lieutenant commandant la compagnie de gendarmerie pour la sécurisation de ces
7 marchandises et les sujets musulmans au nombre de cinq. »

8 (*Interprétation*) Alors, voici ma question : cette personne membre de la gendarmerie,
9 était-elle présente lorsque la force Sangaris vous a arrêté ?

10 R. [11:47:49] Non. Je... je voulais reprendre, revenir encore un peu en arrière.

11 J'avais parlé d'un lieutenant qui était le commandant de la gendarmerie de Sibut,
12 que j'avais confié ces véhicules, les trois véhicules qui a été escortés que j'avais
13 confiés au niveau de Sibut. J'avais pas parlé de la brigade de la gendarmerie de
14 PK 12. J'avais parlé du commandant...

15 Q. [11:48:20] Très bien.

16 R. [11:48:24] ... de la gendarmerie de Sibut, qui est un lieutenant, le commandant de
17 la compagnie, en la personne de M. Wandé, le fils au général Wandé. C'est ce que
18 j'avais dit.

19 Q. [11:48:35] Merci.

20 Alors, Monsieur Namsio, dans votre déclaration, donc, du 18 septembre 2014 à la
21 page 1020 — donc, c'est la page suivante —, ce qui m'a, là aussi, assez étonné, c'est
22 votre réponse lorsqu'on vous demande : « Est-ce que vous avez quelque chose à
23 ajouter à cette déclaration ? » Vous dites (*intervention en français*) : « Je voudrais aussi
24 signaler que les éléments du dispositif Sangaris qui m'ont tabassé sont saouls. » (*Fin*
25 *de l'intervention non interprétée*)

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [11:49:27] On n'a pas entendu
27 une interprétation pour ce dernier mot.

28 M^e KNOOPS (*interprétation*) : [11:49:33] (*Intervention en français*) : « Je voudrais

1 aussi... étaient saouls. »

2 *(Interprétation)* Donc, vous dites que vous avez été arrêté par les forces Sangaris pour
3 détention illégale d'arme, ce qui n'était pas vrai, et en plus, les membres de Sangaris
4 qui vous ont arrêté étaient-ils saouls ; c'est cela ? Ils étaient ivres ?

5 R. [11:50:06] Je n'avais pas dit qu'il n'y avait pas l'arme sur nous, j'avais pas dit ça.
6 J'avais dit qu'en cours de chemin, même en partant, il y a le CEMA qui avait son
7 arme. Yadjoungou Gustave qui a également son arme, mais pendant notre retour,
8 comme il me devançait, ils ont désarmé quelques faux Anti-balaka, soi-disant en
9 route. Ils ont récupéré un... un PM usé. C'est ce que j'avais dit. Mais lorsqu'on était
10 arrêtés, ces Sangaris qui nous tabassaient... mais ils nous approchaient, ils sentaient
11 même de la bière, de l'alcool. Moi, personnellement, ils m'avaient approché, ils
12 m'avaient approché. Raison pour laquelle j'explique ce que j'avais vécu, moi,
13 personnellement. C'est ce que j'avais vu et vécu que j'ai relaté. Donc, je ne vais pas
14 en dehors de ça.

15 Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président.

16 Q. [11:51:13] Merci, Monsieur Namsio.

17 Maintenant, passons à l'arrestation de la personne appelée Larmassou. Que pouvez
18 nous dire à propos de ce monsieur Larmassou ? Premièrement, faisait-il partie des
19 Anti-balaka et s'agissait-il d'un élément des Anti-balaka ?

20 R. [11:51:46] Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

21 Je me souviens de ce monsieur en la personne de M. Larmassou, qui faisait... qui
22 était FACA, un capitaine, quelque chose comme ça. Je l'ai même rencontré à la
23 maison d'arrêt lorsque j'ai été arrêté par après. Il avait même monté des gens là-bas
24 pour me faire du mal. Dieu a fait grâce, Dieu m'avait protégé pour que je sois... j'ai la
25 vie sauve aujourd'hui.

26 Arrivé à un certain moment, pendant... même les données que j'ai, vous allez voir
27 même dans la Coordination, je n'ai pas les données de M. Larmassou. Mais la
28 population qui se trouvait derrière la base de l'ETM, je veux parler de l'ex-société

1 UCATEX, Combattant et quelque chose comme ça, cet environnement servirait...
2 sévissait — plutôt — des gens qui se disaient Anti-balaka. Et la population se sentait
3 très mal. Les cas de braquage et autres... et c'était comme ça que les gens avaient...
4 les... les éléments de l'autre, là, de la Police militaire, étaient partis pour vérifier ce
5 que sont ces gens qui sévissaient de l'autre côté. Et cette partie, je n'étais pas là, je ne
6 faisais pas partie du groupe, de l'équipe.
7 Ils ont eu à arrêter Larmassou, et on l'avait amené. Est-ce que c'était quelque part ?
8 Parce que je dis ça pour vous éclaircir. Arrivé un certain moment, j'avais commencé
9 déjà dans le cadre de mon stage (*phon.*) également, le convoyage. Donc, il y a
10 certaines choses qui se passaient et que je n'étais pas au courant au même moment.
11 Et peut-être ce n'est qu'après, lorsque j'étais rentré à Bangui que je me serais... je me
12 sens au courant.
13 Le coordonnateur, si je me trompe pas, ou je me trompe de la personne... si je me
14 trompe pas, il y a quelqu'un de la Coordination qui m'avait dit que : « Ah, les gens
15 qui sévissaient vers Combattant, soi-disant qu'ils sont des Anti-balaka, il y a un des
16 leurs qui a été arrêté en la personne de Larmassou. » J'avais posé la question où se
17 trouve ce monsieur ? Ils m'ont dit : « C'est chez le coordonnateur Ngaïssona, vers
18 marché Pougoulou. » Je parle de... du domicile de notre coordonnateur. Là-bas, se
19 trouvait M. 12 Puissances avec ses, éléments dans cette concession.
20 J'étais parti pour voir de mes propres yeux. Arrivé, ils m'ont fait sortir ce monsieur,
21 et je l'avais vu, il était fatigué, même... il était fatigué. Et avec les journalistes qui
22 étaient... non, les journalistes étaient venus par après. Parce que j'avais fait appel aux
23 journalistes qui devaient filmer, et afin qu'il puisse également, lui personnellement,
24 confirmer s'il est Balaka ou il n'est pas Balaka. Et c'était comme ça.
25 Et par après, les journalistes lui avaient posé des questions, lui avaient fait des
26 interviews, et c'est pendant ce temps qu'on l'avait amené. Et par après, il a été
27 transféré à un... transféré à la maison carcérale. Parce que j'avais dit à l'équipe de
28 12 Puissances : « Il ne faut pas lui faire du mal, parce que justement, quand on arrête

1 une personne, la justice est là pour faire son travail, il faut l'amener au niveau de la
2 justice, comme ça, justice peut faire son travail. »

3 C'était comme ça, je me souviens de ce monsieur en la personne de M. Larmassou.

4 Je vous remercie très infiniment, Monsieur le Président.

5 Q. [11:55:57] Très bien. Monsieur Namsio, savez-vous qui a arrêté M. Larmassou, et
6 le motif de son arrestation ?

7 R. [11:56:08] Comme je vous ai dit tout à l'heure, la personne qui l'avait arrêté, je ne
8 connais pas. Je ne me souviens plus de lui parce que j'avais rencontré M. Larmassou
9 dans la concession de notre coordonnateur.

10 Q. [11:56:33] Monsieur Namsio, connaissez-vous le... est-ce que vous êtes au courant
11 que la Coordination nationale a été essentielle pour... dans l'arrestation de M. Sayo ?

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:56:54] Maître Knoops, je
13 vois que M. Vanderpuye est debout, et il est toujours bon que la question soit posée.
14 Ainsi, M. Vanderpuye peut bien expliquer son objection, mais c'est peut-être pas une
15 objection.

16 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:57:06] Non, c'est une erreur de transcription
17 ou d'interprétation. Parce que le témoin a dit qu'il avait rencontré M. Larmassou
18 chez M. Ngaïssona. Et dans la transcription, il est écrit qu'il l'a rencontré au... par le
19 truchement de notre coordonnateur. Je pense que ce n'est pas ça. Page 43, lignes 7 à
20 9, c'est là que se trouve la réponse. Il s'agit donc de la transcription en anglais.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:57:44] Vous avez sans
22 doute raison. Merci de l'avoir remarqué et de le faire noter au compte-rendu. Ce
23 n'est pas la même chose en effet.

24 Maître Knoops, poursuivez. Ce n'était donc pas une objection.

25 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:57:56] Merci.

26 Q. [11:57:57] Donc, je vous pose la question : Est-ce qu'en 2014, au début des... de
27 2014, au cours des premiers mois de 2014, il y avait des éléments qui étaient
28 supervisés par une personne s'appelant Sayo ? Et ces personnes auraient — je dis

1 bien, auraient — commis des crimes, et en faisant endosser la responsabilité aux
2 Anti-balaka ? Vous êtes au courant de ça ?

3 R. [11:58:37] Oui, on était au courant, parce qu'on avait dit que, arrivé un certain
4 moment, il y a des éléments de Sayo qui sévissaient aussi quelque part vers le... le
5 8^e arrondissement — vers le 8^e arrondissement. J'étais au courant de ça. Mais pour
6 aller plus loin, je n'ai pas mot à dire là-dessus. S'il y a d'autres questions, je peux
7 déjà répondre à ça.

8 Q. [11:59:05] Mais Monsieur Namsio, est-ce que vous vous souvenez si
9 M. Ngaïssona, le coordonnateur national, a essayé de faire quelque chose contre ces
10 éléments de M. Sayo qui... qui, selon ce qui est allégué, auraient commis des crimes
11 en faisant endosser la responsabilité aux Anti-balaka, alors qu'eux-mêmes n'étaient
12 pas des Anti-balaka ?

13 R. [11:59:36] Je vous ai parlé tout à l'heure, Monsieur le Président, de ce monsieur
14 Larmassou. M. Larmassou ne faisait pas partie du groupe Anti-balaka, mais il
15 sévissait, il sévissait. Et c'était avec M. Sayo, parce que j'ai un... actuellement
16 d'autres informations, j'ai (*inaudible*) d'autres informations. Donc, il y avait des gens
17 qui sévissaient comme ça, donc pour laquelle un autre groupe avait mis la main sur
18 M. Larmassou. Mais si vous avez d'autres documents là-dessus, vous pouvez déjà
19 me montrer et ça me permettrait aussi de me... comment dirais-je, de me rappeler là-
20 dessus, Monsieur le Président. Si vous avez quelques documents là-dessus, vous
21 pouvez déjà me montrer, comme ça, ça me permettra de vous éclaircir pour votre
22 recherche de la vérité.

23 Q. [12:00:36] Nous n'avons pas de document sur ce point, mais Monsieur Namsio,
24 ma question suivante est celle-ci : certains de ces individus du groupe de Sayo ont
25 également été arrêtés à cause de l'intervention du coordonnateur national, n'est-ce
26 pas ? Vous vous souvenez de cela ?

27 R. [12:01:00] Oui. Il y a des actes qui étaient posés aussi comme ça lorsqu'on avait
28 mis en place l'équipe de Police militaire, et tout comme moi. Et je vous réaffirme

1 encore que, des fois, c'est moi qui traque ces gens, des fois, c'est l'autre équipe qui
2 traque aussi ces gens. Donc, s'il faut me souvenir, s'il y a des documents, alors, pour
3 lesquels... J'avais dit tout à l'heure que s'il y a un document, je peux déjà me... me
4 rappeler là-dessus pour vous donner aussi beaucoup plus d'informations. C'était ça,
5 ma déclaration.

6 Q. [12:01:40] Parlons de Police militaire. Qui a eu l'idée de créer cette unité de Police
7 militaire ? Qui a eu cette idée ?

8 R. [12:01:56] Mais comme je vous ai dit hier, et je vais toujours réitérer, parce que
9 c'est une coordination, et les choses qui se passaient mal, tout le monde avait vu,
10 tout le monde avait constaté. Vous avez lu, même, un... un communiqué de presse
11 qui a été fait par, même, M. Ngaya, donc, c'est la Coordination. Et vu les bavures, vu
12 tout ce qui a été fait, on s'est dit : il faut agir pour ne pas salir, ternir l'image de notre
13 mouvement. Même moi aussi, j'avais parlé de ça. Il y a aussi d'autres qui avaient
14 parlé de ça. Donc, comme nous sommes en unanimité... unanimité dans le
15 mouvement, c'était comme ça que la décision a été prise et les gens constataient que,
16 effectivement, il y a des failles quelque part, il faut mettre en place cette Police
17 militaire.

18 Q. [12:02:59] M. Namsio, hier et avant-hier, vous avez parlé de M. Junior, que vous
19 avez rencontré après le 5 décembre, qui avait une jambe amputée. Vous vous
20 souvenez de cette personne ?

21 R. [12:03:20] Je dis (*inaudible*)... de Junior, M. Junior que j'avais... M. Junior que j'avais
22 connu... le nom que vous m'avez donné hier, je me souviens plus de ce... cela. Non.
23 Depuis jusqu'alors, je me souviens plus de ce monsieur.

24 Q. [12:03:38] Une question simple : la personne dont vous parliez du nom de Junior,
25 est-ce qu'il a été impliqué d'une manière ou d'une autre dans la création de cette
26 Police militaire ?

27 R. [12:03:55] Mais la personne que je me souviens plus de lui, là ? Comment se fait-il
28 que je veux parler déjà de lui ? Quand bien même je me retrouve plus de lui... je me

1 souviens plus de lui. Et en ce qui concerne l'équipe, la Police militaire, il y a... il y
2 a... il y a une liste qui a été établie. Concernant moi, par exemple, personnellement,
3 dans ma mission qui a été confiée... la mission qui m'a été confiée, il y avait un ordre
4 de mission et avec quelques noms de personnes qui faisaient partie de mon équipe
5 pour qu'on puisse vraiment déjà aider la population en lui... en aide... en leur
6 ramenant, plutôt, la paix, Monsieur le Président.

7 Donc, en ce qui concerne M. Junior, jusqu'à l'heure actuelle, je me souviens plus de
8 lui, raison pour laquelle je vais pas m'éterniser (*phon.*) là-dessus.

9 Q. [12:04:51] Mais il n'y avait personne dans votre équipe qui ait une jambe amputée,
10 n'est-ce pas ?

11 R. [12:05:06] Mais Junior, qui a été... sa jambe a été amputée, je l'ai pas vu comme ça
12 avec la jambe. J'ai écouté parler de ça, je vous ai dit que j'ai écouté parler de ça. Mais
13 si on me fait sortir ce jeune homme, même s'il y a l'une de sa photo qui est là, vous
14 pouvez déjà me montrer ça, ça me permettra vraiment de me souvenir du Junior que
15 vous êtes en train de parler depuis avant-hier, hier et aujourd'hui.

16 Je vous remercie, Monsieur le Président.

17 Q. [12:05:37] Monsieur Namsio, merci beaucoup pour votre réponse.

18 Une question brève sur les éléments de M. Sayo : est-ce que vous vous souvenez des
19 éléments de M. Sayo qui ont été arrêtés ? Est-ce que vous vous souvenez s'ils ont
20 d'abord été amenés à la maison de M. Ngaiissona, et là, M. Ngaiissona a contacté les
21 autorités, la gendarmerie, pour qu'ils viennent les chercher ?

22 R. [12:06:34] Il y avait des éléments qui a été traqué. Je viens de le dire tout à l'heure.
23 Il y a des éléments qui a été traqué. Et ils parlaient au nom de M. Sayo, parce qu'ils
24 parlent... ils ont dit qu'il y a M. Sayo qui était leur responsable, et cetera. Mais
25 comme il ne faisait pas partie du groupe, arrivé un certain moment (*phon.*), je vous ai
26 dit, notre coordination, notre coordonnateur, nous, même moi personnellement,
27 nous avons eu à travailler en étroite collaboration avec la gendarmerie et la police. À
28 chaque cas comme ça, on les amène directement au sein de la gendarmerie pour que

1 justice soit faite. J'avais dit ça tout à l'heure.

2 Raison pour laquelle, je vous ai confirmé l'arrestation de M. Larmassou, que j'étais
3 parti voir ça de mes propres yeux et, par après, j'avais demandé si jamais il faut
4 l'amener à la police, à la gendarmerie. Donc il y avait des choses qui se passaient
5 comme ça.

6 Q. [12:07:39] Est-ce que vous vous souvenez que cela a été diffusé à la radio Ndeke
7 Luka par un journaliste du nom d'Ines (*phon.*) ? Vous avez vous-même contacté le
8 journaliste à cet égard. Est-ce que vous vous souvenez de cela ?

9 R. [12:08:17] J'avais dit que tous ces gens qu'on avait traqués, des fois, moi,
10 personnellement, je fais appelle à la radio, à la presse de la place, afin qu'ils puissent
11 venir confirmer cela à travers des interviews. C'est ce qui a été fait le plus souvent.
12 Donc si vous avez même les données, c'est pour dire que c'est un plus déjà, tout ce
13 qu'on avait eu à faire.

14 Je vous remercie.

15 Q. [12:08:46] Et cette interview à la radio est intervenue après l'arrestation des gens
16 de Sayo, n'est-ce pas ?

17 R. [12:09:07] Aucune idée. Parce qu'on avait arrêté... traqué, plutôt, plusieurs
18 personnes qui commettaient des exactions sur la population centrafricaine. Donc, je
19 me souviens plus de la date, comme je vous ai dit, et j'ai l'habitude de le dire...
20 (*fin de l'intervention inaudible*).

21 Q. [12:09:29] La raison de ce genre d'acte, au nom de la Coordination... la raison pour
22 laquelle ce genre d'acte au nom de la Coordination et de la Police militaire était
23 diffusé avec votre assistance, eh bien, est-ce que c'était pour que les gens prennent
24 conscience du fait que personne n'était au-dessus de la loi et que vous essayiez
25 d'aider la Coordination nationale à restaurer la paix et l'ordre, et que c'était la raison
26 pour laquelle vous aviez pris contact de manière active avec la radio, qui a ensuite
27 fait cette émission qui a diffusé ces actions de la Coordination nationale ?

28 R. [12:10:29] Mais... une fois encore de plus, merci, Monsieur le Président.

1 Je vais dire ceci : nous, nous sommes les fruits des Séléka et nous nous sommes
2 dits les libérateurs de ce peuple meurtri. Comment se fait-il que tu es venu libérer
3 quelqu'un et, par après, c'est toi encore qui va repartir lui faire du mal ? Raison pour
4 laquelle la Coordination a vu que ce n'est pas du tout normal, il faut agir, et agir
5 pour aider le gouvernement, agir pour ramener la paix pour tout le monde. C'était à
6 base de ça qu'on avait initié cette Police militaire, la mise en place de cette Police
7 militaire, et c'est à base de ça que j'avais trouvé cet ordre de mission permanent qui
8 me permettait d'agir au nom du mouvement, pour ne pas qu'il y ait des dérapages
9 quelque part.

10 Et en ce qui concerne les radios de la place : les radios de la place, à chaque fois, moi,
11 en tant que porte-parole, lorsqu'il y avait des cas comme ça, je... j'appelle
12 directement, ils viennent sur le terrain et ils constatent les faits. Et après les faits,
13 j'amène plutôt cette personne-là au niveau de la gendarmerie, soit au niveau de la...
14 de la police. Vous pouvez... Ce que je viens de dire est vrai et vérifiable.

15 Arrivé un certain moment, comme les populations se sentent vraiment mal à l'aise,
16 ils appelaient... elles appelaient — plutôt — la radio Ndeke Luka, pour leur dire que
17 nous sommes en train de... de souffrir dans tel ou tel quartier. Et c'est au niveau de la
18 radio Ndeke Luka, des fois, qu'« il » leur a remis mon numéro de téléphone...
19 téléphonique, afin que je puisse vraiment avoir leur appel pour descendre sur les
20 lieux des faits pour, vraiment, sensibiliser soit conscientiser ces gens. Donc, c'était à
21 base de ça. Parce qu'on avait dit : on n'est pas venu pour faire du mal à qui que ce
22 soit, on est venu seulement pour dire non, et pour mettre la pression pour le... sur le
23 Président Djotodia afin de quitter le pouvoir, ou s'il ne veut pas quitter le pouvoir, il
24 faut qu'il reprenne conscience que le peuple centrafricain, tout entier, est son peuple.
25 Il ne faut jamais faire du mal à qui que ce soit, parce que la patrie nous appartient à
26 nous tous. C'était ça. C'était le sens de la mise en place de ces organes, de combattre
27 ceux qui commettaient des exactions. Je vous remercie.

28 Q. [12:13:00] Merci. Merci beaucoup.

1 Est-ce exact que la raison pour laquelle... la Coordination nationale, avec votre
2 assistance, prenait contact avec la presse, avec la radio, pour annoncer publiquement
3 qu'effectivement, ils avaient arrêté certains faux Anti-balaka, est-ce qu'il s'agissait de
4 rendre la population consciente du fait que ces actions devaient cesser ? Est-ce que
5 vous pouvez répondre par oui ou par non ?

6 R. [12:13:50] Oui.

7 Q. [12:13:58] J'ai une question sur la Police militaire.

8 Dans votre déclaration, la déclaration que vous avez faite au Bureau du Procureur,
9 vous avez dit que M. Andjilo n'appartenait pas à la Police militaire ; est-ce que c'est
10 exact ?

11 R. [12:14:31] Au début... au début, on avait initié quelque chose comme ça pour qu'il
12 puisse le faire. Mais en réalité, il n'était pas là, dans la Police militaire. Mais à ce que
13 je sache... Si vous voulez bien, je peux vous éclaircir, quelque part, ça peut aider
14 votre Cour, hein, à bien comprendre. Si vous le voulez. Tout dépend de vous.

15 Q. [12:15:01] Oui. Mais avant de fournir cette explication, je voudrais, d'abord, que
16 vous me disiez ou que vous fassiez un commentaire sur un document. À l'onglet
17 19 de notre classeur de la Défense, CAR-OTP-2025-0356, à la page 0359 et 0360.

18 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

19 Il s'agit d'un ordre de mission pour effectuer des opérations de Police militaire. Et
20 vous voyez, sous 1, vous voyez Andjilo. Et vous voyez aussi que cet ordre de
21 mission n'est pas signé. À la page suivante, page 0360, donc, il n'est pas signé.

22 Alors, la question que je vous pose est la suivante : cet ordre de mission n'a jamais
23 été exécuté. En fait, il n'a jamais été signé par la Coordination nationale pour que
24 Andjilo ait une position officielle au sein de la Police militaire ?

25 R. [12:17:02] Je vous ai dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu signature sur cet ordre
26 de mission. Ça, c'est d'un. De deux, mais vous avez vu, même la mise en forme
27 normale de... cette page n'est pas bien cadrée. Ça peut être... faire partie des
28 brouillons, si je me trompe pas. Vous avez vu avec moi, constaté avec moi, le nom de

1 notre coordonnateur Patrice-Edouard Ngaïssona n'est pas sous le... le.... le... l'autre,
2 là, le coordonnateur général. Raison pour laquelle j'avais dit tout à l'heure, l'ordre de
3 mission n'a pas été signé. Et secundo, on avait initié cela, la Coordination, plutôt,
4 avait initié cela, mais c'est comme si ça n'a pas eu, effectivement, lieu par rapport
5 aux activités.

6 Q. [12:18:08] Le raison pour laquelle la Coordination nationale n'a pas impliqué
7 M. Andjilo dans aucun rôle officiel au sein de la Coordination nationale, à la Police
8 militaire ou autre, est-ce que vous vous souvenez que c'était parce que c'était un...
9 un élément incontrôlable et violent qui n'avait pas sa place au sein de la
10 Coordination ?

11 R. [12:18:36] Je vais profiter, Monsieur le Président, de cette préoccupation pour
12 expliquer un peu en détail ce que je voulais dire tout à l'heure.

13 Nous sommes toute une organisation, et il y avait des cas de braquages quelque part,
14 par-ci par-là. Je vais vous le dire maintenant, arrivé un certain moment, lorsqu'on
15 avait mis en place ce bureau ou cette Police militaire, mais il y a une maman qui
16 avait appelé pour se plaindre. Cette maman avait appelé pour se plaindre, elle
17 pleurait. Et lorsqu'on avait voulu savoir la raison que cette maman ou cette dame,
18 une autorité, est en train de pleurer, c'était quoi ? C'était l'équipe d'Andjilo qui était
19 partie la piller. Ce que je dis est vrai et vérifiable. Cette dame habite le Cité Jean
20 XXIII, c'est l'ancienne préfet de l'Ombella M'Poko. Mais lorsque l'équipe de la Police
21 militaire était partie pour récupérer — je m'excuse — pour récupérer les
22 marchandises pillées, ils ont récupéré quelques marchandises et ramené chez notre
23 coordonnateur, Patrice-Édouard Ngaïssona, pour lui monter, et le coordonnateur
24 avait demandé aux parents de venir chercher cela.

25 Mais si on veut mettre en... , hein, on veut faire quelque chose, du bien pour l'intérêt
26 de la population, pas dans l'intérêt égoïste d'une personne, mais il faut chercher
27 quelqu'un de bonne moralité. Parce que, ça, on le sait, personne ne va le nier, on
28 avait fait de notre mieux. Les Balaka étaient venus, on avait fait de notre mieux,

1 Djotodia avait démissionné, on avait fait un bon travail. Mais par après, tout a
2 dégénéré. Il faut reconnaître. Il y avait des... des... des... des cas quelque part. Même
3 la population se plaignait à cause de ça. Raison pour laquelle on s'est dit : mais
4 combien de fois si celui-ci ou celui-là on le met dans telle, telle organisation ? Il va
5 faire quoi ? Peut-être, il va encore faire encore plus que ce qu'il avait fait auparavant.
6 C'est ce que je... je... je... j'ai compris d'après ma compréhension, Monsieur le
7 Président.

8 Q. [12:21:29] Monsieur Namsio, donc, d'après ce que vous savez, M. Andjilo n'a
9 jamais occupé un rôle... n'a jamais eu de rôle au sein du... de la Police militaire, n'est-
10 ce pas ?

11 R. [12:21:48] J'en reviens. Vous avez, Monsieur le Président, tous les documents sous
12 vos yeux, si je me trompe pas. Il y a une... toute une équipe qui a été mise en place.
13 L'équipe de la Police militaire a été mise en place. Il y avait un ordre de mission qui
14 a été initié et remis à M. Émotion Namsio, qui était le porte-parole national pendant
15 ce temps. Tous ces documents, vous en avez. Si vous avez aussi d'autres documents
16 concernant M. Andjilo... je suis un être humain, je peux toutefois me tromper, parce
17 que ça fait déjà plus de sept ans aujourd'hui. Je ne peux pas... je ne suis pas Dieu
18 pour me souvenir de toute chose. Raison pour laquelle je vous ai dit : vous, si vous
19 avez les données, faites-le sortir à votre niveau, comme ça, ça me permettra de vous
20 aider dans d'autres éclaircissements, Monsieur le Président. Parce que mon rôle est...
21 actuellement, je suis là pour vous aider et je suis coopératif, je resterai coopératif à
22 votre Cour pour que justice soit faite pour tout le peuple centrafricain, afin de
23 changer la moralité du peuple centrafricain que, désormais, tout le monde dirait :
24 plus jamais ça.

25 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

26 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:23:06] (*Intervention non interprétée*)

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:09] Je crois que vous
28 pouvez... enfin, je suggère — si je puis le faire — que vous passiez à autre chose.

1 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:23:19]

2 Q. [12:23:21] Les réunions de la Coordination nationale, à ce moment-là, à part les
3 ordres de mission, le projet sur la cohésion sociale, est-ce que vous vous souvenez
4 que la Coordination recevait des demandes de la population pour de la nourriture,
5 de l'argent pour acheter de la nourriture, et si c'était le cas, comment est-ce que la
6 Coordination répondait à ces demandes de la population ? Est-ce que vous pourriez
7 nous en dire un petit peu davantage au sujet de ces réunions ?

8 R. [12:24:08] Arrivé à un certain moment, Monsieur le Président, comme vous le
9 conviendrez avec moi, la population était même sur des sites de déplacés. Il y a
10 d'autres qui ne savaient où repartir et ils étaient sur le site des déplacés. Et il y avait
11 des initiatives comme ça que, si je me trompe pas, qui a été dit, mais est-ce que cela a
12 été fait par... après moi ? Je ne sais pas trop.

13 Mais la population était en détresse, sérieusement. La population était en détresse,
14 parce que tout a été pillé, personne n'avait un moyen pour se... subsister et tout ça,
15 là. Mais s'il y a des choses qui s'étaient passées comme ça après moi ou soit, je ne
16 peux pas me souvenir, je ne peux pas me... miser là-dessus pour ne pas prendre de
17 votre temps, Monsieur le Président.

18 Q. [12:25:11] Est-ce que vous vous souvenez que la Coordination nationale, pendant
19 les premiers mois de 2014, quelquefois, recevait des demandes d'aide sociale de la
20 part de la population ? Et lorsqu'elle en recevait, quelle était la réponse de la
21 Coordination ?

22 R. [12:25:44] Comme j'ai pas les données sur... par écrit ou quelque chose comme ça,
23 je ne peux pas me... miser là-dessus.

24 Q. [12:25:56] Il y a un témoin de l'Accusation qui est venu devant cette Cour et qui
25 nous a dit que la Coordination nationale disposait aussi d'un... d'un bureau du
26 trésor, en quelque sorte, qui comprenait plusieurs personnes, et que ces gens étaient
27 chargés de déterminer comment distribuer de l'argent aux populations. Ça, c'est le...
28 l'onglet 107 de l'Accusation qui figure dans notre classeur de la Défense, P-0992,

1 transcription T-93, page 36, lignes 8 à... ligne 9 jusqu'à la page 37, ligne 13.

2 Donc, cette personne qui était au sein de la Coordination également, nous a dit que
3 la Coordination devait quelquefois répondre à des demandes de la population de
4 nourriture et puis des demandes, aussi, liées à la santé. Alors, la question que je vous
5 pose est la suivante : est-ce que la Coordination aidait la population également à se
6 nourrir ou à s'occuper de sa santé ? Est-ce que vous vous souvenez de cela ?

7 R. [12:27:40] Monsieur le Président, je vous remercie encore une fois de plus.

8 Je me souviens plus de cela. Ça, c'est d'un.

9 De deux, cette personne qui vous a donné ce témoignage, si elle... il peut déjà vous le
10 prouver quelque part. Je ne vais pas me mettre à la place de tout et chacun.

11 Ce que j'ai à vous dire, c'est une doléance de ma part : je vous supplie très
12 sincèrement de beaucoup prier pour moi, parce que là où je suis présentement, je me
13 bats pour vous aider. J'avais tous les traumatismes de ce monde. Lorsque j'ai été arrêté, il
14 y avait ma femme, également, à cause de mon arrestation, avait fait fausse couche.
15 On avait perdu nos deux enfants, de faux jumeaux. Tout ça, là, j'ai encaissé. Et si je
16 suis là, c'est pour vous aider. Si je suis là, c'est pas pour nuire à qui que ce soit.
17 J'avais prêté serment de vous aider dans votre rôle afin que justice soit faite.

18 Vous savez, aussi, avec moi, une fois, des choses comme ça arrivent, chaque
19 personne veut tirer le drap de son côté. Moi, je ne suis pas habitué à le faire. Je ne
20 suis pas habitué à... avec ça. Donc, je vous en prie, priez surtout pour moi pour ce
21 temps qu'il nous reste encore, comme ça j'ai la force, j'ai le moral de vous aider à
22 vous éclaircir, comme ça juste soit faite. Je suis un être humain, je peux me tromper,
23 je peux faire autre chose, mais je ne suis pas au-dessus de la loi. C'est ce que je peux
24 déjà, par supplication, vous dire, comme ça vous pouvez me comprendre et
25 m'aider... (*fin de l'intervention inaudible*).

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:29:46] Une minute,
27 Monsieur le témoin, une minute. Une minute, Monsieur le témoin.

28 Monsieur le témoin, nous avons dit précédemment — nous le répétons, d'ailleurs —,

1 nous apprécions énormément que vous ayez accepté de venir témoigner. En l'espèce,
2 nous apprécions aussi votre franchise dans vos réponses, et nous avons bien pris
3 note de ce qui vous est arrivé. Nous le déplorons, bien sûr, dans la mesure de... de
4 nos possibilités, hein. Soyez certain que nous comprenons parfaitement ce que vous
5 avez traversé. Donc, je tenais juste à le dire avant de rendre la parole à M^e Knoops.
6 Alors, Maître Knoops, au vue des réponses que nous avons obtenues, je ne sais pas
7 très bien ce qui nous reste...

8 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:30:41] J'en aurai terminé avant 13 heures, c'est sûr.
9 En plus, vu la condition physique de M. Namsio...

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:59] Bien, nous avons
11 entendu, Monsieur Namsio, ce qui vous est arrivé. Nous sommes... toutes nos
12 condoléances pour ce qui... qui vous est arrivé.

13 Aussi, pour les interprètes aussi, je tiens à dire que nous interrompons assez
14 souvent, nous vous interrompons, nous interrompons les témoins assez souvent et,
15 du coup, bien sûr, il y a des paroles qui se chevauchent sur la transcription, mais on
16 essaie un peu de... d'arrêter le témoin pour qu'il reprenne le cap des éléments de
17 preuve dont nous avons besoin et que nous devons obtenir de sa part.

18 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:31:29]

19 Q. [12:31:31] Donc, Monsieur le témoin, en ce qui concerne, donc, la Coordination
20 nationale et votre rôle que vous avez joué aux fins de... d'installer la paix au sein de
21 la population, comme vous l'avez dit, d'ailleurs, le 21 février, vous avez travaillé dur
22 pour essayer d'installer la paix — ce sont vos propres mots, d'ailleurs, transcription
23 de ce jour-là, page 96 —, mais est-ce que vous pouvez vous souvenir si le
24 Coordinateur national, avec votre aide ou quelqu'un d'autre, a été la première
25 personne à proposer que les éléments des Anti-balaka soient cantonnés, donc qu'ils
26 soient cantonnés dans un cantonnement ?

27 R. [12:32:24] Une fois encore de plus, je vous remercie, Monsieur le Président.

28 Notre coordonnateur avait dit : « Nous ne sommes pas venus faire autre chose que

1 ça ; nous sommes venus mettre la pression sur le Président Djotodia afin qu'il puisse
2 quitter le pouvoir. » Et arrivé à un certain moment, il y avait des presses étrangères
3 qui étaient venues. Si je me souviens, même moi, personnellement, j'avais parlé de ça
4 selon l'initiative de notre coordonnateur dans la concession même de l'entrepôt de
5 notre coordonnateur, Patrice-Édouard Ngaïssona. Notre coordonnateur avait dit :
6 « Sans la paix, nous ne pouvons rien faire pour développer notre pays. » Il suffisait
7 de cantonner nos hommes, afin, une fois les cantonner, il faut les faire repartir, ceux
8 qui sont venus de l'arrière-pays. Parce que lorsqu'ils étaient... avaient quitté l'arrière-
9 pays, il y avait leurs greniers qui étaient incendiés, il y avait leurs moutons et —
10 comment dirais-je — leur bétail qui a été emporté. Mais comme ils sont là,
11 dépourvus de tout, il suffit de les cantonner et on va passer, maintenant, à la... au —
12 comment dirais-je — au désarmement volontaire pour que ces derniers puissent
13 rebrousser chemin pour aller travailler encore une fois de plus pour ramener la paix
14 et développer, plutôt, leur pays.

15 Ça, là, ç'a été dit par le coordonnateur. Moi, personnellement, j'avais parlé de ça,
16 parce que, une fois parlé de ça, c'est moi qui faisais part soit sur les ondes ou soit
17 auprès de nos... des... des éléments qui étaient là sur Bangui. Cette initiative a été
18 initiée par le coordonnateur. Il avait même parlé de ça, si je me trompe pas.

19 Je ne parle pas pour le plaisir de parler. Ce que j'avais vu, écouté, hein, c'est ça que je
20 suis en train de vous le dire. J'avais même dire ça... dit ça, aussi, aux... aux... à... à
21 certaines presses étrangères qui étaient là ce jour, mais j'ignore la date où j'avais
22 passé aussi ce message.

23 Je vous remercie.

24 Q. [12:34:48] Monsieur Namsio, est-ce que vous vous souvenez que M. Ngaïssona, le
25 coordonnateur national, a suggéré cela auprès de la Coordination et de vous, aux
26 environs de février 2014, donc peu de temps après qu'il soit revenu de l'étranger ?

27 *(Silence du témoin)*

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:35:40] Mais... vous devriez

1 peut-être répéter la question, Maître Knoops.

2 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:35:45] Oui.

3 Q. [12:35:48] Donc, cette idée, cette initiative du coordonnateur national, a-t-elle été...
4 et qui a été lancée et discutée en 2014, juste après le retour de M. Ngaïssona,
5 lorsque... lorsqu'il est revenu à Bangui, c'est bien à ce moment-là que cette initiative
6 a été discutée, n'est-ce pas ?

7 R. [12:36:10] Si je me trompe pas, bien avant mon arrestation, M. Ngaïssona, qui est
8 notre coordonnateur, avait parlé de cantonnement des éléments anti-balaka. Il avait
9 parlé de ça dans des réunions. Il faut que les Anti-balaka soient cantonnés afin qu'ils
10 peuvent être... soient contrôlés de près et surveillés. Et à... après ça, il faut qu'il y ait
11 une initiative, de leur donner quelque chose, parce qu'ils ont perdu leurs bœufs, ils
12 ont perdu leurs greniers sont... ont été incendiés. Il faut leur donner quelque chose.
13 Si le gouvernement a le pouvoir de le faire, comme ça, on les fait repartir dans
14 l'arrière-pays, de continuer vraiment pour le développement de leur pays... de notre
15 pays. Ça, je me souviens de ça, notre coordonnateur avait parlé dans ce sens.

16 Q. [12:37:07] Mais Monsieur Namsio, est-ce que vous vous souvenez si ces
17 propositions ou initiatives ont aussi été transmises, par la Coordination nationale, au
18 gouvernement de transition et à la communauté internationale ?

19 R. [12:37:29] Bon, en ce qui concerne la transmission de cette initiative — je m'excuse
20 — comme il y avait eu une initiative également, mais il y a nos représentants, aussi,
21 qui sont... qui étaient, plutôt, au sein du gouvernement. Peut-être ils peuvent
22 toutefois... parce que, s'il faut transmettre de tels messages, c'est... c'est pas à moi,
23 plutôt, de le faire, parce que le coordonnateur Ngaïssona est là comme notre porte-
24 voix auprès du gouvernement. Il peut initier... on peut initier cela, et quitte à lui
25 aussi de... de... de faire — comment dirais-je — passer cela au sein du gouvernement.
26 Et il y a aussi quelques personnes qui avaient et... qui a été... étaient représentées
27 dans le gouvernement, si je me trompe pas. Mais à mon niveau, je n'ai aucune idée
28 encore là-dessus, parce que ç'a duré, là.

1 Merci.

2 Q. [12:38:23] (*Intervention non interprétée*)

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:38:28] Je sais qu'il est fort
4 tard pour dire ce que je vais dire, mais j'ai complètement oublié de saluer
5 M. Matoukou ou M^e Matoukou, le conseil du témoin.

6 Toutes mes excuses, Maître Matoukou.

7 Il est avec nous, bien sûr, dès le début de la déposition, hein. Donc, Maître
8 Matoukou, je vous présente toutes mes excuses.

9 Maître Knoops, poursuivez.

10 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:38:57]

11 Q. [12:38:58] Monsieur Namsio, les juges de cette Cour ont entendu des... ont... ont
12 entendu des éléments de preuve selon lesquels... selon lesquels le gouvernement de
13 transition, au début 2014, donc avant votre arrestation, n'ont pas désarmé les Anti-
14 balaka. Il n'y a pas eu de projet de désarmement des Anti-balaka en place,
15 contrairement à ce qui se passait avec les Séléka. Alors, êtes-vous d'accord avec cette
16 observation, et, si oui, pouvez-vous nous expliquer pourquoi c'est le cas ? Pourquoi
17 il y a eu, donc, une telle différence dans le traitement, d'un côté, des Séléka et, de
18 l'autre côté, des Anti-balaka ?

19 R. [12:39:49] Merci, Monsieur le Président, pour cette préoccupation.

20 Une fois, si je me trompe pas, notre coordonnateur avait eu cette initiative, cette idée,
21 et il avait demandé, même, des fois, sur les hommes, que : il faut cantonner nos
22 hommes pour éviter des dérapages. Mais par après, on a vu, les Séléka étaient
23 cantonnés. Il y a d'autres qui étaient cantonnés dans le camp Béa, l'ex-camp Béa, il y
24 a d'autres qui étaient cantonnés dans la base du RDOT que j'avais dit, avant-hier,
25 lorsque ça devait dégénérer, et par l'aide des contingents rwandais, j'étais parti
26 jusqu'à ce... dans cette base, rentré dans cette base, parler à ces éléments de Séléka, y
27 compris leur chef, avant de rebrousser chemin. Malheureusement pour nous, nos
28 hommes n'étaient pas cantonnés. On avait parlé de cela, on avait dit cela. Même moi,

1 personnellement, j'avais parlé de cela, mais nos hommes n'étaient pas cantonnés.
2 Même pas une fois.
3 Et en ce qui concerne le désarmement, c'était par... par l'initiative qui a été mise en
4 place pour mettre en place, plutôt, la Police militaire. Quand on était descendus sur
5 le terrain — j'avais dit ça tout à l'heure — pour désarmer quelques Anti-balaka, et on
6 avait remis l'arme, là, l'autre fois, qu'on... j'avais dit ça tout à l'heure. Et pendant,
7 aussi... lorsque... avant mon arrestation, il y avait aussi des contingents du Congo,
8 Brazzaville, si je ne me trompe pas, de les aider... on était rentrés, mais il y avait
9 des... des... des troupes françaises qui étaient là. On était rentrés dans des quartiers
10 pour faire quelques désarmements, mais pas les éléments anti-balaka.

11 Donc, nos éléments n'étaient pas cantonnés.

12 Je vous remercie, Monsieur le Président.

13 Q. [12:42:05] Monsieur Namsio, y a-t-il eu une réponse de la Coordination nationale,
14 le cas échéant, et une réponse de votre part, aussi, le cas échéant, lorsque vous avez
15 vécu ce fait, c'est-à-dire que les Anti-balaka n'étaient pas cantonnés, alors que les
16 Séléka, eux, l'étaient ?

17 R. [12:42:34] J'ai pas un mot sur ça, Monsieur le Président.

18 Q. [12:42:45] Bon, je vais mettre les choses autrement.

19 Est-ce que vous vous souvenez d'un moment où M. Ngaïssona, en tant que
20 coordinateur national, s'est rendu compte qu'il y avait une différence entre le
21 traitement des Séléka et des Anti-balaka, puisque les Séléka, eux, étaient cantonnés,
22 et, à ce moment-là, quand il s'en est rendu compte, il a demandé un rendez-vous
23 avec M. Sassou Nguesso, qui était le médiateur de la crise ? Donc, pour dire les
24 choses autrement, est-ce que M. Ngaïssona a fait quoi que ce soit pour... pour au
25 moins prévenir le médiateur de l'état des choses ?

26 R. [12:43:38] Il y avait un truc qui était passé comme ça, parce que le coordonnateur
27 déplorait de la manière qu'on nous traitait. Ça, j'étais au courant. On nous traitait
28 pas comme les fils du pays. On avait eu à cantonner les Séléka, on leur avait donné à

1 manger dans leur base respective. Or, chez nous, dans notre camp, personne n'a été
2 cantonné, personne n'a... avait reçu de... de quoi à subsister avec. Donc, ça, là, ç'a été
3 dit.

4 Et pour... en ce qui concerne le Président Sassou Nguesso, lorsqu'on était même à
5 Brazzaville, dans ses dires, il avait souligné cela. Si je me trompe pas, parce que je
6 faisais partie de l'équipe. Il avait soulevé cela. Ça, c'est d'un.

7 De deux, également, M. Ngaïssona, je peux dire quelque part, il avait agi à un...
8 comme un responsable, en ce qui concerne la partition du pays, il s'est opposé
9 farouchement, si je me trompe pas. Je ne parle pas pour le plaisir de parler, mais
10 quand quelqu'un fait bien, il faut le reconnaître cela, ou soit... oui reconnaître cela.

11 En ce qui concerne la partition du pays, il avait dit : « *Niet*, notre pays est unique,
12 seul et indivisible. On ne peut pas parler de la partition de notre pays. Le... les
13 musulmans et chrétiens sont un et indivisibles ; pères d'un fils et... fils d'un père et
14 d'une mère. » C'est ce qui a été dit, si je me trompe pas. J'avais suivi ça.

15 Donc, quelque part, il s'est battu pour le cantonnement de nos hommes. Et en ce qui
16 concerne même les vivres, comme il n'a pas... il se plaignait, des fois, à... quelque
17 part, il se plaignait, hein, de quoi... s'il faut donner vraiment aux... à... à... à ces
18 hommes pour qu'ils puissent vraiment subsister avec. Donc, tout ça, là, il avait parlé
19 de ça, je me... si je me trompe pas.

20 Q. [12:45:52] Et c'était aussi le point de vue de M. Ngaïssona, en tant que
21 coordonnateur national, ce que vous venez de dire et que vous avez attribué au
22 médiateur ?

23 R. [12:46:06] Reprenez votre question, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

24 Q. [12:46:11] J'ai compris que, dans la description que vous venez de faire, vous avez
25 attribué au médiateur de la crise, si je ne me trompe, certains propos, et j'aimerais
26 savoir si M. Ngaïssona partageait l'opinion du médiateur. Est-ce qu'il était... est-ce
27 qu'il avait le même point de vue que le médiateur ? Est-ce que vous parliez déjà de
28 M. Ngaïssona, peut-être ?

1 R. [12:46:46] Oui, je parlais tout à l'heure de M. Ngaïssona. C'était de M. Ngaïssona
2 que j'avais dit qu'il s'est battu pour le cantonnement de ses hommes...

3 Q. [12:46:56] Très bien, merci, merci.

4 R. [12:46:59] ... et pour la partition du pays. C'était ça, ma déclaration.

5 Q. [12:47:04] Bien, c'est très clair. Mais je croyais que cet élément de partition, c'était
6 quelque chose que vous avez attribué au médiateur. Mais maintenant, c'est clair.

7 Donc, vous dites bien que M. Ngaïssona était d'accord pour dire qu'il ne fallait pas
8 partager le pays, que le pays était un pays seul et indivisible. Et merci beaucoup.

9 Donc, maintenant, j'ai encore deux sujets à aborder rapidement avec vous.

10 Premièrement, hier, l'Accusation — transcription page 5, lignes 26... 23 à 26 — vous
11 a posé une question à propos de ce qu'il a appelé cet « exode de masse de
12 musulmans » qui ont fui votre pays. Donc, je ne veux pas rentrer dans trop de détails,
13 parce que j'ai pas beaucoup le temps, mais hier, on a entendu une interview de
14 Alfred Ngaya, qui travaillait avec M. Ngaïssona — je crois que ça datait
15 d'avril 2014 — où il a dit : « Il est important d'arrêter l'exode massif de musulmans
16 de notre pays. » Enfin, « du pays ».

17 Alors, j'ai... maintenant, je vous pose ma question : est-ce que vous êtes d'accord
18 avec moi pour dire que cet exode massif de musulmans du pays n'était pas
19 provoqué par les actions des Anti-balaka, que ce soit des vrais Anti-balaka ou de
20 faux Anti-balaka, mais faisait plutôt partie — et vous vous souvenez de ce qui en
21 avait dit à l'époque, hein — d'une politique mise en place par l'OIM, l'Office
22 international d'immigration ? Alors, vous êtes d'accord ?

23 R. [12:49:35] Je me souviens de ça. L'exode massive des... des... des sujets musulmans
24 nous a inquiétés l'autre jour. On avait même parlé de ça. Parce que ce que l'OIM
25 avait fait... avait fait pour faire partir ses parents, nos frères musulmans, vers le nord,
26 on s'est dit : peut-être ils cherchent à diviser le pays, et on n'était pas d'accord.
27 Raison pour laquelle M. Ngaya avait parlé de cela. Donc, c'était pour éviter la
28 partition. Nous, on était inquiets, on ne voulait pas que notre pays soit divisé, si je

1 me trompe pas.

2 Moi, personnellement, ça me faisait mal au cœur lorsque nos parents, là, étaient en
3 train de... de... de partir vers le nord. Moi-même, personnellement, j'étais inquiet, ça
4 me faisait pas du bien au cœur, comme ça. Parce qu'on était ensemble, à quoi bon de
5 se diviser. C'était ça, ma pensée également, y compris celle de notre coordonnateur,
6 Ngäïssona.

7 C'est la raison pour laquelle j'avais dit, tout à l'heure, il s'était opposé farouchement
8 à la partition de notre pays, lorsqu'on était à Brazzaville. Je l'avais suivi. Et s'il avait
9 encore, je ne sais pas trop, comme ça a dû rester, il a encore les... les... les copies du
10 discours qu'il avait prononcé ce jour, vous pouvez déjà comprendre qu'on n'était
11 pas pour la partition du pays. Notre objectif était même pas de venir prendre le
12 pouvoir, mais plutôt, hein, de faire partir Djotodia, et ses acolytes, hein, qui étaient
13 venus faire du mal au peuple centrafricain, pour chercher des voies et moyens à...
14 pas à diviser notre pays. C'était ça.

15 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

16 Q. [12:51:26] Monsieur Namsio, est-ce que vous vous souvenez que ce déplacement
17 des musulmans, enfin cet exode des musulmans, dont on... à propos desquels on
18 vous a posé des questions hier, a été fait par l'OIM, sans aucune consultation auprès
19 du gouvernement de transition, aucune... aucune... rien n'a été demandé au
20 gouvernement ?

21 R. [12:52:00] Moi, je n'ai pas de réponse pour cette question, Monsieur le Président,
22 parce que je n'étais pas, je faisais pas partie des membres du gouvernement, je faisais
23 partie de rien, j'étais le porte-parole des Anti-balaka. J'ai pas... en mesure de
24 répondre sur cette question.

25 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président. Et, nous, c'est...
26 c'était par consensus avec le gouvernement, je ne savais pas.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:52:33] Bon. Bien, mais il n'y
28 a qu'une personne qui travaillait au sein du gouvernement qui pourrait répondre à

1 cette question. Peut-être à un moment ou à un autre entendrons-nous quelque chose
2 à ce propos, Maître Knoops.

3 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:52:55] (*Intervention inaudible*).

4 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [13:52:55] M^e Knoops parlant en même
5 temps que le Président, incompréhensible.

6 M^e KNOOPS (interprétation) : [13:05:00]

7 Q. [12:53:01] Une dernière question, Monsieur Namsio.

8 Au cours de ces deux derniers jours... deux, trois... trois derniers jours, vous nous
9 avez donné énormément d'informations sur les problèmes rencontrés par la
10 Coordination nationale. Toutes les... tout ce que vous avez... les efforts déployés
11 pour essayer d'installer la paix, qui vous ont pourtant coûté fort cher et beaucoup de
12 souffrance, et à la fin, en juin 2014, il y a eu une sorte de réconciliation quand même.

13 Alors voici ma question : M. Ngaïssona, le coordonnateur national, malgré tous les
14 problèmes qu'il a dû affronter et qu'il a rencontrés à son poste de coordonnateur, on
15 peut dire, quand même, que jusqu'à la fin, il a essayé de travailler avec le
16 gouvernement de transition et les forces internationales pour arriver à ce que le pays
17 soit à nouveau en paix. Malgré certains revers, certes : le manque de cantonnement,
18 par exemple, pour les Anti-balaka. Vous connaissez M. Ngaïssona, vous le
19 connaissez depuis fort longtemps, nous, on le connaît depuis bien moins longtemps
20 que vous. Pouvez-vous nous dire que jusqu'à la fin, ses intentions étaient de
21 travailler main dans la main avec le gouvernement de transition et les forces
22 internationales, qu'il n'avait pas de... d'idée derrière la tête ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:54:44] Écoutez, votre
24 question est un peu longue, là. Je pense que le témoin sait parfaitement ce... quelle
25 est la question.

26 Q. [12:54:59] Répondez, s'il vous plaît.

27 R. [12:55:05] Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

28 Je... Je vais rapidement dire ceci : je ne suis pas Dieu pour comprendre ou connaître

1 quelqu'un du fond du cœur, mais néanmoins, ce que je vais vous dire rapidement :
2 M. Ngaïssona est un grand responsable, un grand qui était avec tout le monde, un
3 grand qui aime son pays. Je parle de « grand », parce qu'il est mon aîné, j'ai eu à
4 travailler avec lui, des fois, aussi en symbiose harmonie avec lui. Il a la compassion,
5 il a l'amour de son prochain, il a l'amour de son pays. Raison pour laquelle il s'était
6 battu, on était battu... on s'est battu pour que la paix revienne dans notre pays, la
7 République centrafricaine. Raison pour laquelle ce monsieur s'était battu, pour éviter
8 au maximum la partition de notre cher pays, la République centrafricaine, légué par
9 le feu Barthélémy Boganda.

10 Comme le temps nous presse, je reconnais, mais je ne suis pas Dieu, comme je l'ai dit
11 tout à l'heure, mais sa pensée, son idéologie étaient d'unir tout le monde et,
12 ensemble, nous devons reconstruire notre pays, qui a été détruit. C'est ce que je
13 connais de notre coordonnateur, la personne de M. Ngaïssona.

14 Je dis le plus souvent : s'il faut prendre le témoin du diable, je le fais jamais, mais si
15 quelqu'un agit en homme responsable, qui a le pitié de son pays, je suis toujours là
16 pour le soutenir afin que tout rentre dans l'ordre. Raison pour laquelle vous avez vu,
17 moi, présent ici devant vous, je m'étais battu rien que pour ramener la paix pour le
18 peuple centrafricain à travers l'idéologie de ce grand homme, qui est avec vous
19 aujourd'hui jusqu'à ce jour. Donc, je n'ai pas beaucoup à vous dire.

20 Je vous remercie encore une fois de plus. S'il y a d'autres préoccupations, Monsieur
21 le Président, je vous avais dit que je suis, je resterai sérieux avec vous, et je resterai
22 toujours coopératif avec vous pour éclairer votre Cour pour que justice soit faite.

23 Une fois encore de plus, merci, Monsieur le Président.

24 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:57:59]

25 Q. [12:57:59] Monsieur Namsio, avant que vous ne rentriez chez vous, j'aimerais
26 vous poser un... vous proposer un clip très court.

27 Il se trouve au premier onglet de notre... de notre liste, CAR-OTP 2023-... donc, CAR-
28 OTP-2023-2227. Transcription se trouve à CAR-D30-0002-0006, à la page 0007.

1 Donc, il s'agit d'un clip vidéo comme, je l'ai dit, à l'onglet 1 du... de la liste de la
2 Défense, du 28 juin... Donc, c'est un... une vidéo du 28 juin 2014, une assemblée
3 générale en public.

4 Donc, c'est vraiment la dernière fois que je vais vous poser une question. Donc,
5 veuillez, s'il vous plaît, regarder ce clip vidéo, et ensuite, je vous poserai des
6 questions.

7 *(Diffusion de la vidéo)*

8 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2023-2227,*
9 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
10 *française]*

11 « [00:00:00. Début de l'enregistrement. Vue sur une banderole " 27/06/2014 À
12 PARTIR DE 8h À L'HOTEL AZIMUT PRÉSENTATION DE LA COORDINATION
13 NATIONALE DES ANTI BALAKA PAR ASSOCIATION MOUDA " puis sur un
14 rassemblement].

15 Intervenant non identifié : [voix de femme] Ils sont venus nombreux pour participer
16 à la cérémonie de présentation du nouveau Bureau de leur mouvement Anti-Balaka.
17 La cérémonie a démarré par l'hymne national " La Renaissance ", suivi de prières
18 dites par le conseiller spirituel Faustin GONIFERE [phon.].

19 Le nouveau Bureau des Anti-Balaka est coordonné par Monsieur Patrice-Edouard
20 NGAÏSSONA, secondé par Sébastien WENEZOUÏ.

21 Dans son discours, le Coordonnateur national des Anti-Balaka, Monsieur
22 NGAÏSSONA, a indiqué que les jeunes Centrafricains se sont mobilisés en groupes
23 Anti-Balaka pour lutter contre les massacres des populations.

24 " L'heure n'est plus aux hostilités, aux braquages et aux pillages ", a-t-il ajouté.

25 Pour Anna Kette SAMBA-PANZA, présidente de l'association MOUDA, qui signifie
26 " Tous unis pour la paix ", a pour objectif entre temps...- a pour objectif entre autres
27 la réconciliation et la médi...- médiation entre les filles et les fils du pays.

28 [00:01:32. Fin de l'enregistrement]. »

1 M^e KNOOPS (interprétation) : [13:00:26]

2 Q. [13:05:27] Ceci, c'était lors d'une réunion à l'hôtel Azimut. D'ailleurs, je ne vous ai
3 pas vu dans cet extrait. Est-ce que vous étiez présent ? Est-ce que vous étiez présent ?

4 R. [13:00:46] C'était moi qui étais derrière le coordonnateur Ngaïssona, en veste...
5 costume. C'était moi.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:00:58] Permettez-moi cette
7 remarque : vous étiez tout à fait visible.

8 Il faut que nous essayons d'obtenir des réponses brèves.

9 M^e KNOOPS (interprétation) : [13:01:17]

10 Q. [13:01:18] M. Namsio, pour quelle raison est-ce que MOUDA, avec la petite
11 Christelle, la fille de la Présidente Samba-Panza, et les forces internationales, tous ces
12 gens étaient assis à la... au premier rang, pourquoi est-ce qu'ils avaient tellement
13 d'intérêt à continuer à travailler avec M. Ngaïssona ? Pourquoi auraient-ils souhaité
14 continuer avec... à travailler avec M. Ngaïssona s'il avait commis autant de crimes
15 pendant les mois qui ont précédé, comme l'affirme l'Accusation ? Pourquoi est-ce
16 que vous pensez que tous ces gens souhaitaient que M. Ngaïssona soit là et qu'il
17 restaure la paix et l'ordre si, effectivement, il s'était rendu responsable de crimes de
18 guerre ?

19 Quelle est votre réponse à cela ?

20 R. [13:02:24] La réponse a été déjà donnée dans son discours et par la lecture de... du
21 journaliste qui vient de finir. Donc, je n'ai pas mot à vous le dire, j'ai pas grand-chose
22 à vous le dire. C'est parce que, justement...

23 Q. [13:02:42] (*Intervention non interprétée*)

24 R. [13:02:46] ... il est... hein, si vous me comprenez. Donc, j'ai pas mot, encore, à vous
25 le dire là-dessus. La réponse a été donnée par rapport à sa... son discours, plutôt, et a
26 été lu encore par les journalistes. Tout a été dessiné.

27 J'ai pas grand-chose à dire. Merci.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:03:07] Je crois que c'est une

1 réponse, une bonne réponse, dirais-je.

2 M^e KNOOPS (interprétation) : [13:03:16]

3 Q. [13:03:19] Je suppose, Monsieur Namsio, que vous êtes d'accord avec le texte qui a
4 été donné... qui a été lu — pardon — dans cette réponse, n'est-ce pas ?

5 R. [13:03:32] Mais bien sûr, parce que M. Ngaïssona avait un objectif, et c'est à
6 travers cet objectif qu'il avait lu cette allocution. Si c'était de diviser le peuple
7 centrafricain, si c'était de continuer à nous entretuer, si c'était de continuer à piller le
8 peuple centrafricain, on n'allait même pas être là ce jour. Moi personnellement, je
9 n'allais pas venir à cette rencontre. Mais c'est comme...

10 Q. [13:04:01] *Thank you.*

11 R. [13:04:02] ... c'est pour une bonne cause. Raison pour laquelle je faisais partie de
12 l'équipe.

13 C'est d'après... ça, c'est ça, ma... ma compréhension, Monsieur le Président. Si c'était
14 question de division ou autre, je ne faisais pas partie du groupe. Je ne pouvais même
15 pas.

16 Q. [13:04:25] Merci. Merci beaucoup, Monsieur Namsio.

17 M^e KNOOPS (interprétation) : [13:04:29] Il est 13 h 04, toutes mes excuses.

18 Merci beaucoup d'avoir répondu à mes questions. Si je vous revois plus pendant
19 cette session, je vous souhaite le meilleur dans votre vie. Mes meilleurs souhaits.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:04:50] Merci, Maître
21 Knoops.

22 Ça n'a pas été facile, nous le reconnaissons. Nous allons faire la pause jusqu'à 14 h
23 30 et puis, ensuite, M^e Dimitri reprendra.

24 M^{me} L'HUISSIÈRE : [13:05:08] Veuillez vous lever.

25 (*L'audience est suspendue à 13 h 05*)

26 (*L'audience est ouverte en public à 14 h 31*)

27 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:31:55] Veuillez vous lever.

28 Veuillez vous asseoir.

1 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:32:18] Bon après-midi à
3 tous.

4 Bon après-midi, Monsieur Namsio.

5 Il nous reste encore des questions pour vous, et je pense, en tous les cas, quelques-
6 unes, et nous sommes dans la même situation que M. Knoops. « Monsieur » Dimitri
7 aura beaucoup de questions, et je vous demanderais, donc, de répondre de manière
8 aussi concise et brève que possible, et d'aller droit au but.

9 Monsieur Dimitri... Madame Dimitri, la parole est à vous.

10 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:32:51] Merci, Monsieur le Président.

11 Juste avant de commencer, et avant de souhaiter la bienvenue à M. Namsio, j'ai
12 besoin d'un peu de conseil. C'est un témoin du 68-3. Vous vous souvenez que, avec
13 le précédent témoin du 68-3 qui était assez long, je donnais toujours des références
14 et, chaque fois que je mentionnais quelque chose dans la transcription, pour être
15 honnête, c'est un processus très long, mais cela facilite les choses par la suite, lorsque
16 nous souhaitons faire le lien entre des sujets. Parce que je ne vais pas lui demander
17 de répéter ce qu'il a déjà dit dans des transcriptions précédentes, mais je voudrais
18 simplement préciser ou élargir, et c'est la raison pour laquelle j'ai tendance à donner
19 la référence complète. Mais je... c'est vous d'en décider.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:36] Vous savez,
21 comme... comme très souvent, dans les questions de procédure, il n'y a rien de... de
22 bien ni de mauvais. Ce... Le côté négatif, c'est que ça demande beaucoup de temps, le
23 côté positif, c'est que, par la suite, on peut suivre beaucoup plus facilement et mettre
24 les points sur les « i » — si je puis me permettre l'expression. Donc, faites ce qui vous
25 semble le... le mieux et cela nous conviendra. Et vous avez de l'expérience et vous
26 savez comment gérer la situation qui vous attend.

27 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:34:00] Merci.

28 Et juste pour les... pour le greffier d'audience, chaque fois que je donne les

1 références, il n'est pas nécessaire de les afficher à l'écran. C'est simplement pour le
2 procès-verbal d'audience par la suite. Lorsque j'utiliserai des documents dans mon
3 dossier, je spécifierai qu'il faut les afficher.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:34:13] Bien. Je pense que ça
5 ira à tout le monde. Si vous donnez les... des références et si vous dites, par exemple
6 « vous avez dit telle, telle et telle chose, qu'est-ce que vous entendiez par là, et
7 cetera », enfin, ce genre de chose. Donc, je pense que ce serait parfait.

8 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:34:31] Merci, Monsieur le Président.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:34:33] Ne lisez pas dans
10 le... de... le procès-verbal d'audience, parce que, donc, c'est une déclaration de... de...
11 selon la règle du 68-3.

12 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:34:40] Oui, je ne demande pas de reconfirmer, je
13 veux simplement le remettre dans le bon contexte, en disant « vous avez parlé de
14 telle chose à tel moment. » Voilà.

15 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

16 PAR M^e DIMITRI : [14:34:45]

17 Q. [14:34:46] Bonjour, Monsieur Namsio.

18 Je me présente à nouveau, je suis Mylène Dimitri, une des avocates de la Défense de
19 M. Alfred Rombhot Yekatom.

20 Je vais avoir une série de questions pour vous aujourd'hui et demain. Je suis la
21 dernière à vous poser des questions, Monsieur Namsio, alors, ça veut dire que j'ai
22 beaucoup de pression pour finir demain en fin de journée.

23 Alors, plusieurs de mes questions, vous allez l'entendre de ma question, se
24 répondent par un « oui ou non », « exact », « incorrect ». Et, parfois, je vais vous
25 demander... je vais vous demander de clarifier, je vais vous demander de donner des
26 explications, alors, je vous demanderais de porter attention à ma question parce que,
27 parfois, vous pouvez couper court et répondre par « oui » ou par « non », sinon, ça
28 va s'entendre de ma question que je veux que vous donniez plus d'explications.

1 Vous me suivez ?

2 R. [14:35:46] Très bien.

3 Q. [14:35:46] Et dernière recommandation, Monsieur Namsio, comme vous l'avez
4 constaté, je vous parle en français, vous me répondez en français ; alors,
5 contrairement à mes confrères précédents, il faut que vous preniez une pause avant
6 de répondre à ma question, parce que chacune de mes questions est traduite en
7 anglais et elle est traduite en sango. Et donc...

8 R. [14:36:08] Oui, oui, O.K.

9 Q. [14:36:09] ... si vous répondez immédiatement à ma question, les... les interprètes
10 n'auront pas le temps de... d'interpréter ma question en anglais.

11 R. [14:36:16] Oui.

12 Q. [14:36:17] Vous me suivez ?

13 R. [14:36:20] Très bien.

14 Q. [14:36:25] Alors je voudrais, Monsieur Namsio, revenir sur certains aspects que
15 vous avez évoqués lors de vos rencontres avec le Bureau du Procureur. Je veux pas
16 que vous répétiez ce que vous avez dit, je vais vous demander d'élaborer, parce que
17 — vous le savez peut-être, mais je vous le répète — toute la déclaration, tout
18 l'entretien que vous avez eu avec le Bureau du Procureur, elle est en preuve. Donc,
19 moi, je vais y revenir pour vous remettre dans le contexte, mais vous poser des
20 questions additionnelles. Ça va ?

21 R. [14:37:00] C'est compris, ça va.

22 Q. [14:37:01] Alors, lors de votre entretien avec le Procureur, vous avez indiqué que
23 les Séléka ont fouillé votre maison à la recherche d'une arme et qu'ils vous
24 accusaient d'être FACA.

25 Et ça, c'est à l'onglet 32 du classeur du Bureau du Procureur, CAR-OTP-2059-1498, à
26 la page 1508.

27 Ma question est très précise, Monsieur Namsio : y avait-il des civils parmi le groupe
28 Séléka qui est venu fouiller votre maison, ou bien il ne s'agissait que de militaires de

1 formation ?

2 R. [14:37:47] Je ne pouvais pas savoir ce jour, parce qu'ils étaient tous en tenue
3 militaire.

4 Q. [14:37:56] Donc, ça m'amène à ma prochaine question,

5 Monsieur Namsio : vous ne connaissez pas l'identité de ceux... de ceux qui sont
6 venus fouiller dans votre maison ?

7 R. [14:38:09] Non plus. Mais ce sont des éléments séléka.

8 Q. [14:38:19] Vous avez, à quelques reprises, tant dans votre déclaration avec le
9 Bureau du Procureur que dans votre témoignage, parlé du fait que les Séléka
10 faisaient une chasse à l'homme contre les FACA. Ma question, elle est un peu plus
11 précise : qu'est-ce que les Séléka faisaient lorsqu'ils parvenaient à trouver quelqu'un
12 qui était FACA ?

13 R. [14:38:49] Des fois, ils les tabassaient, des fois, on avait écouté que la personne a
14 été portée disparue et ses parents ne le revoient plus, et des fois, on l'amène... on
15 amène, plutôt, la personne dans des maisons carcérales.

16 Q. [14:39:18] Et selon les informations qu'on... qui ont été déposées en preuve dans le
17 présent procès, lors du règne des Séléka, vous auriez fait partie d'un comité de
18 coordination nationale pour la paix et la sécurité, et que... et l'un des rôles de ce
19 comité était d'informer les médias lorsqu'un FACA était kidnappé. Avez-vous
20 souvenir de ça, est-ce que c'est exact ?

21 R. [14:39:49] J'avais pas dit ça.

22 Q. [14:39:54] Juste...

23 R. [14:39:56] On avait dit.... On avait dit en cas d'agression dans les quartiers, si on
24 était informés, c'est pendant ce temps qu'on prend à témoin l'opinion nationale et
25 internationale pour leur dire que, effectivement, il y a des cas qui sont en train d'être
26 posés dans tel ou tel secteur. C'est ce qui a été dit.

27 Je vous remercie, Monsieur le Président.

28 Q. [14:40:24] Je vais vous reposer ma question autrement, Monsieur Namsio, je pense

1 que vous avez pas bien compris.

2 Avez-vous, à un quelconque moment, fait partie d'un comité de coordination
3 nationale pour la paix, et l'un des objectifs de ce comité était, notamment, de
4 dénoncer dans les médias lorsque des individus étaient kidnappés ou manquaient à
5 l'appel, incluant des FACA ?

6 R. [14:41:00] Je ne comprends pas bien votre préoccupation. Si vous pouvez déjà me
7 le reprendre, Monsieur le Président.

8 Q. [14:41:10] Je vais y aller plus simple, Monsieur Namsio.

9 R. [14:41:16] Mm-hm.

10 Q. [14:41:16] Avez-vous... Au moment où Djotodia était au pouvoir, avez-vous
11 dénoncé à la radio les kidnappings, les enlèvements faits par les Séléka ?

12 R. [14:41:32] Plutôt, ces cas d'enlèvements a été même dit sur les ondes des radios de
13 la place. Et à travers même les... les... les... les... la population, on était tous informés
14 s'il y a cas de kidnapping, et cetera, à travers les populations de chaque quartier.
15 Je vous remercie.

16 Q. [14:41:59] Et avez-vous souvenir... Je vous remercie de votre réponse, Monsieur
17 Namsio.

18 Avez-vous souvenir d'avoir entendu à la radio la famille de M. Yekatom dénoncer le
19 fait qu'il avait été enlevé ? La famille de M. Yekatom le... le recherchait et ils ont fait
20 une annonce à la radio, il aurait été kidnappé par les Séléka. Avez-vous souvenir de
21 ça ?

22 R. [14:42:32] Je n'étais pas au courant de ça.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:42:34] Maître Dimitri, je...
24 la question et le contenu de la question ne me posent pas de problème, ainsi que la
25 longueur de la réponse du témoin, mais vous allez un peu trop vite. Et lorsqu'on
26 parle une langue aussi bien, c'est en général le problème. Je... Emportée par le
27 moment, vous vous laissez emporter, donc, et vous êtes un petit peu trop rapide,
28 tout simplement.

1 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:43:04] Merci, Monsieur le Président. Toutes mes
2 excuses auprès des interprètes, et je vais essayer de ralentir.

3 Q. [14:43:15] (*Intervention en français*) Toujours sur les exactions commises par les
4 Séléka, les... les enlèvements commis par les Séléka, vous avez indiqué aux
5 enquêteurs du Procureur que, suite à la prise du pouvoir par la Séléka, il y a eu des
6 profanation d'églises, des chasses à l'homme, des tueries à la... à grande échelle.

7 Et je fais, notamment, référence à l'onglet 29 du classeur du Bureau du Procureur,
8 CAR-OTP-2059-1433, à la page 1443.

9 Ma question, elle est encore une fois très précise, Monsieur Namsio : est-ce que vous
10 confirmez que ces exactions n'étaient pas que commises à Bangui, mais sur
11 l'entièreté du territoire centrafricain ?

12 R. [14:44:02] Mais la... la... comment dirais-je... l'exaction de l'ex-mouvement séléka
13 était commise sur toute l'étendue du territoire national.

14 Q. [14:44:19] Je vous remercie, Monsieur Namsio.

15 Vous avez même parlé, dans votre entretien avec le Bureau du Procureur, à l'onglet
16 31 de leur classeur, CAR-OTP-2059-1468, à la page 1489, vous avez parlé de la
17 découverte de charniers, notamment au Camp de Roux, suite au règne des Séléka.
18 Est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus de détail sur ce que vous savez sur
19 les... les charniers qui ont été découverts et qui ont été créés par les Séléka ?

20 R. [14:44:59] Je n'ai pas aussi une autre... un autre détail à relever là-dessus parce
21 que, justement j'avais dit que j'ai été informé, le peuple centrafricain a été informé
22 également à travers les presses et autres moyens de communication.

23 Q. [14:45:20] Merci, Monsieur Namsio.

24 Et dans votre entretien avec le Bureau du Procureur, à l'onglet 62 de leur classeur,
25 CAR-OTP-2105-0430, à la page 0455, vous avez dit... vous avez indiqué que la Séléka
26 continuait — l'ex-Séléka — continuait à faire du mal même après les événements,
27 raison pour laquelle vous continuiez à porter votre gris-gris. Est-ce que je comprends
28 de vos propos, Monsieur Namsio, que la Séléka a continué à tuer les civils, même

1 après l'attaque du 5 décembre 2013 ?

2 R. [14:46:06] Même l'attaque... après l'attaque du 5 décembre 2013, il y avait des cas
3 de tueries qui se passaient. Arrivé à un certain moment, dans le marché KM 5, il y
4 avait des gens qui étaient kidnappés et qui a été portés disparus. Ça, tout le monde
5 le sait.

6 Donc, c'est à peu près ça, ma réponse, Monsieur le Président. Je vous remercie.

7 Q. [14:46:38] Et toujours sur les représailles commises par les ex-Séléka, donc, si je
8 comprends bien, les représailles des Séléka ont continué pendant une bonne partie
9 de l'année... en fait, jusqu'à la fin de l'année 2013 et une partie de l'année 2014 — et
10 je parle des représailles des éléments... par les élément séléka ?

11 R. [14:47:09] Oui, effectivement, il y avait des représailles des éléments séléka après
12 l'attaque. Même lorsque Djotodia avait démissionné, il y avait des représailles.
13 Je vous remercie.

14 Q. [14:47:26] Merci, Monsieur Namsio.

15 Et ces représailles étaient... visaient également la population civile ?

16 R. [14:47:36] Mais je voulais dire quoi, Monsieur le Président ? Les personnes qui ont
17 été kidnappées dans le marché KM 5, le maximum était des civils. Les personnes qui
18 a été... qui ont été tuées dans l'église de Fatima, c'étaient des civils. Et autres. C'était
19 maximum des civils. Ce n'étaient pas des militaires seuls, mais c'étaient des civils,
20 plutôt, j'allais dire.

21 Q. [14:48:11] Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur Namsio. Je vais changer
22 de sujet pour que vous me suiviez, je vais maintenant parler des troupes tchadiennes
23 et de l'insécurité créée par certaines forces internationales.

24 Alors, je voudrais vous faire entendre une entrevue que vous avez faite à... avec la
25 Radio Centrafrique le 26 mars 2014.

26 Pour les fins du procès-verbal, cet audio est d'une durée d'une 1 min 54 s. C'est à
27 l'onglet 31 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2042-3708 ; sa traduction est à
28 l'onglet 32, CAR-OTP-2122-8913.

1 Je vous laisse écouter l'entrevue pour vous rafraîchir la mémoire, et ensuite, je vous
2 poserai certaines questions.

3 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:49:42] Maître Dimitri, est-ce que vous
4 pouvez confirmer que le document est public ?

5 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:49:47] Je m'excuse. Oui, il est public.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:49:51] Ça aurait, de toute
7 façon, été beaucoup trop rapide pour que les interprètes puissent suivre.

8 C'est vraiment un travail très dur ce que font nos interprètes là-haut. Donc merci,
9 nous pourrions peut-être recommencer.

10 (*Diffusion de l'audio*)

11 [*Interprétation de l'audio n°CAR-OTP-2042-3708*]

12 « Beaucoup de... de gens font leur (*inaudible*), ils pensent que nous luttons contre les
13 musulmans, nos... alors que ce n'est pas le cas. Maintenant, nous cherchons à nous
14 réconcilier avec nos frères, les musulmans. Depuis toujours, nous vivons comme une
15 seule personne, alors, s'il y a occasion... qu'on nous donne l'occasion de... d'aller
16 dans tout le pays pour pouvoir ramener la cohésion sociale parmi nous... »

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:50:49] Si nous n'avons pas
18 la traduction en sango, nous n'avons pas de traduction pour nous, il va falloir peut-
19 être régler cela.

20 En fait, je ne comprends pas très bien quel est le problème à l'heure actuelle.

21 Est-ce que nous avons une traduction dans le... l'onglet du dossier ? On pourra la
22 lire.

23 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:51:24] Oui, Monsieur le Président.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:51:26] Alors nous pouvons
25 peut-être procéder ainsi et ça nous permettra de gagner du temps.

26 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:51:34] C'est l'onglet 32, Monsieur le Président. Je
27 voulais simplement que M. Namsio l'entende.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:51:43] Oui, tout à fait. Et si,

1 même, vous pouvez le repasser... Et peut-être que, les interprètes, si vous avez
2 l'onglet, vous pouvez essayer de traduire à partir de cette traduction... cette fiche
3 avec la traduction. D'accord ?

4 Donc, il s'agit de quel onglet ?

5 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:52:12] C'était l'onglet 32, je crois.

6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:52:16] Et le document est visible dans le
7 canal « *Evidence 1* ».

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:52:21] Une fois que les
9 interprètes nous diront qu'ils sont prêts, nous pourrons passer cet extrait et essayer
10 de faire une traduction... une interprétation... interprète... simultanée à partir du
11 document que les interprètes ont devant eux.

12 Et ensuite, vous pourrez poser vos questions.

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:52:36] Si la cabine anglaise pouvait me faire signe
14 et me dire que vous avez trouvé l'onglet, et que vous êtes prêts.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:52:50] Cela semble être
16 bon. Il semble que oui. D'accord. Donc, nous pouvons recommencer.

17 (*Diffusion de l'audio*)

18 (*Lecture de la transcription de l'audio n° CAR-OTP-2042-3708*)

19 « Notre pays a connu beaucoup de crises, et le monde entier est au courant. Avec nos
20 homologues de la CEMAC, nous cherchons les voies et moyens pour ramener la paix
21 dans notre pays, car certaines personnes pensent que cette crise nous oppose aux
22 musulmans ; ce n'est pas le cas. Et nous avons réfléchi, nous avons décidé de
23 commencer un processus de réconciliation entre musulmans et chrétiens. Nous
24 sommes un pays laïc, nous vivons en symbiose ; c'est depuis que nous vivons
25 ensemble avec les musulmans. Donc, il est possible de... il n'est pas possible de nous
26 diviser. Si nous en avons les moyens, nous allons parcourir toute la République
27 centrafricaine afin de parler à nos frères anti-balaka ainsi qu'aux autres concitoyens
28 et leur demander d'apporter leur contribution à la restauration de la paix, qui nous a

1 grandement manqué dans... lors de ces crises. Les Anti-balaka représentent la
2 population centrafricaine toute entière. Les Anti-balaka ne sont pas contre la paix,
3 comme certaines personnes le prétendent. À vrai dire, ce sont nos frères de la
4 MISCA qui sont actuellement contre la paix en République centrafricaine. À titre
5 d'exemple, les Burundais ont tiré sur la population centrafricaine ; et si vous vous
6 rendez à l'Hôpital communautaire, à l'Hôpital de l'amitié ou au monastère, vous
7 allez voir ce qu'ils ont fait comme carnage. Ils ont tué les populations civiles sans
8 raison valable ; ils ont causé des problèmes aux gens. Aujourd'hui, ils veulent
9 déclarer la guerre aux Anti-balaka. Les Anti-balaka représentent la population
10 centrafricaine. Si nous restons aujourd'hui à la maison, nos abeilles vont combattre
11 pour nous ; et c'est ce qu'il a dit qui est vraiment puéril, une personne responsable
12 ne peut dire ce genre de chose. Donc, nous n'accordons aucune considération à sa
13 déclaration. Nous ne sommes préoccupés que par la restauration de la paix dans
14 notre pays, car les enfants de la République centrafricaine n'ont pas la paix. À titre
15 d'exemple, si vous visitez les maisons de commerce dans la ville de Bangui, vous
16 verrez que ce sont les soldats de la MISCA qui les protègent, alors que ce n'est pas
17 partie de leur mission. Ils sont venus pour protéger le peuple centrafricain.
18 Malheureusement, ils se sont transformés en sentinelles des particuliers. Et puis, ils
19 sont les premiers à vouloir faire la guerre aux Anti-balaka. »

20 M^e DIMITRI : [14:55:51]

21 Q. [14:55:52] Vous avez entendu l'entrevue, Monsieur Namsio ?

22 R. [14:55:56] Très bien, très bien.

23 Q. [14:55:57] Vous confirmez le contenu ?

24 R. [14:56:00] Oui, mais... ça, c'est ma déclaration ; ça, c'est ma voix.

25 Q. [14:56:05] Quand vous dites, dans cette entrevue, Monsieur Namsio, que la
26 MISCA tire sur les populations et fait des morts, êtes-vous d'accord que vous ne
27 dénoncez pas un incident isolé par les forces internationales ?

28 R. [14:56:24] Ce que j'avais dit, c'est vérifiable. Donc, j'ai pas assez de mots pour ce

1 sujet. Tout a été dit. Et nous, notre question était de ramener la paix pour le peuple
2 centrafricain tout entier. On... On s'est dit que l'heure n'est plus à la division, les
3 musulmans et chrétiens ne pouvaient pas s'entretuer entre eux comme ça. Si la
4 troupe étrangère sont venus à notre chevet, c'est pour nous aider à sortir de ce chaos,
5 à sortir de ce problème ; raison pour laquelle tout ce que vous venez d'écouter a été
6 sorti. Et comme je suis... j'étais le porte-parole, raison pour laquelle je parle au nom
7 du mouvement qui... qui était à Bangui ou soit sur l'étendue du territoire.

8 Je vous remercie très infiniment, Monsieur le Président.

9 Q. [14:57:20] Merci, Monsieur Namsio.

10 Ma question, elle est un petit peu plus précise. Dans cette... Je... Je comprends tout ce
11 que vous dites, c'est... c'est... c'est extrêmement important. Mais dans cet entretien,
12 vous parlez notamment... vous donnez un exemple d'un incident où la MISCA tire
13 sur les populations civiles — vous donnez un exemple. Êtes-vous d'accord avec moi
14 qu'il y a eu plusieurs occasions où les forces internationales — la MISCA, en
15 particulier — ont tiré sur des populations civiles ?

16 R. [14:58:01] Lorsqu'on voulait déporter nos frères, qui sont des sujets musulmans,
17 pour les amener vers le nord, mais y avait des troupes tchadiennes qui avaient tiré
18 sur les populations au niveau du 4^e arrondissement de la ville de Bangui, en allant
19 vers le quartier Fouh, Gobongo, PK 12, et cetera. Ça, c'est d'un.

20 De deux, y avait un véhicule qui a été un peu... qui a été braqué ; on avait amené ce
21 véhicule vers Boy-Rabe. C'était un après-midi. J'ignore l'heure et la date, parce que je
22 vous ai déjà expliqué ma position... ma situation de santé. Je peux toutefois ignorer
23 quelques... certaines choses.

24 Pendant ce temps, il y avait des troupes burundaises qui avaient accompagné un
25 sujet musulman afin qu'il puisse venir montrer ou soit récupérer ce véhicule. Mais
26 lorsqu'ils étaient rentrés à Boy-Rabe, aux fins du goudron, dépassé le marché de
27 Boy-Rabe, j'étais là, au bord de la route. J'étais descendu de mon véhicule. Je suis allé
28 même leur demander : qu'est-ce qui ne va pas ? Si je peux déjà apporter ma

1 contribution. Et du coup, comme ça, j'ai vu qu'il y a un musulman qui était à bord de
2 leur véhicule, en civil ; et il a montré le véhicule qui était dans une des stations de
3 lavage. Ils m'ont dit qu'ils sont venus récupérer ce véhicule. Il n'y a pas eu
4 opposition à ce sujet. Même la personne qui avait braqué sur ce... ce véhicule était
5 partie, descendue vers l'église des frères de Bafio. Mais comme ce sont des troupes
6 bien armées, il n'y avait pas eu résistance. Même la population n'avait pas voulu
7 même les cas de braquage, là.

8 Au lieu de récupérer simplement le véhicule que vous avez déjà trouvé et ramené à
9 la... au propriétaire, c'était bien dommage que, lorsqu'il avait pris le véhicule, et il
10 commençait déjà à tirer, à tirer, dans l'air ; la population était paniquée. Même les
11 éclats des... des... des... des... des... des balles sont restées, jusqu'à l'heure actuelle,
12 sur les murs des maisons qui se trouvaient au bord de la route. La population était
13 paniquée. Même pendant ce temps, la MINUSCA, MISCA à l'époque, un MISCA
14 camerounais qui s'était basé vers le carting était venu, lorsqu'il avait écouté la... la
15 détonation d'armes, voulait sortir pour vraiment savoir la raison de ces tirs. Mais
16 même ces MISCA étaient même presque tombés de leur véhicule.

17 Et ce que je dis est vérifiable, est vrai. Raison pour laquelle on a dit : mais au lieu de
18 venir nous protéger et à raison d'un véhicule, vous tirez des balles, et... mais vous ne
19 savez même pas la... le... comment dirais-je... l'état de santé de tout un chacun.

20 Dans le quartier, après cette crise, il y a le trauma qui est là, traumatisme qui est là.
21 Dans les quartiers, certains quartiers, il y a des parents qui... qui souffraient de...
22 parce qu'ils sont hypertendus. Il y a des cas de maladie.

23 Lorsqu'ils tiraient dans l'air, là, il y a aussi le centre de santé de Boy-Rabe qui est là, à
24 côté ; il y a aussi l'école presque qui est là à côté ; il y a aussi le marché Boy-Rabe
25 qui... qui est là. Tirer comme ça dans l'air, les populations paniquaient ; il y a
26 d'autres qui étaient tombés, leurs pieds cassés.

27 Ce que je dis est vérifiable. Si je suis là, Monsieur le Président, c'est pour apporter la
28 lumière, c'est pour vous aider ; comme ça, vous comprendrez avec moi et

1 retrouverez, hein, la... la véracité de ce que nous sommes à la recherche ; comme ça,
2 votre Cour saura que, effectivement, il y a des... certains dérapages quelque part... de
3 la part, plutôt, des troupes onusiennes qui étaient venues à notre chevet.

4 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

5 Q. [15:03:11] Merci, Monsieur Namsio, pour ces explications détaillées.

6 Je vais vous... Je vais vous présenter une vidéo, maintenant. On va voir divers
7 intervenants. Je pense qu'on a réussi à vous reconnaître dans cette... dans cette vidéo.

8 Je vous laisse la regarder. C'est encore une fois sur le même sujet, à savoir les actions
9 de l'armée tchadienne en Centrafrique lors de la crise.

10 M^e DIMITRI : [15:03:38] Alors, pour les fins du procès-verbal, c'est l'onglet 1 du
11 classeur de la Défense : CAR-D29-0008. Et pour la greffière d'audience, ça peut être
12 montré en public. Sa traduction se trouve à l'onglet 2 du classeur de la Défense :
13 CAR-D29-0006-1174. Nous allons regarder une portion de la vidéo, de la... de la
14 dixième seconde jusqu'à la fin. Et la vidéo est datée du 31 mars 2014.

15 *(La greffière d'audience s'exécute)*

16 *(Diffusion de la vidéo)*

17 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-D29-0008-0006,*
18 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
19 *française]*

20 « *(Gros plan sur ÉMOTION BRICE NAMSIO)*

21 ÉMOTION BRICE NAMSIO : Au vu et au su des troupes SANGARIS, les troupes
22 Tchadiennes massacré le peuple Centrafricain, est-ce normal? Quel est leur rôle, quel
23 est le rôle vraiment de la MISCA en République Centrafricaine? C'est pour venir
24 vraiment massacrer le peuple Centrafricain? Nous condamnons avec fermeté ce qui
25 s'est produit hier. »

26 *(Interprétation de la transcription de la vidéo n° CAR-D29-0008-0006)*

27 « Ce que je pense, ce n'est pas normal, parce que les soldats tchadiens... les...
28 beaucoup de personnes l'ont témoigné, ceux qui étaient vers le PK 12 ont témoigné

1 que les Français sont... les... les Tchadiens sont entrés et ils ont tiré sur la
2 population. Hier, au PK12, c'était... non, ça, ce n'est pas... ce n'est pas bon. Cela ne
3 nous a pas plu, parce qu'ils sont venus pour rapatrier leurs compatriotes, ils... ils
4 sont... ils sont venus tirer la population civile. Au lieu que la population... la... les
5 autorités prennent les mesures pour les désarmer au niveau de la frontière, le
6 gouvernement les a laissés entrer dans la capitale. Mais quel est le sort de ceux qui
7 ont été tués, depuis les provinces jusqu'à la capitale ? »

8 Q. [15:06:01] Vous avez vu la vidéo, Monsieur Namsio ? Vous êtes...

9 R. [15:06:07] J'ai bien vu.

10 Q. [15:06:08] Vous êtes encore une fois... je... je... je sens percevoir dans vos yeux, sur
11 la vidéo, le... le désespoir sur le fait que les forces internationales, comme les... les...
12 l'armée tchadienne, la MISCA, attaquent les populations civiles. Vous êtes pas le
13 seul, vous êtes deux, trois personnes à le dénoncer. Encore une fois, c'est d'autres
14 occasions, c'est exact, où la MISCA vient massacrer le peuple centrafricain ?

15 R. [15:06:49] Mais vous conviendrez avec moi, je n'étais pas la seule personne à
16 parler ; il y avait des populations qui avaient intervenu pour dénoncer cela, et le sort
17 de ceux qui se trouvaient tout le long de la route, jusqu'aux frontières Tchad. C'était
18 comment. Donc, c'est ce qui a été passé que nous avons dénoncé, parce que nous
19 voulons... nous, on avait besoin, plutôt, de la paix rien que la paix.

20 Ces troupes étaient venues à notre chevet, c'est pour nous... c'était pour nous aider à
21 sortir de ce chaos, ce n'était pas pour venir traumatiser la population. Même le fait
22 de tirer dans l'air et que la population, la vieille maman, un vieux papa, il tombe, et
23 s'il casse même ses pieds, tout ça là, c'est déjà un forfait. C'est cette paisible
24 population qui n'a pas besoin de ça. Raison pour laquelle on dit de plus souvent que
25 le peuple centrafricain est toujours meurtri, vu cette situation.

26 Je vous remercie, Monsieur le Président.

27 Q. [15:07:48] Merci, Monsieur Namsio.

28 Dans la vidéo... Et portez attention à ma question, parce qu'elle est très précise.

1 Dans la vidéo, un des interlocuteurs — pas vous, mais un des interlocuteurs —
2 indique que les Tchadiens sont venus prendre leur peuple ; lorsque les Tchadiens
3 sont venus prendre leur peuple, ils se sont retournés contre la population en tuant
4 les gens. Est-ce que je comprends que lorsque cet individu, dans la vidéo, fait
5 référence aux Tchadiens qui sont venus prendre leur peuple, il fait référence aux
6 évacuations des musulmans, organisées par le gouvernement tchadien ?

7 R. [15:08:47] C'était pas moi qui avais dit ça, mais c'était un autre interlocuteur qui a
8 vécu ces choses qui avait dénoncé cela, Madame... Monsieur le Président.

9 Donc, c'est pour dire que tout le monde était au courant de ce qui était passé ce jour.
10 Donc, c'est pendant... lorsque ce peuple tchadien était venu pour prendre ou soit
11 ramener leurs confrères au Tchad, c'était pendant ce temps que tout ça était
12 dégénéré.

13 Je vous remercie.

14 Q. [15:09:26] Merci, Monsieur Namsio.

15 Et lorsque le... le... le peuple... les...les... lorsque les troupes tchadiennes viennent
16 pour ramener leurs ressortissants au Tchad, est-ce que vous êtes d'accord avec moi,
17 oui ou non, que les convois... dans les convois d'évacuation des... les Tchadiens
18 étaient armés ?

19 R. [15:09:52] Si les convois étaient armés, il me manque le mot, vraiment, de
20 répondre sur ça, parce que, justement, lorsqu'ils étaient en train de charger les
21 véhicules, je n'étais pas là, je n'étais pas là. Mais les troupes qui les accompagnaient
22 étaient armées, étaient armées. Donc, tout ça, là, je vois pas la raison de miser là-
23 dessus.

24 Je vous remercie.

25 Q. [15:10:21] Merci, Monsieur Namsio. Et une dernière question sur ce sujet.

26 Je comprends que vous étiez pas là, mais est-ce que vous avez entendu dire que
27 lorsque les troupes tchadiennes venaient chercher leurs ressortissants, dans les
28 convois, parmi les ressortissants tchadiens qui quittent la Centrafrique, sont évacués

1 au Tchad, avez-vous entendu dire que certains civils sont montés dans les convois
2 pour le Tchad avec des armes ?

3 R. [15:10:58] J'avais pas vu de mes propres yeux, mais j'avais plutôt écouté que,
4 arrivé à la hauteur de... de Fouh, soit Gobongo, comme ça, il y avait des civils qui
5 avaient des armes qui tiraient également. Mais j'avais pas vu.

6 Je vous remercie.

7 Q. [15:11:18] Je vous remercie, Monsieur Namsio. Je vais changer de sujet.

8 Je veux maintenant parler des... des civils musulmans qui ont, à un certain moment,
9 envenimé les relations avec leurs... leurs... leurs frères, leurs sœurs centrafricains.

10 D'accord ? Je vais... Donc, ma prochaine série de questions porte sur les civils.

11 Alors, est-ce que vous avez, à un certain moment, après, tout de suite après l'arrivée
12 des Séléka, avant que vous quittiez pour Zongo, avez-vous constaté un changement
13 d'attitude de la part de certains musulmans envers leurs voisins chrétiens, suite à
14 l'arrivée de la Séléka ?

15 R. [15:12:17] Je vais très rapidement, Monsieur le Président, répondre à cette
16 question.

17 Lorsque les Séléka étaient rentrés, mais bien avant la prise du pouvoir par les
18 éléments séléka, comme j'ai l'habitude de le dire, les musulmans et chrétiens
19 vivaient en symbiose harmonie. Moi qui est devant vous, qui est en train de vous
20 parler, là, j'étais commerçant, à un moment donné, précis ; j'étais boubangéré. Je
21 faisais même Bangui-Mbaiboum, Bangui-Douala pour acheter des marchandises,
22 venir et revendre. On était en symbiose harmonie avec ces sujets musulmans. Mais
23 pendant la prise du pouvoir des éléments séléka, je prends le cas de Boy-Rabe, il y
24 avait des... leur attitude a été changée, du coup. Lorsque, même, la population était
25 partie pour demander même ne serait-ce l'échange des billets ou soit demander la
26 monnaie, ces musulmans se mettent à énerver sur cette population. Et ce n'était pas
27 moi seul, mais c'était tout le monde qui avait constaté.

28 Et arrivé à un certain moment, un musulman de M. Ali (*phon.*), si je me trompe pas,

1 avait même pris... fait sortir son arme, fait sortir son arme sur la population, sur une
2 personne qui était partie demander de... de monnaie. Et ça s'est dégénéré.
3 Heureusement que Dieu fait... Dieu a fait grâce, il y avait des troupes, ceux de la
4 police, troupe MISCA, à l'époque, congolais qu'on avait fait recours et ils étaient
5 remontés dans... vers le marché Boy-Rabe et ils commençaient à fouiller même ces
6 magasins. Parmi ces magasins qui ont été fouillés, ils ont récupéré des armes. Ça,
7 tout le monde avait vu. Si je me trompe pas, parce que si je parle aujourd'hui, on va
8 me dire que j'ai pas les preuves parce que, justement, pendant ce temps, j'avais pas
9 filmé, mais il y avait des troupes qui étaient rentrées pour, vraiment, fouiller dans
10 chaque magasin de chaque musulman qui habitait marché Boy-Rabe, à l'époque.

11 Je vous remercie encore une fois de plus.

12 Q. [15:14:46] Merci, Monsieur Namsio.

13 Est-ce que je comprends de ce que vous dites : les civils musulmans, non seulement
14 leur comportement change envers leurs voisins, leurs frères chrétiens, mais plus le
15 temps passe, plus les civils musulmans deviennent violents envers leurs voisins et
16 leurs... et leurs frères chrétiens ?

17 R. [15:15:11] Mais c'est ce que j'avais dit. S'ils sortaient une arme sur un client qui est
18 venu demander de... de monnaie, c'est pour dire que leurs mines a changé... ont
19 changé, plutôt. Ils ont changé de mine, ils ont changé de comportement et, du coup,
20 on a commencé à appeler l'autre « colonel », on commence à appeler l'autre
21 « lieutenant ». Du coup, comme ça. Or, même pendant la rébellion, on l'avait pas
22 même vu sur le terrain, là-bas. Mais à un moment donné, du coup, comme ça, leurs
23 mines changent. C'est ce qu'on avait vécu dans le 4^e arrondissement ; je parle de... du
24 4^e arrondissement, ce qu'on avait vécu. Même si on peut se rapprocher des troupes
25 congolaises de Congo-Brazza pour vérifier cela, ça sera une réalité, ce que je viens de
26 vous le dire, là, Monsieur le Président.

27 Je vous remercie.

28 Q. [15:16:10] Merci, Monsieur Namsio.

1 Lors de votre entretien avec le Bureau du Procureur, à l'onglet 63 de leur classeur,
2 CAR-OTP-2105-0462, à la page 0482, vous avez dit : « Les Anti-balaka ont pris les
3 armes, c'est pas au hasard, c'est parce que ce sont les musulmans qui ont attaqué
4 bien avant. »

5 Alors ma question est bien... elle est très précise, Monsieur Namsio : est-ce que je
6 comprends que les musulmans civils non seulement se sont armés, mais beaucoup
7 d'entre eux ont rejoint la Séléka ?

8 R. [15:16:54] Comme je parlais des musulmans, c'est... c'est pour dire quoi ? Je parlais
9 plutôt des éléments séléka, qui avaient pris le pouvoir. Raison pour laquelle j'avais
10 dit quelque part que c'est les Séléka qui font naître les Anti-balaka. Ces Séléka,
11 lorsqu'ils avaient pris le pouvoir et... ils ne faisaient pas du mal à leurs proches, à
12 leurs frères, s'il y avait pas les cas de braquage, s'il y avait pas les cas de tueries, mais
13 les Anti-balaka n'allaient pas voir le jour. Donc, les Balaka émanent plutôt des
14 Séléka. C'est ce que j'allais dire pour éclaircir parce que, par après, même les Séléka,
15 ils étaient pas tous des militaires. Beaucoup d'entre eux sont des civils, il faut le
16 reconnaître. Il y a des militaires parmi eux, il y a des civils parmi eux.

17 Non, c'est ce que j'allais dire pour éclaircir votre Cour, Monsieur le Président.

18 Q. [15:18:03] Merci, Monsieur Namsio.

19 Vous avez fait référence, aujourd'hui, dans votre déclaration avec le Bureau du
20 Procureur, et je... si je ne m'abuse, lundi, au fait que les marchands musulmans
21 pointaient les clients avec des armes. Vous avez même été un peu plus précis
22 aujourd'hui, vous avez dit qu'on a trouvé, dans les commerces des... des... des
23 musulmans de Boy-Rabe, des armes.

24 Maintenant, je veux étendre au-delà de Boy-Rabe. Avez-vous entendu dire que, dans
25 les autres marchés, à Boeing, à PK 5 ou ailleurs, il y avait également des armes dans
26 les commerces des musulmans ?

27 R. [15:18:57] Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

28 Qui ne savait pas que, parmi les musulmans, il y a d'autres musulmans civils qui

1 détenaient des armes chez eux ? Tout le monde le sait. Ils détenaient des armes.
2 Raison pour laquelle j'avais dit qu'il y a aussi des musulmans, au KM 5, qui ont été
3 prisonniers des autres musulmans. Mais ces autres musulmans sont qui ? C'est
4 plutôt des civils qui ont des armes en main ; c'est ceux-là. Donc, il y avait des cas
5 comme ça qu'on avait entendus.

6 Je m'arrête là par rapport au temps qui nous presse, Monsieur le Président.

7 Q. [15:19:53] Merci, Monsieur Namsio, d'être conscient du temps.

8 Je vais néanmoins devoir répéter ma question parce que vous n'y avez pas répondu.
9 Avez-vous également entendu dire... Ce que vous avez vécu au marché de Boy-
10 Rabe, les... les... les armes qui ont été découvertes dans les magasins, dans les
11 commerces des musulmans au marché de Boy-Rabe, avez-vous entendu dire qu'il y
12 a également eu des armes découvertes dans les autres marchés de Bangui,
13 notamment le marché de Boeing, le marché PK 5 ? Les commerçants musulmans de
14 ces autres marchés étaient également armés ; est-ce que c'est quelque chose que vous
15 avez entendu ?

16 R. [15:20:43] J'avais écouté qu'il y a... d'autres musulmans du KM 5 détenaient des
17 armes vers eux. Je vais vous rappeler une chose : pendant un certain moment, les
18 éléments séléka qui étaient au KM 5, ils ont mis en place une équipe qui rackettait
19 même les commerçants, qui sont des sujets musulmans comme eux également. Mais
20 arrivé un certain moment, il y a un des éléments de Séléka, autodéfense du KM 5 qui
21 était parti chez un boutiquier qui est musulman également, comme lui, il lui a exigé
22 de verser des sommes d'argent avant d'ouvrir son magasin ou soit avant de
23 commencer de vendre. Mais ce sujet musulman civil faisait semblant, soi-disant qu'il
24 voulait plutôt lui remettre l'argent, mais il avait fait sortir son arme pour tuer cet
25 élément d'autodéfense. Ça, tout a été dit sur les ondes des radios.

26 C'est pour dire quoi ? Il y a... Quelques musulmans détenaient des armes. Je parle
27 pas de tous les musulmans. Raison pour laquelle je me suis dit : il y a d'autres
28 musulmans qui ont été pris en otage par leurs propres frères également. C'était

1 comme ça.

2 Je vous remercie encore, Monsieur le Président.

3 Q. [15:22:04] Merci, Monsieur Namsio. Toujours sur les... les marchands musulmans
4 armés, est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'ils aidaient la Séléka à traquer les
5 FACA et la population non musulmane ?

6 R. [15:22:25] Reprenez encore votre question, voir.

7 Q. [15:22:29] Pas de souci, Monsieur Namsio.

8 Les marchands musulmans, les commerçants musulmans qui avaient des armes,
9 êtes-vous d'accord avec moi qu'ils ont également assisté, aidé les membres de la
10 Séléka à traquer les FACA, à... à kidnapper les FACA et à... et à traquer et à attaquer
11 certains membres de la population civile non musulmane ?

12 R. [15:23:01] Je vais dire ceci : j'avais dit tout à l'heure que lorsque les Séléka avaient
13 pris le pouvoir, parmi eux, il y a les militaires, parmi eux, il y a les civils. Mais le
14 Président Djotodia était civil, non ? Si je me trompe pas. Il était civil. Donc, du coup,
15 comme ça, vous, à votre niveau, vous pouvez déjà définir cela ; n'est-ce pas,
16 Monsieur le Président ?

17 Merci beaucoup. Je suis toujours dispo pour vos préoccupations. Je vous remercie.

18 Q. [15:23:44] Est-ce que je comprends de ce que vous dites — et c'est peut-être pour
19 ça qu'on se comprend pas, vous et moi, Monsieur Namsio —, pour vous, un
20 commerçant musulman, un civil commerçant musulman qui prend les armes, il a
21 rejoint la Séléka, il est devenu séléka. Est-ce... Est-ce que c'est ça que vous me dites ?

22 R. [15:24:06] J'avais pas dit ça.

23 Q. [15:24:07] O.K. Alors...

24 R. [15:24:09] J'avais pas dit ça.

25 Q. [15:24:10] ... je vais répéter ma question parce que vous n'y avez toujours pas
26 répondu.

27 R. [15:24:11] Mm-hm. Mm-hm.

28 Q. [15:24:12] Les commerçants musulmans armés ont-ils aidé la Séléka à traquer les

1 FACA et attaquer certaines populations civiles ?

2 R. [15:24:31] Je n'étais pas là, je ne pouvais pas le savoir, Monsieur le Président. Je
3 n'étais pas là. Je n'étais pas au KM 5 pendant ce temps.

4 Merci beaucoup.

5 Q. [15:24:44] Monsieur Namsio, ma question, elle ne vise pas le KM 5. Vous nous
6 avez parlé de Boy-Rabe, vous nous avez parlé de... de certains cas de musulmans
7 commerçants armés. Les musulmans commerçants armés que vous avez vus, que
8 vous avez connus, que vous avez vu agir, avez-vous entendu parler qu'ils ont
9 également assisté les Séléka à traquer, kidnapper les FACA et à traquer certains
10 membres de la population civile non musulmane ?

11 R. [15:25:23] Je vous réitère encore une fois de plus que tout le monde, comment
12 dirais-je, pas tout le monde, n'est-ce pas, ces musulmans qui ont été... avaient des
13 armes en main, quand je n'étais pas, que ça soit Combattant, que ce soit Gobongo,
14 que ça soit marché KM 5, je n'étais pas là. Je ne pouvais pas, du coup, comme ça, le
15 savoir.

16 Mais si vous avez des données là-dessus quelque part, vous pouvez le faire sortir.
17 Si... Je suis un humain, je peux toutefois vraiment oublier certaines choses ou soit ce
18 que j'avais écouté, je peux toutefois oublier. Si vous avez quelques données, vous
19 pouvez me le rappeler là-dessus, comme ça, je vais vous aider à éclaircir votre Cour,
20 Monsieur le Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:26:10] Maître Dimitri, je
22 pense que vous savez ce que j'allais dire, donc ça n'est pas la peine que je le dise. S'il
23 vous plaît, s'il vous plaît, ralentissez.

24 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:26:25] (*Début de l'intervention non interprétée*)

25 Q. [15:26:25] Je vais changer de... de... de question au vu de votre réponse.

26 Savez-vous, Monsieur Namsio, ces commerçants musulmans que vous avez vus
27 avec des armes, ceux que vous avez entendu dire qu'ils avaient des armes, savez-
28 vous comment ils ont obtenu leurs armes ?

1 R. [15:26:45] Aucunement pas. Je ne savais pas la provenance... provenance, plutôt.
2 Ça vient de qui ? Ça a été commencé comment ? Je n'étais pas au courant.
3 Je vous remercie.
4 Q. [15:27:00] Merci, Monsieur Namsio.
5 Vous avez parlé, dans votre déclaration avec le Bureau du Procureur, à l'onglet 39,
6 CAR... de leur classeur, CAR-OTP-2059-1648, à la page 1660, vous avez parlé d'un
7 musulman qui avait rejoint la Séléka dans Boeing et qui se nomme Moussa. Je sais
8 pas si ça vous rafraîchit la mémoire. Ma question, c'est : est-ce qu'il s'agit de Moussa
9 qui était vendeur de friperie dans le KM 5... dans le PK 5, mais qui vivait dans
10 Boeing-Cattin ?
11 R. [15:27:45] Est-ce que j'avais évoqué cela une fois ? Je ne sais pas, mais si vous avez
12 les données, rappelez-moi là-dessus, je vous en prie.
13 Q. [15:27:57] Aucun problème, Monsieur Namsio. Le... le... Quand vous avez besoin
14 que je vous rafraîchisse la mémoire, vous me le dites.
15 Vous avez dit : « Un certain Moussa, c'est un certain Moussa, il est séléka, il était
16 parti vers Boeing avec... avec ces... d'autres Séléka également pour braquer.
17 Malheureusement pour lui, la population l'a récupéré. »
18 Vous souvenez-vous de lui ? Moi, je veux...
19 R. [15:28:35] Oui, il y avait un cas. Comme j'ai pas... comme j'ai pas les données sur
20 l'écran, je... je vois pas ça. Mais il y a un certain musulman, un Séléka, plutôt, qui
21 était parti... il y a des Séléka qui étaient partis, mais ils ont été pris par ceux qui
22 étaient sur le site des déplacés, à l'aéroport Bangui-M'Poko. Si c'était ce... ce cas, je
23 me souviens de ça. Et j'étais... on m'avait appelé, plutôt. Dans mon sens également
24 élevé d'humanisme et à la recherche de la paix, j'étais allé là-bas, j'avais trouvé ce
25 sujet, je l'ai amené même chez moi, hein, je l'ai fait soigner, habiller et ramener au
26 niveau de la gendarmerie. Si c'était ça, ça peut être ça. Parce que j'avais fait quelque
27 chose... une action... quelque action comme ça au niveau de l'aéroport Bangui-
28 M'Poko, sur le site des déplacés de l'aéroport.

1 Q. [15:29:39] Et ce Moussa, est-ce que c'est celui qui était vendeur de friperie dans
2 PK 5 et qui habitait Boeing-Cattin ?

3 R. [15:29:55] Je me souviens plus maintenant de ce monsieur parce que ça fait déjà
4 plus de huit ans, mais en ce qui me concerne, j'avais dit que, effectivement, il y a eu
5 de ce cas... y a... y a... y a eu de telles actions. Il y avait des Séléka qui étaient rentrés
6 vers Boeing en venant sur le site, malheureusement pour eux, ils ont été arrêtés. On
7 m'avait appelé. Comme je faisais mon travail de paix et de l'autre, là, de traquer les
8 faux, ou soit ceux qui commettaient des gaffes, j'étais obligé de partir vers l'aéroport,
9 sur... dans le site et j'avais récupéré un certain Séléka. Mais comme c'est pas à moi de
10 faire ma loi... la loi à mon niveau, j'étais obligé de l'amener. Il a été tabassé, il avait
11 eu même des... des... des blessures, quelque chose comme ça, je l'avais amené chez
12 moi. Il y avait ma femme qui lui avait donné à se laver et, par après, je l'ai fait
13 habiller et l'amener avant, au niveau de l'autre, là, à la radio Ndeke Luka et, par
14 après, je l'avais amené au niveau de la gendarmerie pour que justice fasse son
15 travail. C'est ce qui a été fait et j'avais fait de telle action, oui.

16 Q. [15:31:16] Merci. Merci, Monsieur Namsio.

17 Je vais parler d'un autre... de... de quelqu'un d'autre. Il y a un individu qui a
18 déclaré, dans un... un document qui n'est pas en preuve ici, qu'Abdel Khalil — que
19 vous connaissez, je pense — avait incité des gens, donc, avant vos actions pour la
20 paix avec Abdel Khalil, que Abdel Khalil avait incité des gens, à la mosquée Ali
21 Babolo, dans le 3^e arrondissement, d'aller tuer des chrétiens, et que lui-même, Abdel
22 Khalil, aurait tué de nombreuses personnes le 5 décembre 2013.

23 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez entendu ?

24 R. [15:32:02] Je n'ai jamais entendu cela.

25 Q. [15:32:03] Merci, Monsieur Namsio.

26 R. [15:32:06] Aucune idée.

27 Q. [15:32:07] Je vais changer de... Je vais encore parler de... de... de certains individus,
28 mais je vais élargir un peu mon... mon cycle de questions. Je vais parler des... je vais

1 pas parler, encore, des Anti-balaka, on va probablement en parler demain, Monsieur
2 Namsio, je veux parler des communautés civiles, les communautés musulmanes, les
3 communautés chrétiennes. Ça sera ma prochaine série de questions, d'accord ?
4 Alors...

5 R. [15:32:42] Il y a pas de souci.

6 Q. [15:32:44] ... vous avez mentionné, dans votre déclaration avec le Bureau du
7 Procureur, à l'onglet 63 de leur classeur, CAR-OTP-2105-0462, à la page 0476, vous
8 avez mentionné qu'il y avait un opérateur économique musulman qui aurait été tué
9 s'il n'avait pas été protégé, car — et je vous cite, Monsieur Namsio : « il y avait la
10 guerre entre les deux communautés, entre les musulmans et les chrétiens. » Je vous
11 le répète, je ne parle pas, à ce stade, des ex-Séléka, des ex-Anti-balaka, je parle des
12 civils chrétiens et des civils musulmans. Qu'est-ce que vous voulez dire lorsque vous
13 dites « il y avait une guerre entre les deux communautés, les musulmans et les
14 chrétiens » ?

15 R. [15:33:44] Parce que, justement, arrivé un certain moment, lorsque les... les... les
16 Séléka ont pris le pouvoir, mais tout le monde le sait., il y avait, du coup, comme ça,
17 des profanations d'églises, et il y avait des pasteurs qui étaient même tabassés. Et dès
18 le début, les gens parlaient des musulmans et chrétiens. Les gens a... avaient même
19 amplifié la crise centrafricaine en parlant des musulmans et chrétiens. Raison pour
20 laquelle j'avais dit, même dans ma déposition : c'est pas un seul musulman que
21 j'avais protégé. J'avais protégé beaucoup de musulmans. Vous pouvez même déjà
22 aller à la radio Ndeke Luka, à la gendarmerie, à la police, on va vous le confirmer. Il
23 y a un sujet musulman qui était kidnappé, on devait lui faire du mal, mais lorsque je
24 suis arrivé, j'étais obligé de le récupérer et ramener au niveau de la gendarmerie.
25 J'avais... On avait appelé, j'ai déjà oublié le numéro téléphonique de ce jeune-là. Il y
26 avait un jeune musulman qui est le... le président, hein, de la... des jeunes
27 musulmans du KM 5. J'avais déjà oublié son... son numéro téléphonique et son nom.
28 Il était venu vers moi au niveau de la gendarmerie et les gendarmes, y compris moi,

1 on lui avait... on leur avait libéré ce sujet.
2 Au niveau de l'autre, là, comment dirais-je, vers le... sur la route de... de PK 12,
3 derrière la colline quelque part, il y avait des sujets musulmans qui ont été
4 kidnappés vers PK 30, Guerengou, on les a amenés derrière la colline de PK 12. Et
5 nos frères qui étaient là voulaient même leur faire du mal. Dieu a fait grâce, parce
6 que, moi personnellement, en ce qui concerne musulmans et chrétiens, je n'étais pas
7 d'avis. Et quand ces sujets musulmans sont des commerçants qui allaient vendre
8 leurs marchandises, à quoi bon de les kidnapper et leur faire du mal? J'ai été
9 informé, j'étais obligé de déplacer avec mon véhicule, je les ai récupérés, et on
10 profitait de l'occasion pour parler à la population et les éléments qui avait récupéré
11 ces jeunes, je les ai remis à leurs parents, à Bangui.
12 Donc, c'est pas ma première fois. J'avais eu à faire beaucoup de ces actes. Raison
13 pour laquelle, s'il faut vous signifier, je parlais de musulmans pour que vous pouvez
14 me... comprendre avec moi. Si je parlais des gens, des gens, des gens, vous n'allez
15 pas faire la distinction, ce qui m'a... m'avait poussé à parler de musulmans et
16 chrétiens, parce que la crise, arrivé un certain moment, les gens voulaient amplifier
17 cela à une crise chrétienne. Mais pour l'instant, ou pendant ma déposition, j'avais
18 parlé des musulmans et chrétiens juste pour éclairer votre Cour. C'était comme ça
19 que j'avais parlé de musulmans et chrétiens. Mais à mon avis, je ne parle pas, je ne
20 veux plus écouter cela, parce que nous sommes tous fils de ce même pays.
21 Je vous remercie.

22 Q. [15:37:46] Merci, Monsieur Namsio.

23 Je comprends parfaitement ce que vous dites. Vous êtes tous centrafricains, on ne fait
24 pas de distinction de religion, et donc, rassurez-vous, c'est pas du tout un reproche
25 quand je reprends vos propos où vous parlez, musulmans, chrétiens, on est dans le
26 cadre d'un procès. J'ai certaines choses que j'ai besoin d'éclaircir avec vous.

27 Il y a eu, dans le cadre du procès, plusieurs vidéos, plusieurs témoignages qui ont
28 été déposés et qui expriment un peu ce que vous exprimez, à savoir, les... — et je

1 parle des civils, Monsieur Namsio — ces civils non musulmans qui étaient devenus
2 incontrôlables et qui s'en prennent aux civils musulmans.

3 Ma question est la suivante, Monsieur Namsio : vous avez fait référence aux Séléka
4 qui étaient dans PK 5, est-ce que j'ai raison de dire que cette tension
5 intercommunautaire, cette guerre entre les deux communautés, musulmane et non
6 musulmane, faisait en sorte que les musulmans avaient tellement peur de leurs
7 voisins chrétiens, non musulmans, qu'ils se réfugiaient dans PK 5 pour être protégés
8 par les Séléka ?

9 R. [15:39:12] D'après moi, c'est ce qui a été inculqué dans la tête de tout un chacun.
10 Que ça soit musulman, que ça soit chrétien, on leur a inculqué que cette crise est une
11 crise religieuse, est une crise entre musulmans et chrétiens ; d'après moi, d'après ma
12 compréhension. Mais arrivé à un certain moment, lorsque je me suis dit, il faut faire
13 l'analyse des choses, je suis un être humain. Mon avantage c'est que, à chaque fois,
14 s'il faut agir, je prends mon temps pour prier, pour demander Dieu sagesse afin qu'il
15 puisse me conduire à connaître où à savoir ce que je peux toutefois le... faire. C'était
16 comme ça. Donc, c'est ce qui a été inculqué dans la tête de tout un chacun. Mais
17 comme les Balaka étaient venus... et tout le monde cherchait à se protéger. J'avais dit
18 dans ma déposition, quelque part, que j'ai été prier. J'avais perdu des choses, et ce
19 qui me restait était mon âme, était ma vie, était mon âme...

20 Q. [15:40:27] Monsieur Namsio...

21 R. [15:40:29] ... raison pour laquelle...

22 Q. [15:40:30] Monsieur Namsio...

23 R. [15:40:31] ... j'ai été obligé de traverser vers l'autre rive, vers Zongo pour me
24 protéger. Donc, chaque personne a sa raison de pourquoi... le pourquoi qu'il a
25 effectué un déplacement.

26 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:40:52] Merci, Monsieur le
28 témoin.

1 Veuillez poursuivre, Madame Dimitri.

2 M^e DIMITRI : [15:41:01]

3 Q. [15:41:01] Monsieur Namsio, j'aimerais que... Je sais que vous avez beaucoup de
4 choses à dire. J'ai une horloge devant moi, et j'ai beaucoup de pression. Je veux que
5 vous reveniez à l'essence de ma question. Vous avez dit : « On a inculqué que c'était
6 une crise religieuse. » Vous avez parlé qu'il y a une guerre intercommunautaire : les
7 musulmans, les chrétiens. Je... Je parle pas de vous, on va... je vous rassure, on va en
8 parler de vous.

9 Est-ce que j'ai raison de dire que cette crainte de celui qui n'a pas ma religion, moi,
10 musulman, qui a peur de mon voisin chrétien parce que c'est une guerre
11 intercommunautaire, d'après vos constatations, est-ce que beaucoup de civils
12 musulmans ont pris refuge dans PK 5 pour être protégés par les Séléka, en raison de
13 la crainte qu'ils avaient de leurs frères centrafricains, de leurs civils, de leurs voisins
14 chrétiens, de leurs voisins non musulmans ? Est-ce que c'est quelque chose que vous
15 avez constaté ?

16 Avant... Avant que vous répondiez... Je... je... juste une minute, Monsieur Namsio.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:42:09] (*Intervention non interprétée*).

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:42:15] Est-ce que c'est la
19 formulation qui vous pose un problème ?

20 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:42:18] Oui.

21 La raison est que cela demande de spéculer sur ce qu'il y a dans l'esprit d'autres
22 personnes. Et je pense qu'il a répondu à la question, justement, à cet effet.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:42:35] Mais est-ce que vous
24 pensez que ce n'est pas la formulation ? On va lui donner, donc, une autre possibilité
25 de répondre. Je vais vous poser... je vais lui poser la question, savoir s'il avait des
26 informations, pourquoi est-ce que les gens ont pris refuge là-bas, et quelle aurait pu
27 en être la raison.

28 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:42:54] Monsieur le Président, je me trompe peut-

1 être, mais je n'ai pas dit en français (*intervention en français*) « est-ce que vous
2 pensez ? », (*interprétation*) j'ai dit (*intervention en français*) « est-ce que vous avez
3 constaté ? » (*interprétation*) Mais je vais reformuler ma question. Il se peut que,
4 emballée sur le moment, j'ai pu dire cela.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:43:07] Normalement, je
6 suis la transcription en français, mais là, je n'ai entendu que la traduction, donc...

7 M^e DIMITRI (*interprétation*) : [15:43:14] Je vais reformuler.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:43:17] En fait, j'aurais pris
9 la parole si M. Vanderpuye ne l'avait pas fait. Si c'était là votre... ce que vous aviez
10 dit... sinon, toutes mes excuses.

11 Et des questions plus courtes, s'il vous plaît.

12 M^e DIMITRI : [15:43:35]

13 Q. [15:43:35] Monsieur Namsio, Je vais reformuler ma question.

14 Vous avez discuté avec beaucoup de musulmans. Vous êtes allé à la rescousse de
15 beaucoup de musulmans. D'après vos constatations, d'après vos discussions avec eux,
16 est-ce que j'ai raison de dire que beaucoup de musulmans ont pris refuge dans
17 PK 5 parce qu'ils avaient peur des civils non musulmans ? Ils avaient peur de leurs
18 voisins, des chrétiens civils ?

19 R. [15:44:08] Je souhaiterais encore une fois de plus, Monsieur le Président, s'il y a
20 lieu, vous reposez...

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:44:13] Laissez-le répondre,
22 s'il vous plaît.

23 R. [15:44:17] ... vous-même cette même question, en disant que... est-ce que...
24 pourquoi les chrétiens qui étaient au KM 5 avaient quitté le KM 5 pour se retrouver
25 dans d'autres quartiers ?

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:44:35] Nous en restons à
27 cela, c'est une réponse.

28 M^e DIMITRI : [15:44:44]

1 Q. [15:44:44] Est-ce que j'ai également raison de dire que la confusion qui a été créée
2 par les non-musulmans, cette guerre intercommunautaire, est-ce que j'ai raison de
3 dire que les musulmans civils de PK 5 ont décidé, pour cette raison, de fuir par
4 convois vers le Tchad ?

5 R. [15:45:13] Si c'était ça le cas, je ne connais même pas leur idée là-dessus, le
6 pourquoi ; je ne connais même pas. Parce que, avec d'autres musulmans, nous
7 sommes restés encore depuis lors jusqu'à l'heure actuelle. Donc, quitte à eux de
8 poser cette question afin qu'ils puissent vous répondre le pourquoi.

9 Merci beaucoup, Monsieur le Président.

10 Q. [15:45:42] Merci, Monsieur Namsio.

11 Est-ce que, d'après ce que vous avez vu et vécu et entendu, certains civils
12 musulmans se sont retournés contre leurs propres voisins en collaborant avec la
13 Séléka de façon bien précise ? C'est-à-dire, ils... ils communiquaient avec la Séléka
14 pour désigner aux Séléka les... les maisons ou les individus qui étaient bien nantis
15 ou qui avaient des biens, afin qu'ils soient traqués, pillés ?

16 R. [15:46:23] J'avais écouté cela que, arrivé à un certain moment, il y avait des... des...
17 des... ces frères qui montraient la maison des autres frères, soi-disant que celui-ci est
18 tel, celui-là est tel. Parce que d'après la prise de pouvoir, j'avais constaté que ces gens
19 qui étaient venus pour prendre le pouvoir étaient venus également pour leur intérêt
20 égoïste. C'est pas pour sauver le peuple centrafricain, c'était pas pour vraiment
21 reconstruire le pays, qu'ils avaient dit que le pays était tombé, il y avait pas assez de
22 trucs, il y avait pas des infrastructures scolaires, et cetera, là, ce n'était pas ça le cas.
23 Donc, les autres sont venus également... c'est pour leur propre bien, c'est pour leur
24 intérêt égoïste.

25 Ce qui a fait que même ceux qui n'avaient rien, pour profiter d'une aiguille à
26 autrui... pour profiter d'une aiguille à autrui, ils étaient obligés de montrer la maison
27 d'une personne à ces forces, afin qu'ils puissent, comment dirais-je, piller. Est-ce
28 qu'ils auront quelque chose là, là-dedans ? Je ne sais pas trop. Mais nous, on était

1 informés là-dessus qu'il y a certaines personnes qui montrent la maison des autres à
2 leur... à ces combattants.

3 Q. [15:47:50] Et comment les populations non musulmanes ont réagi face à ce
4 comportement des musulmans ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:48:02] Mais il a pu suivre,
6 l'interprète est rapide.

7 Veuillez répondre à la question, Monsieur le témoin.

8 R. [15:48:14] Reprenez encore votre question, s'il vous plaît.

9 M^e DIMITRI : [15:48:18]

10 Q. [15:48:19] Comment les populations non musulmanes, les populations
11 chrétiennes, comment elles ont réagi face à ce comportement de leurs voisins
12 musulmans qui... qui... qui aident la... la... les combattants à les piller ou à désigner
13 leurs... leurs maisons ? Est-ce que ça a augmenté les tensions entre les non-
14 musulmans et musulmans ?

15 R. [15:48:45] Raison pour laquelle tout a été dégénéré, raison pour laquelle. C'est
16 d'une part et d'autre, quoi, hein. C'est ce que je peux déjà dire, Monsieur le
17 Président. C'est d'une part et d'autre. Si vous conviendrez avec moi : tu t'es battu
18 pour ta vie, pour ton foyer, tu t'es battu, tu avais économisé de l'argent. Il y en a qui
19 économisent pendant cinq ans, 10 ans, 20 ans pour avoir la possibilité de construire,
20 pour payer un véhicule, et du coup comme ça, quelqu'un vient te prendre cela. Mais
21 si t'as pas le cœur, tu peux même toutefois crever, si t'as pas le cœur de supporter
22 cela. C'est ce que... ce qui était passé dans notre pays était marrant, était un truc
23 bizarre. Ça faisait pitié. Profiter à une aiguille à étui... à autrui, plutôt, est-ce normal ?
24 Mais il y a d'autres qui font cela, qui font cela. Soi-disant que c'est en faisant cela que
25 je peux devenir riche. Mais malgré tout ça, là, y a pas... pas... il y a... y a... il y avait
26 pas un gagnant... un gagnant ni un perdu. Nous tous, on était... on avait perdu, que
27 ça soient musulmans, que ça soient chrétiens. Et raison pour laquelle, je dis : il est
28 temps maintenant de nous réconcilier, de pardonner tout cela et que justice soit faite

1 pour que, désormais, quelqu'un ne vienne... revienne pas faire encore... le faire.

2 C'est ça ma compréhension à moi, Monsieur le Président.

3 Je vous remercie encore une fois de plus.

4 Q. [15:50:54] Merci, Monsieur Namsio.

5 Je veux maintenant dans ma prochaine série de questions, continuer sur cette... cette
6 confusion, que vous avez parlé. Vous avez dit « ça a dégénéré » ; on en a parlé
7 pendant votre témoignage avec... avec mes... mes confrères précédents. Vous avez
8 indiqué qu'à un certain moment, il y a eu une confusion, il y a des civils qui... des...
9 des civils non musulmans qui attaquaient les musulmans, on les identifie comme
10 étant des Anti-balaka, c'est pas le cas. Ça va être le sujet de mes... de ma prochaine
11 série de questions. Vous me suivez ?

12 R. [15:51:37] Très bien. Cinq sur cinq.

13 Q. [15:51:42] Merci, Monsieur Namsio.

14 Alors, dans le cadre de ce prochain sujet, je vais vous faire visionner une conférence
15 de presse que vous avez tenue le 3 avril 2014 avec M. Alfred Legrand Ngayya.

16 M^e DIMITRI : [15:51:53] Il s'agit de l'onglet 42 du classeur de la Défense, CAR-OTP-
17 2023-1845. Vous allez visionner, pour les fins du procès-verbal verbal, de 2 min 28 s à
18 4 min 46 s. La transcription, elle est à l'onglet 43, CAR-OTP-2107-1504.

19 Pour les interprètes, dans votre classeur, ce sont des lignes 34 à 64.

20 Q. [15:52:45] Monsieur Namsio, je vous laisse regarder la vidéo. Ensuite, j'aurai une
21 série de questions sur les propos de M. Ngayya et sur vos propos. D'accord ?

22 R. [15:52:59] Il n'y a pas de souci.

23 Q. [15:53:01] Pour les interprètes, c'est l'onglet 43 dans votre classeur. Onglet 43, et ce
24 sera des lignes 34 à 64.

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:53:20] Maître Dimitri, est-ce que vous
26 pouvez confirmer que la vidéo est publique ?

27 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:53:29] Oui, publique, mes excuses de ne pas l'avoir
28 fait.

1 (La greffière d'audience s'exécute)

2 (Diffusion de la vidéo)

3 [Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2023-1845,
4 sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue
5 française]

6 « ... nous, on a ... voilà le ... voilà comment on est en train de procéder. Il faut
7 connaître qui est ANTI-BALAKA, et on est en train de délivrer les badges aux vrais
8 ANTI-BALAKA. Mais, si aujourd'hui, avec la dissémination des armes légères, les
9 armes circulent de partout. Et même j'ai vu sur un [incompréhensible, 00:02:49] qui
10 arrivait là de partout [phon.]. Ce n'est pas seulement ... pas forcément les ANTI-
11 BALAKA qui ont des armes. Mais s'il y a des ... des gens qui veulent se venger des
12 musulmans, ce n'est pas forcément des ANTI-BALAKA. Mais vous savez, au KM5,
13 les nouvelles qu'ils ont été rapporter, c'est que il y a des ... des voyous sur tout le
14 KM5, dont l'objectif c'est de piller, piller les magasins du KM5. Ils ont pour
15 objectif piller les magasins du KM5. Quand ils voient les vrais ANTI-BALAKA
16 arriver, ils fuient. Alors ... mais ça ... bon, il faut comprendre les musulmans. Ils ne ...
17 ils n'ont pas d'outils nécessaires pour distinguer qui est vrai ANTI -BALAKA et qui
18 est faux. Pour les musulmans, tout le monde c'est des ANTI-BALAKA, puisque tous
19 les Centrafricains sont animés de l'esprit de vengeance, ils veulent se venger des
20 musulmans, alors que c'est pas tous les musulmans qui ont commis des exactions.
21 Mais bon ... moi je pense que si j'étais à leur place, peut-être que je vais réagir aussi
22 comme eux. Maintenant une ... un mémorandum à la ... une lettre
23 [incompréhensible, 00:03:50] à la Présidente, la Présidente ... un haut responsable de
24 [phon.]... haut responsable du pays. C'est ... certainement, elle a des services
25 compétents qui vont, j'espère, bien apprécier la chose, et faire la part des choses.

26 [00:04:03]

27 Moi, j'espère. J'espère que la Présidente n'est quand même pas n'importe qui, qui est
28 là. Et donc, elle a tout ce qui ... elle a beaucoup d'outils à sa disposition pour

1 faire la part des choses, pour comprendre que ce n'est pas forcé... forcément les
2 ANTI-BALAKA qui s'attaquent aux musulmans. Ça peut être les populations. Vous
3 savez qu'il y a des maisons d'habitations qui ont été détruites. Ce n'est pas
4 forcément les ANTI-BALAKA qui font ça. Souvent, c'est la population. Alors donc ...
5 euh ... sur ce plan, moi je dis, étant donné que je n'ai pas le contenu de la lettre, à
6 notre niveau, on ne peut pas se prononcer là-dessus.

7 [00:04:34. *Changement de plan. Vue sur Émotion NAMSIO qui fait une déclaration lors de*
8 *la réunion*]

9 EN : C'était juste pour faire partir DJOTODIA [*incompréhensible, 00:04:37*], il n'y a que
10 ça. On n'est pas prêts vraiment à venger à qui que ce soit, on n'est pas prêts vraiment
11 à tuer nos frères musulmans, comme tout le monde en pense. On nous qualifie,
12 on nous traite de tout. »

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:56:14] Si l'interprète de la cabine anglaise pouvait
14 continuer jusqu'à la ligne 64.

15 Merci.

16 Q. [15:57:01] (*intervention en français*) Monsieur Namsio, vous avez vu la vidéo ? Je...
17 Je vais avoir une série de questions. Je vais d'abord commencer sur les propos de
18 M. Ngaya, et puis ensuite, ne vous inquiétez pas, on va parler de vos propos.
19 D'accord ?

20 R. [15:57:16] Très bien.

21 Q. [15:57:16] Alors, lorsque M. Ngaya fait référence aux voyous qui attaquent PK5 et
22 qu'il dit : « Il faut comprendre les musulmans, car ils n'ont pas les outils nécessaires
23 pour distinguer les vrais Anti-balaka et qui est faux. » Et dans cette même entrevue,
24 il dit : « Pour les musulmans, tout le monde, c'est des Anti-balaka. »

25 Alors sur ces propos précis de M. Ngaya, ma question est la suivante : est-ce que je
26 comprends, Monsieur Namsio, que les Anti-balaka ne sont pas juste difficiles à
27 distinguer pour vous et la Coordination, comme vous l'avez dit au... au Procureur
28 dans votre entretien, mais également pour la population, pour les journalistes, pour

1 les victimes, pour tout le monde, en fait ?

2 R. [15:58:14] Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

3 Les Anti-balaka portaient des amulettes. Les Anti-balaka, il y a d'autres qui étaient
4 armés. Ça, tout le monde le sait. Mais M. Ngaya a fait la différence, la part des
5 choses. Parce que justement les... nos frères musulmans ne pas... même pas
6 (*inaudible*) du coup comme ça, distinguer qui est vrai Balaka et qui est faux Balaka. Il
7 avait expliqué cela. Moi, ma conception, quand quelqu'un se dit vrai Balaka, c'est
8 pour dire quoi ? Un vrai Balaka, c'est celui qui ne peut pas porter la main sur son
9 frère pour le plaisir de le faire.

10 Q. [15:59:12] Monsieur Namsio.

11 R. [15:59:15] Le vrai Balaka...

12 Q. [15:59:16] Monsieur Namsio, je m'excuse de vous interrompre. J'ai le... J'ai le...

13 R. [15:59:17] Merci.

14 Q. [15:59:18] J'ai le temps qui me presse. Ma question était sur la distinction entre les
15 deux.

16 R. [15:59:26] OK. Il y a pas de souci.

17 Q. [15:59:27] D'accord. Merci.

18 R. [15:59:29] Je vous comprends, O.K.

19 Q. [15:59:29] Dans ce même entretien, M. Ngaya spécifie que ce n'est pas forcément
20 les Anti-balaka qui attaquent les musulmans ou qui détruisent leurs maisons.
21 Souvent, c'est la population. Et là, je veux pas que vous me parliez des faux Anti-
22 balaka, Monsieur Namsio.

23 Est-ce que vous êtes d'accord avec les propos de M. Ngaya que, parfois, souvent,
24 c'est la population qui attaque les musulmans, c'est la population qui détruit, c'est
25 pas les Balaka ?

26 R. [16:00:04] Parce que justement, Monsieur le Président, arrivé à un certain moment,
27 les frères musulmans qui étaient avec toi hier, lorsque les Séléka étaient venus du
28 coup comme ça, il s'est énervé contre toi. Et... Mais lorsque les Balaka étaient venus

1 et vu ce qu'a fait... qu'avaient fait, plutôt, les musulmans, à l'époque, et les chrétiens
2 là, ils s'en souviennent. C'est ça ma compréhension, selon M. Ngaya. Et une fois, ces
3 musulmans déplacés et leur voisin se dit : c'est le moment de finir avec lui, parce que
4 je ne peux pas laisser des fois sa maison rester comme ça, comme ça ; d'ici demain,
5 ils reviennent encore prendre pour nous faire du mal. Et ça, c'est ma compréhension,
6 selon M. Ngaya ce qu'il avait dit, si je réponde bien à votre préoccupation.

7 Je vous remercie.

8 Q. [16:01:20] Merci, Monsieur Namsio.

9 Et pour revenir sur ce que vous dites, là, vous dites « les chrétiens s'en
10 souviennent ». Et là, je ne parle pas des Balaka, je parle des chrétiens, des civils. Êtes-
11 vous d'accord avec moi ils s'en souviennent, ils étaient devenus à un certain moment
12 incontrôlables, et c'est devenu difficile de les distinguer des Anti-balaka ?

13 R. [16:01:53] J'avais parlé du souvenir des chrétiens qui avaient vécu des choses.
14 J'avais parlé de ce souvenir. Mais en ce qui concerne les Anti-balaka, l'action des
15 Anti-balaka, je l'ai déjà dit.

16 Q. [16:02:13] Je vais reformuler ma question, Monsieur Namsio. Je m'excuse de vous
17 couper.

18 Est-ce que j'ai raison de dire les chrétiens se souviennent de leur souffrance, de ce
19 qu'ils ont vécu... les civils chrétiens, pas les Balaka. On va parler des Balaka après.

20 R. [16:02:28] Bon, O.K.

21 Q. [16:02:29] Les civils chrétiens s'en souviennent. Est-ce qu'il est exact que beaucoup
22 de civils chrétiens, beaucoup de membres de la population, se sont... — parce qu'ils
23 se souviennent de leur souffrance —, se sont vengés contre les musulmans ?

24 R. [16:02:44] C'est ce qui a été dit. J'avais écouté même cela.

25 Je vous remercie.

26 Q. [16:02:50] Et est-ce que c'est exact qu'ils sont devenus, à un certain moment, ces
27 chrétiens...

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:02:57] Madame Dimitri, il y

1 a un chevauchement entre deux orateurs, donc... et c'est trop rapide. Et il est plus
2 que 16 heures. Combien de questions vous reste-t-il ?

3 M^e DIMITRI (interprétation) : [16:03:09] Deux questions sur ce sujet, Monsieur le
4 Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:03:15] Je pense que nous
6 devons... Il y a quand même des orateurs... un chevauchement entre des orateurs,
7 donc nous avons un problème à ce niveau sur la transcription par la suite... dans la
8 transcription, par la suite.

9 M^e DIMITRI : [16:03:26]

10 Q. [16:03:27] Monsieur Namsio, est-ce que vous avez également écouté que les civils,
11 les membres... la population civile chrétienne, elle est... elle est devenue, à un certain
12 moment, incontrôlable envers les civils musulmans ? Êtes-vous d'accord avec moi
13 oui ou non ?

14 R. [16:03:41] C'est ce qui a été dit.

15 Q. [16:03:42] Et c'est dans cette même optique, êtes-vous d'accord avec moi, qu'il
16 était difficile de distinguer est-ce que la personne qui attaque un musulman est un
17 simple civil ou c'est un Balaka ? Êtes-vous d'accord avec moi également ?

18 R. [16:03:58] Mais c'était ça la confusion. Ça, c'est d'un. Mais il faut vous rappeler
19 certaines choses également. Arrivé à un certain moment, il y avait plus de prison
20 dans la... à la... dans la République centrafricaine, Monsieur le Président. Il y avait
21 plus de prison, toutes les prisons étaient cassées et tous les fossoyeurs, les bandits de
22 grands chemins se sont retrouvés dans les quartiers. Donc, tout ce monde, quand il
23 se lève pour se dire aujourd'hui qu'ils sont balaka, il y a la possibilité de les contenir.
24 Ça peut être aussi comme ça.

25 Je vous remercie encore une fois de plus, Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:04:40] Merci, Monsieur
27 Namsio.

28 Monsieur Vanderpuye, je sais ce que vous allez dire.

1 M. VANDERPUYE (interprétation) : [16:04:51] Ce n'est pas une objection en tant que
2 telle, c'est simplement une objection générale sur la ligne de questions. Je pense qu'il
3 s'agit plus de spéculation.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:05:12] Bon, nous allons
5 terminer pour aujourd'hui.

6 M^e DIMITRI (interprétation) : [16:05:14] J'ai encore une question. Je peux le faire
7 maintenant ?

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:05:18] Oui, nous l'avons
9 entendu. Vous voulez terminer, donc, vous dites deux questions alors qu'en fait
10 vous en avez trois.

11 M^e DIMITRI (interprétation) : [16:05:32] Oui, je ne me tiens pas à mes promesses.

12 Q. [16:05:39] (*intervention en français*) Monsieur Namsio, dernière question de la
13 journée et dernière question sur cette vidéo.

14 Vos propres propos. Lorsque vous dites : « C'était juste pour faire partir Djotodia, il
15 n'y a que ça, on n'était pas prêts vraiment à venger qui que ce soit, à tuer nos frères
16 musulmans comme tout le monde en pense. » Vous êtes d'accord avec moi que vos
17 propos, c'est l'objectif et la ligne directrice du mouvement anti-balaka que vous avez
18 décrits ?

19 R. [16:06:10] Tout à fait d'accord. Raison pour laquelle je me battais pour une seule
20 chose seulement, l'objectif était de faire partir Djotodia et que le peuple centrafricain
21 se réconcilie entre eux, pour que la paix revienne.

22 Je vous remercie, Monsieur le Président.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:06:34] Merci.

24 Merci, Monsieur Namsio pour votre patience aujourd'hui. Je puis vous assurer que
25 nous terminerons votre déposition demain. Nous vous souhaitons un bon repos
26 aujourd'hui, et nous espérons vous retrouver demain en bonne santé et bien reposé.

27 Nous nous retrouverons donc demain matin à 9 h 30. Et ce que je viens de dire
28 s'applique à tous les parties et les participants dans la salle d'audience.

- 1 M^{me} L'HUISSIÈRE : [16:06:57] Veuillez vous lever.
- 2 (*L'audience est levée à 16 h 06*)